# ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

## CONTRAT DE VILLE 2024-2030
## RODEZ AGGLOMERATION

### Document cadre

quartiers 2030

PRÉFET DE L'AVEYRON
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

RODEZ AGGLOMÉRATION

VILLE de RODEZ

ONET le CHÂTEAU

AVEYRON LE DÉPARTEMENT

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

# TABLE DES MATIERES


Le contrat de ville 2024-2030 p. 3

**I Contexte** **p. 5**

I Présentation du territoire p. 7

II Le projet de territoire de Rodez agglomération p. 14

III Le contrat 2015-2023 p. 19

IV Rappel des programmes et dispositifs à l'œuvre sur le territoire p. 20

**II Engagements quartiers 2030 : 3 quartiers, 4 grandes orientations** **p. 23**

I La nouvelle géographie prioritaire de l'agglomération p. 25

II Quartier Quatre Saisons p. 26

III Quartier Costes Rouges p. 29

IV Quartier Saint-Eloi et Camonil p. 32

V Deux quartiers en veille p. 35

VI La concertation citoyenne d'octobre 2023 p. 38

VII Quatre grandes orientations pour les quartiers politique de la ville p. 41

**III Pilotage du contrat de ville** **p. 47**

I La gouvernance et la mise en œuvre du contrat de ville p. 49

II La participation citoyenne p. 50

III L'évaluation p. 51

**IV Engagements et contributions des partenaires de Rodez agglomération** **p. 53**

I Mobilisation du département de l'Aveyron en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville p. 55

II Contribution de la Région Occitanie aux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » p. 55

Les orientations de l'Etat dans le domaine de la politique de la ville p.60

**Annexes** **p. 65**

Evaluation du contrat 2015-2023

Bilan de la concertation citoyenne d'octobre 2023

Données de l'ANCT pour le département de l'Aveyron

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine. Elle vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants en développant une intervention publique renforcée dans les quartiers identifiés en difficultés. C'est une politique publique globale, qui intervient dans toutes les dimensions de la vie d'un habitant (urbaine, économique et sociale) et mobilise un ensemble de partenaires.

Le contrat de ville est l'espace commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble au bénéfice des habitants de ces quartiers. Il définit notamment pour 6 ans les priorités et objectifs communs et les engagements des partenaires.

Baptisée « Engagements Quartiers 2030 », la nouvelle génération de contrats de ville s'organise autour d'une géographie prioritaire actualisée fin 2023. Elle a pour objectifs de simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants, d'assurer des réponses de qualité à leurs attentes, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie et l'accès à tous les services publics, de maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat. Ces contrats doivent également traduire un vrai projet de territoire permettant de répondre aux enjeux identifiés en lien étroit avec les habitants et s'assurer de la mobilisation du droit commun.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » de Rodez agglomération s'inscrit dans ce cadre, avec une géographie prioritaire renouvelée puisque les quartiers des Costes Rouges et de Saint-Eloi et Camonil, qui avaient été identifiés comme devant faire l'objet d'une veille particulière dans le précédent contrat de ville, ont rejoint les Quatre Saisons dans la géographie prioritaire du territoire.

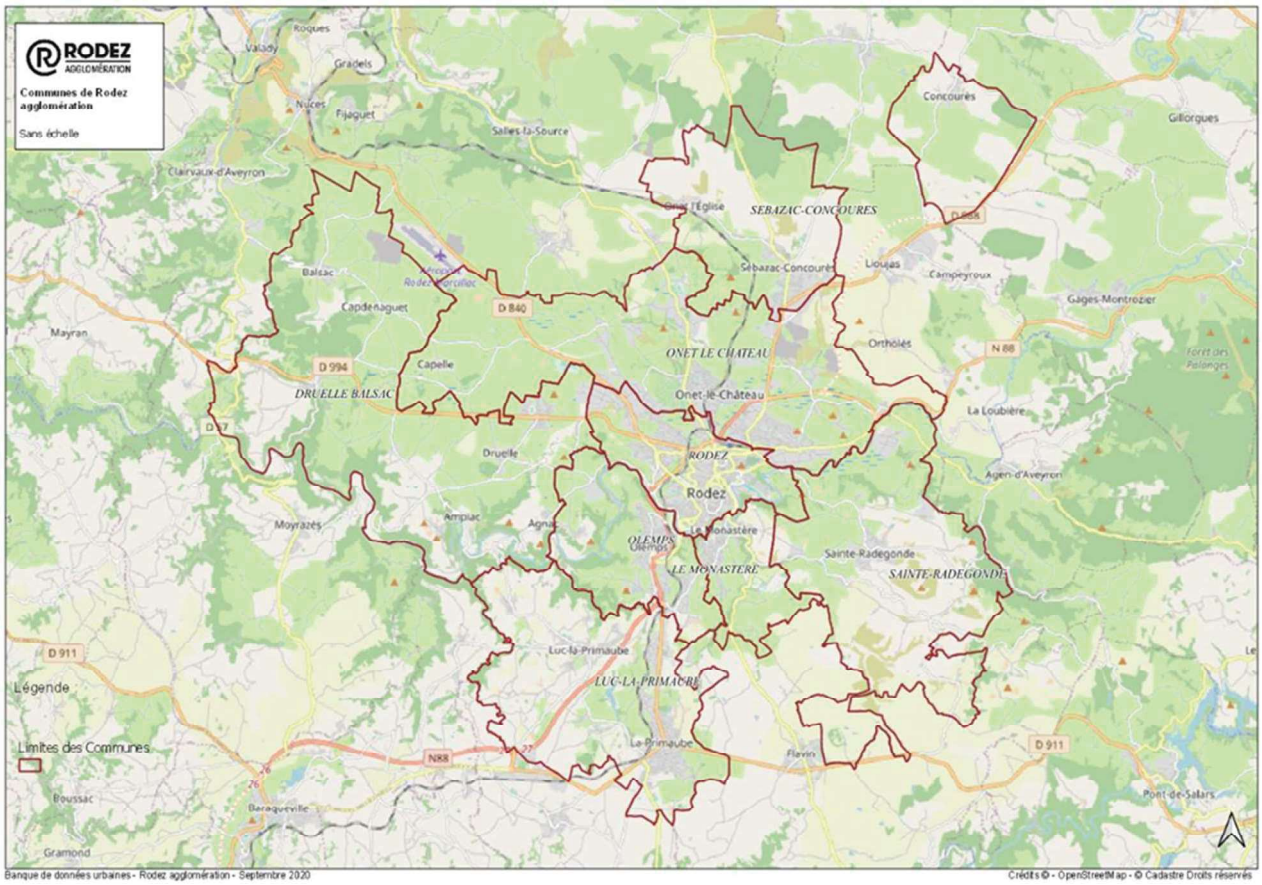
Elaboré pour la période 2024-2030, le présent document pourra faire l'objet d'avenants. Ceux-ci pourront porter sur toutes ses parties.

# I

# CONTEXTE

## Le territoire

La Communauté d'agglomération de Rodez agglomération a été créée le 20 décembre 1999 par transformation du District du Grand Rodez, lui-même fondé le 25 août 1964.
Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupe les 8 communes suivantes : Druelle Balsac ; Luc-la-Primaube ; Le Monastère ; Olemps ; Onet-le-Château ; Rodez ; Sainte-Radegonde et Sébazac-Concourès.




D'une superficie d'un peu plus de 205 km², le territoire de Rodez agglomération, qui abrite le chef-lieu du département de l'Aveyron, se situe en région Occitanie, au cœur d'un espace rural, vaste et de faible densité. Au cœur d'un triangle dont les sommets sont les métropoles de Toulouse (distante de 150 km), Montpellier (192 km) et Clermont-Ferrand (248 km), il prend place dans un espace fermé à l'Est par les contreforts sud du Massif Central et ouvert à l'Ouest sur la plaine Aquitaine. Cette configuration générale détermine la situation continentale de moyenne montagne du site de Rodez agglomération, mais c'est la diversité du relief, du climat, de la géologie qui caractérise le territoire.

Au-delà de ses attributs administratifs et judiciaires (Rodez abrite la Préfecture du département de l'Aveyron, le siège de la Cour d'assises, du Tribunal judiciaire, …) l'agglomération a su conforter et développer ses fonctions de santé (Centre Hospitalier, maisons de santé pluriprofessionnelles), d'éducation (institut national universitaire Champollion), commerciales et productives (appui à l'immobilier d'entreprises, réhabilitation et extension des zones d'activités économiques et commerciales : Cantaranne, Bel-Air, Arsac, Estréniol, …). La mise à 2x2 voies progressive de la RN88 (axe Toulouse/Lyon) réduit, mais de manière encore insuffisante, l'isolement géographique du territoire. Cela s'accompagne du développement, en cours, d'un réseau numérique local haut et très

haut débit. Cette structuration permet de soutenir et développer le secteur du tourisme du territoire (musées Soulages, Fenaille et Denys Puech, équipements culturels et sportifs, hôtels, restaurants,…)

## La population

Rodez agglomération comptait 56 131 habitants (population municipale légale au 1er janvier 2024 – recensement général de la population millésimé 2021). Le taux annuel moyen d'évolution de la population est de 0,23 % pour la dernière période intercensitaire (2015/2021). La population de l'agglomération ruthénoise représente 20 % de la population du département de l'Aveyron.

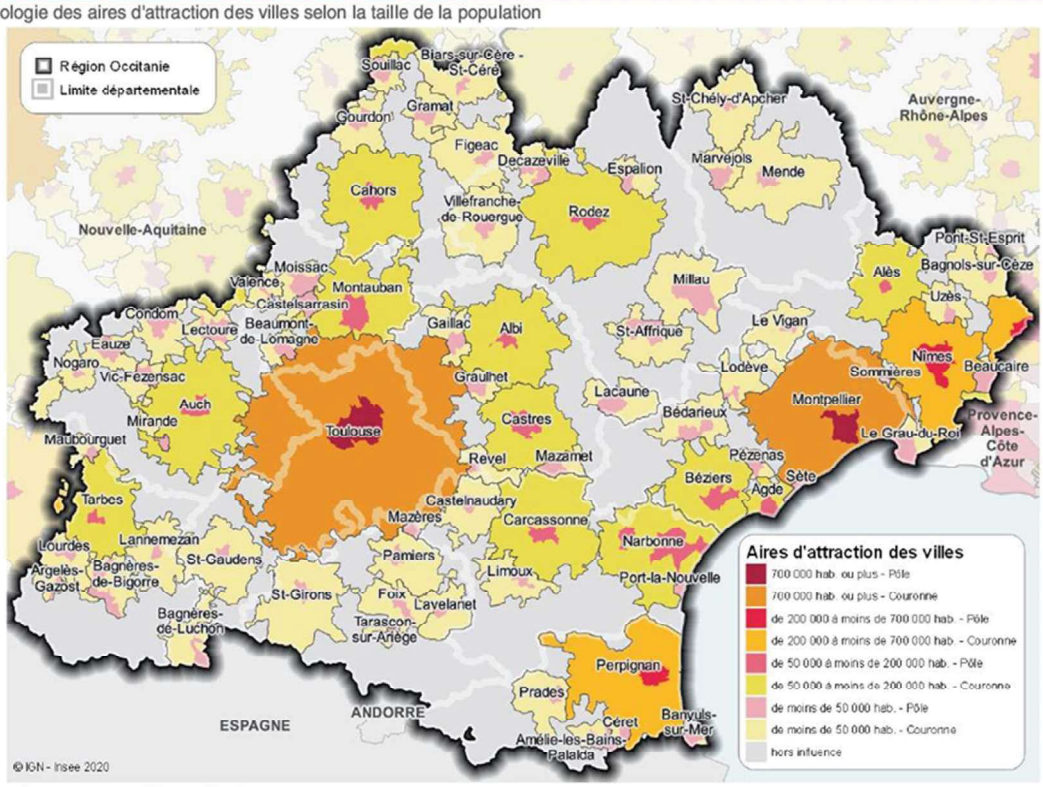
**POPULATION MUNICIPALE**
*Population légale au 1er janvier*

| | | | 2013 | 2018 | 2024 | Evolution | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Variation 2015/2010 | | Variation 2021/2015 * | |
| Millésime du recensement population | 1990 | 1999 | 2010 | 2015 | 2021 | v a | % / an | v a | % / an |
| Druelle Balsac | 1 831 | 2 186 | 2 583 | 3 006 | 3 188 | 423 | 3,08% | 182 | 0,98% |
| Luc-la-Primaube | 4 036 | 4 717 | 5 709 | 5 918 | 6 000 | 209 | 0,72% | 82 | 0,23% |
| Le Monastère | 1 579 | 1 809 | 2 109 | 2 185 | 2 308 | 76 | 0,71% | 123 | 0,92% |
| Olemps | 3 032 | 3 020 | 3 182 | 3 359 | 3 503 | 177 | 1,09% | 144 | 0,70% |
| Onet-le-Château | 9 698 | 9 921 | 11 084 | 11 944 | 11 873 | 860 | 1,51% | -71 | -0,10% |
| Rodez | 24 649 | 23 643 | 23 917 | 23 949 | 24 207 | 32 | 0,03% | 258 | 0,18% |
| Sainte-Radegonde | 1 226 | 1 355 | 1 658 | 1 779 | 1 755 | 121 | 1,42% | -24 | -0,23% |
| Sébazac-Concourès | 2 703 | 2 717 | 3 069 | 3 216 | 3 297 | 147 | 0,94% | 81 | 0,42% |
| **Total Rodez agglomération** (périmètre au 01/01/2017 avec Balsac) | 48 754 | 49 368 | 53 311 | 55 356 | 56 131 | 2 045 | 0,76% | 775 | 0,23% |
| **Total Rodez agglomération** (hors Balsac) | 48 343 | 48 867 | 52 700 | | | | | | |

**Nombre d'habitants des communes et de Rodez agglomération**
INSEE – population légale au 1er janvier 2024 (millésime 2021)

L'agglomération ruthénoise peut apparaitre comme un pivot de résistance démographique face au phénomène de métropolisation. Elle est bénéficiaire en termes d'accueil dans ses relations à la plupart des régions ou départements lointains, notamment l'Ile-de-France.

**1 Les 75 aires d'attraction des villes situées en Occitanie**
Typologie des aires d'attraction des villes selon la taille de la population



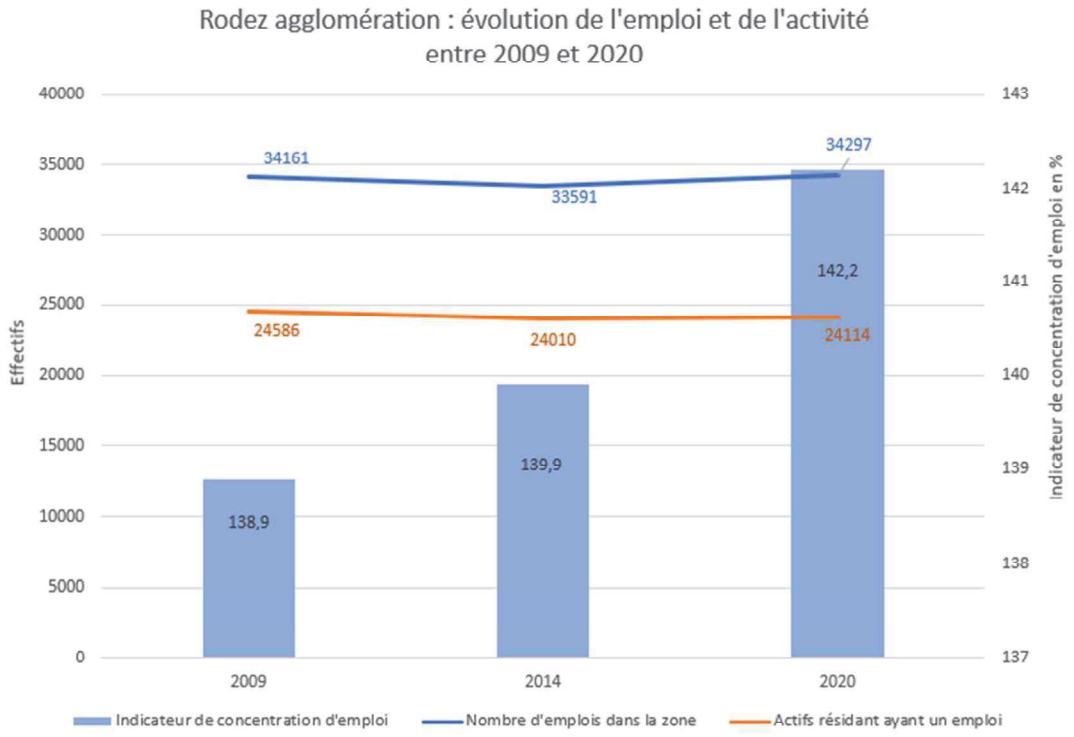
*Source : Insee, recensement de la population 2017*

Ce constat est à tempérer par un vieillissement de la population et une moindre attractivité auprès de la classe des adultes actifs. En effet, les évolutions des effectifs de population par tranches d'âges

entre 2009/2014 et 2014/2020 permettent de constater que les classes d'âges entre 15 et 59 ans sont en creux à l'inverse des 60 ans et plus. Néanmoins, le phénomène s'atténue légèrement sur la période 2014/2020 : la croissance des personnes de plus 60 ans ralentit entre 2014 et 2020 tandis que celle des 15 à 29 ans augmente (144 personnes). Au-delà du parcours lié à l'emploi, le parcours résidentiel des ménages peut expliquer le manque d'attrait que les ménages de jeunes adultes et adultes semblent trouver au territoire de l'agglomération. En revanche, la présence de nombreux services tant publics que commerciaux se traduit notamment par l'installation de seniors : la population du territoire de plus de 65 ans en 2020 représentait ainsi 22,23% du total, soit 12 499 personnes (source INSEE-RGP).

**L'économie**

En 2020, Rodez agglomération regroupait 34 297 emplois, dont près de 90% étaient des emplois salariés. Depuis 2009, le nombre d'emplois est relativement stable, tout comme le nombre d'actifs occupés résidant sur son territoire. Si les deux ont très légèrement fléchi (le second un peu plus que le premier) entre 2009 et 2014 (respectivement -1,67% et -2,34%), ils sont remontés entre 2014 et 2020, mais de façon moins prononcée pour le second (respectivement +2,10 et +0,43%). De fait, l'indicateur de concentration d'emploi, qui détermine nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone, s'en trouve amélioré passant de 138,9 en 2009 à 142,2 en 2020. Rodez agglomération exerce ainsi une véritable fonction « redistributive » envers ses territoires voisins.

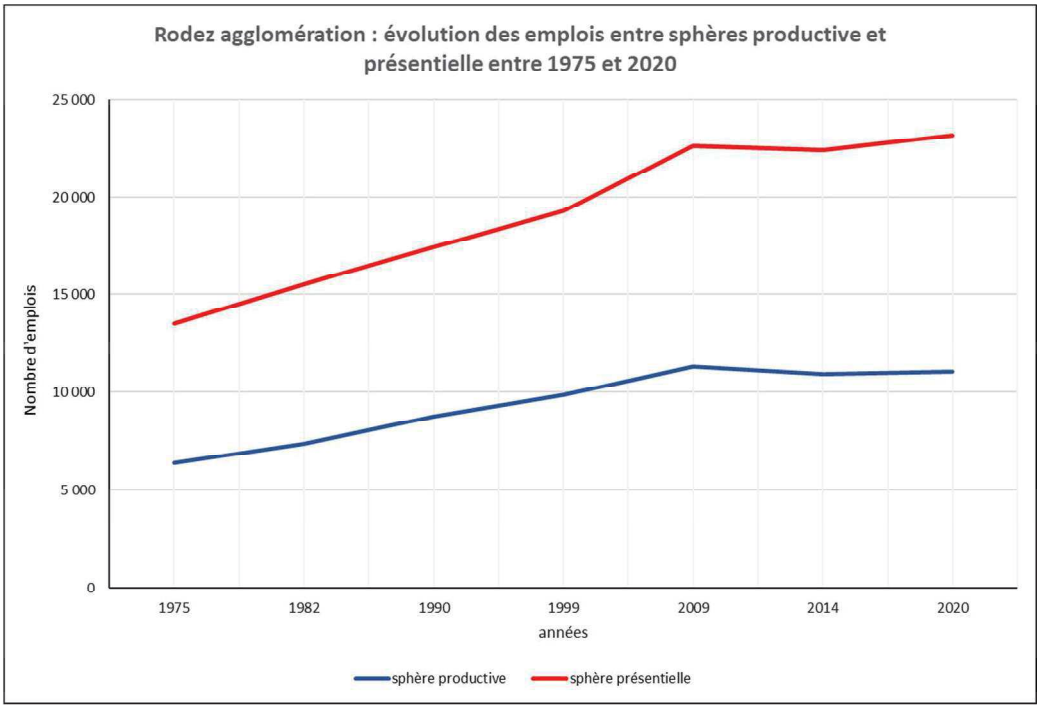



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2023

L'analyse de l'évolution de la structure de l'emploi par secteurs d'activités montre que le secteur de l'industrie, sur la période 2009-2020, avec une diminution de ses effectifs de 16,6%, décline de manière durable. Les effectifs du secteur de la construction, en revanche, après avoir connu une baisse significative sur la période 2009-2014 ont, en 2020, quasiment retrouvé leur niveau de 2009 avec 2 302 emplois (2 312 en 2009).
Le secteur du commerce, du transport et des services contrebalance en partie la perte des effectifs de l'industrie en connaissant une évolution de +4,08 % sur ces 10 années, soit un gain de 609 emplois.
Abritant le chef-lieu du département de l'Aveyron, Rodez agglomération reste un territoire administratif et l'emploi public contribue lui aussi à compenser la perte des effectifs de l'industrie

avec une hausse de 4,10% sur 10 ans (légère diminution entre 2009 et 2014 puis hausse de 5,68% sur la période suivante pour dépasser le niveau de 2009.
Les emplois liés à l'agriculture connaissent une légère augmentation sur la période 2009/2020 (+3,2%), marquée par un rebond après 2014 (+12,5 % sur les années 2014 à 2020) à la suite d'une diminution de 8,27% sur la période 2009-2014.

**La sphère de l'économie présentielle** (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes) **devrait se maintenir et se développer alors que la sphère de l'économie productive** (activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère) **devrait se fragiliser.** En 10 ans, mais cela se vérifie sur les 50 dernières années, la répartition des emplois entre la sphère présentielle et la sphère productive s'est maintenu dans une proportion quasi-similaire, à savoir 1/3 des emplois issus de la sphère productive, 2/3 de la sphère présentielle.




**Le social**

Au-delà des activités économiques ou de formation, un des premiers critères d'attraction d'un territoire réside dans sa capacité à offrir des opportunités de se loger. **L'habitat** participe donc pleinement à la qualité de vie d'un territoire au même titre que l'offre de services, marchands ou non, les possibilités de mobilités et de lien social. De fait l'équilibre social de l'habitat est un enjeu fort pour la Communauté d'agglomération.

L'observation du marché de l'habitat relève une production neuve de logement qui s'est ajustée en volume et qui a permis ainsi de stabiliser la vacance des logements.

La fonction sociale du parc HLM se renforce dans toutes les communes, toutefois, l'intensification de la production de logements sociaux (22% de l'offre nouvelle) est restée centrée sur le pôle urbain (84% à Rodez et Onet-le-Château). Ainsi, la stratégie de développement du parc HLM peine encore à répondre aux enjeux d'équilibre de peuplement et de mixité à l'échelle de l'agglomération.

Le système urbain est relativement préservé de la pauvreté (11,4% de taux de pauvreté) et celle-ci se concentre à Rodez et Onet-le-Château et se fixe majoritairement sur 2 quartiers : 38% des attributions en faveur des locataires HLM fragiles (ressources inférieures à 40% des plafonds) se font ainsi sur les quartiers de Saint Eloi et de Gourgan (qui représentent 30% du parc).

Rodez agglomération accompagne les communes au travers de ses interventions relevant de **la politique de la ville.** Si le quartier des Quatre-Saisons, commune d'Onet-le-Château, a fait l'objet d'un classement en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) en 2015, deux autres quartiers avaient été identifiés, par l'Agglomération, comme quartiers en décrochage relevant d'une action ciblée : le quartier Saint-Eloi-Ramadier et le centre ancien de Rodez. Deux quartiers supplémentaires faisaient également l'objet d'une attention particulière au regard de leur situation : le quartier des Costes-Rouges à Onet-le-Château et le quartier de Gourgan sur la commune de Rodez.
Le contrat de ville[1] signé en 2015 identifiait ainsi 3 niveaux d'intervention :

- le QPV des Quatre Saisons (programme d'actions du contrat de ville),
- les 4 quartiers repérés en difficultés,
- l'ensemble du territoire communautaire.

Dans le cadre de la définition de sa **politique de santé, le contrat local de santé (CLS)** a été adopté en 2018 et la Communauté d'agglomération s'est fortement engagée sur l'amélioration de l'accès aux soins de sa population, notamment sur les quartiers précités, en construisant plusieurs maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) :

- une au sein du QPV des Quatre-Saisons (ouverte en 2019),
- une dans le quartier du Faubourg, équidistante du centre ancien et du quartier Saint-Eloi-Ramadier (ouverte en 2019),
- une sur la commune de Luc-la-Primaube (ouverte en 2020) et une sur la commune d'Olemps (ouverte en 2023) permettant toutes deux de desservir les populations des communes du Sud de l'agglomération, mais aussi celles des communes voisines.

Deux autres projets de MSP sont d'ores et déjà lancés (Rodez centre, qui devrait ouvrir fin 2025, et Sébazac) et une réflexion est en cours sur Sainte-Radegonde.

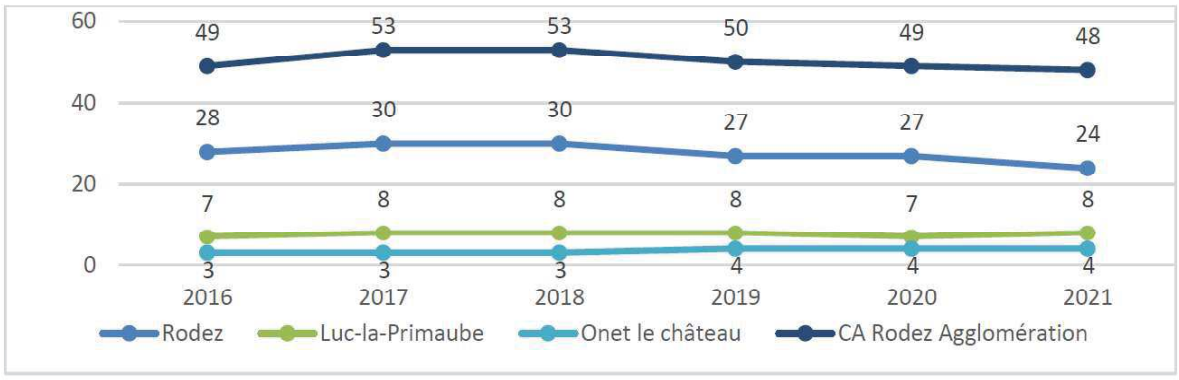
Un premier bilan des installations de professionnels de la santé dans les 3 premières MSP réalisées (Onet-le-Château, Rodez Faubourg et Luc-La Primaube) permet de démontrer l'apport bénéfique de ces équipements :

| | 31 décembre N-1 | À l'ouverture de la MSP | 31 décembre N+1 | 31 décembre N+2 |
|---|---|---|---|---|
| Médecin généraliste | 12 | 14 | 16 | 17 |
| Sage-femme | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Sage-femme échographe | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Orthoptiste | 2 | 3 | 3 | 7 |
| Infirmier | 28 | 28 | 30 | 30 |
| Kinésithérapeute | 4 | 6 | 6 | 8 |
| Infirmière Asalée | 1 | 1 | 3 | 3 |
| Dentiste | 2 | 2 | 3 | 5 |
| Orthophoniste | 2 | 3 | 4 | 3 |
| Pédicure podologue | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Psychologue | 0 | 0 | 0 | 1 |
| **Total** | **59** | **65** | **74** | **83** |

Néanmoins, le nombre de médecins pour 10 000 habitants sur l'agglomération de Rodez a diminué de 0,6 point entre 2014 et 2021 (de 9,2 à 8,6), et près de 30 % d'entre eux ont plus de 60 ans, ce qui démontre que cette action doit être poursuivie.

[1] Sur le contrat de ville 2015-2023, voir aussi p. 19

**Evolution du nombre de médecins généralistes sur le territoire :**




Au cas par cas, Rodez agglomération apporte également son soutien, *via* des fonds de concours, à ses communes membres dans leurs investissements dès lors qu'ils dépassent l'intérêt purement communal et/ou s'adressent à des publics plus spécifiques : petite enfance, jeunesse, personnes âgées, etc.
Plus largement, la Communauté d'agglomération prévoit une tarification sociale favorisant l'accès du plus grand nombre aux équipements (pôle aquatique, musées, …) et services (transports publics, …) dont elle assure la gestion.
En effet, dans les **domaines du sport et de la culture,** domaines essentiels à la qualité de vie sur le territoire, Rodez agglomération assure la gestion des équipements d'intérêt communautaire tels que les musées (Soulages au sein de l'EPCC, Fenaille, Denys Puech), le pôle aquatique (centre aquatique « Aquavallon », piscine Géraldini), le golf (délégation de service public), le domaine de Combelles (Centre équestre – DSP), le boulodrome, …
En complément, l'agglomération soutient les associations et les clubs, culturels et sportifs qui concourent au développement et à la reconnaissance de son attractivité.

Rodez agglomération a également développé et mis en œuvre une véritable **politique de protection et de sauvegarde de son patrimoine paysager et bâti** à travers la définition de son site patrimonial remarquable (SPR) accompagné d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).
Les communes participent également à cette politique par leurs actions d'entretien du petit patrimoine communal, mais aussi par l'entretien et l'amélioration des espaces publics qui, au-delà de la mise en valeur du patrimoine bâti, concerne la sécurité et la mise en accessibilité en faveur de l'ensemble des usagers.

**L'environnement**

Rodez agglomération a élaboré et mis en œuvre son premier plan climat énergie territorial (PCET) dès 2013 sur son périmètre de compétences et son patrimoine. Quatre ans plus tard, elle était parvenue à réduire de 17 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) dont elle était directement responsable.

Dans une logique de continuité, l'Agglomération s'est engagée dès le mois de décembre 2015 dans l'élaboration **d'un plan climat air énergie territorial (PCAET)** à la suite de l'approbation de la loi sur la transition énergétique en août 2015. Après deux ans et demi d'un travail d'élaboration associant plus de 70 acteurs du territoire venant de tous horizons, les élus ont approuvé le PCAET de Rodez agglomération le 25 septembre 2018. Le plan d'actions comprend 7 axes portant sur : la volonté d'être une collectivité responsable, poursuivant le travail engagé dès 2015 ;

l'accompagnement d'un développement économique moins carboné par des actions de sensibilisation et d'accompagnement ; l'aménagement d'un territoire durable en s'appuyant sur les domaines de compétences forts de l'agglomération : l'urbanisme et l'habitat ; favoriser une mobilité sobre en carbone ; aller vers un territoire résilient, que ce soit dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, de l'eau et des déchets mais aussi de l'aménagement (urbanisme/habitat) ; préserver la qualité de l'air ; et enfin, de manière transversale, l'animation dans la durée de la démarche.

Dans la continuité du programme « territoire zéro déchet / zéro gaspillage », le Conseil de communauté du 28 septembre 2021 a approuvé **le programme local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour la période 2021-2026**. Dans les faits, il s'agit du troisième programme engagé par la Communauté d'agglomération, celle-ci étant engagée dans une démarche de prévention des déchets depuis 2010.

Ce nouveau programme a pour ambition d'améliorer la prévention et la valorisation des déchets mais également d'améliorer la collecte, le traitement et le financement du service, et pour cela d'intervenir sur :

- l'optimisation des opérations de collecte : conteneurisation et déploiement de la collecte par points d'apport volontaires, diminution de l'impact environnemental des opérations de collecte et sécurisation des tournées ;
- la requalification du réseau des déchèteries : dimensionnement des installations dans le cadre d'un plan de gestion des déchets encombrants avec création de nouvelles déchetteries et de sites satellites éventuels ;
- l'extension des consignes de tri et l'amélioration des résultats de tri ;
- la poursuite des opérations de prévention des déchets : compostage, sensibilisation, etc.

Au total, le programme d'actions comprend 48 fiches-actions regroupées en 5 sections : Agir pour prévenir les déchets des ménages ; Agir pour réduire et valoriser les déchets des entreprises ; Agir par les modes de collecte et de traitement des déchets ; Agir par la communication orale et écrite (sensibilisation) ; Agir par le financement du service (réflexion sur la tarification incitative).

De par ses compétences obligatoires (eau (potable) ; assainissement des eaux usées ; gestion des eaux pluviales urbaines ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – GEMAPI), **la Communauté d'agglomération a acquis une véritable responsabilité sur le « petit cycle » de l'eau -** comprendre du point de captage (de l'eau potable) au point de rejet (des eaux usées) **-**, mais aussi **en partie sur le « grand cycle » de l'eau**, notamment dans la **gestion des milieux aquatiques** en facilitant l'écoulement des eaux et en gérant les zones d'expansion des crues et dans la prévention du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire. En ce domaine, l'enjeu est fort pour Rodez agglomération qui a la responsabilité de desservir son territoire (habitants, entreprises, …) en quantité suffisante et en qualité (l'enjeu sanitaire est également fort vis-à-vis de la population), tout en préservant la ressource et en adaptant le territoire aux évolutions climatiques qui se traduiront vraisemblablement par des phénomènes tantôt de sécheresse aigue, tantôt par des épisodes pluvieux intenses.

Depuis le 1er janvier 2020, Rodez agglomération s'appuie sur les syndicats mixtes d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Montbazens-Rignac **pour la distribution d'eau** des communes de Druelle Balsac, Luc-la-Primaube, le Monastère, Olemps, Onet-le-Château et Sébazac-Concourès, et du Lévézou-Ségala pour la commune de Sainte-Radegonde. Concernant la commune de Rodez, la Communauté d'agglomération a repris la régie municipale de la ville de Rodez dont l'usine de production, à la Boissonnade, traite près de 2 millions de mètres cubes par an. Il est à noter que cette unité de production est équipée depuis 2014 d'une turbine pompe lui permettant de couvrir la quasi-totalité de ses besoins en électricité.

**Rodez agglomération assure aujourd'hui le service de l'assainissement collectif,** compétence historique de l'intercommunalité, **pour ses 8 communes membres**. A la fin de l'année 2020, le service public de l'assainissement collectif regroupait 22 950 usagers, dont 96 usagers non-domestiques (industriels, artisans, …) ayant passé une convention spéciale de déversement.

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) de Rodez Agglomération a été créé en 2005 pour assurer le contrôle des installations d'assainissement autonome. En 2020, l'assainissement non collectif concerne 1 418 usagers sur l'ensemble du territoire communautaire.

Dotée de la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2017, Rodez agglomération est membre du syndicat mixte du bassin versant de l'Aveyron amont (SMBV2A) pour mettre en œuvre les actions

**du Contrat de rivière Aveyron amont** visant à atteindre un bon état des masses d'eau, sachant que sur le territoire de l'agglomération ruthénoise, l'état écologique des masses d'eau superficielles varie de bon à moyen.

Le **plan local d'urbanisme intercommunal** (PLUi) est un outil permettant de spatialiser le projet de territoire, traduit dans le projet d'aménagement et de développement durable que la collectivité entend conduire. Il aborde ainsi de manière concertée et cohérente à l'échelle des 8 communes membres les politiques de l'habitat (PLH), des mobilités (transports collectifs, mobilités actives), de transition écologique (PCAET), de développement économique (STIE), les zones de préservation de la biodiversité (trames verte et bleue), …
A travers le zonage et le règlement, qui en sont parties intégrantes, le PLUi définit les règles opposables, donc contraignantes, d'utilisation et de constructibilité des sols.

## II – LE PROJET DE TERRITOIRE DE RODEZ AGGLOMERATION

Les élus ont affiché une volonté constante de préserver les équilibres et de développer les relations transversales pour définir 3 grands enjeux pour leur territoire qui sont autant de moteurs de son ambition : « être un territoire attractif et inclusif tout en préservant son capital écologique ».

Cet engagement a été formalisé dans le cadre du contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'Etat ainsi que dans le projet de Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028, avec la Région Occitanie et le Département de l'Aveyron, approuvé par le conseil communautaire du 6 février 2024.

Les 3 enjeux que sont :

- l'attractivité économique et l'attractivité touristique (Être un territoire attractif et dynamique) ;
- l'attractivité résidentielle (Être un territoire où il fait bon vivre) ;
- ne pas altérer les ressources naturelles du territoire (Être un territoire sobre, résilient et à faible impact écologique)

ont donné lieu à 5 orientation stratégiques qui constituent les objectifs structurants permettant de répondre à l'ambition globale et à ses déclinaisons. Dans le respect du triptyque « économie – social – environnement », elles devraient être au nombre de 3. Néanmoins, concernant le développement d'une filière d'agriculture et d'alimentation durable et la connexion du territoire, au regard de l'intérêt majeur que recouvrent ces deux thématiques, il est apparu comme opportun de les traiter chacune spécifiquement dans le cadre d'une orientation.

### Orientation 1 : Accompagner les entreprises dans leur mutation et permettre le développement de nouvelles filières économiques

Développement économique

Compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales », Rodez agglomération gère 14 parcs d'activités, dont 2, Bel-Air et Arsac, sont classés parmi les OZE (Occitanie zones économiques), soit un total de 480 hectares et assure un rythme de commercialisation soutenue (3 à 4 hectares/an). Dans le cadre de son schéma territorial des infrastructures économiques (STIE), l'objectif de Rodez agglomération est d'apporter le foncier nécessaire au développement des entreprises locales tout en permettant l'accueil d'entreprises exogènes. Cette utilisation du foncier devra être faite en prenant en compte la notion de sobriété dans la consommation des espaces dans une logique d'aménagement durable.

Rodez Agglomération souhaite conforter et développer ses domaines d'intervention stratégique en passant d'une stratégie de trajectoire classique d'agglomération, à l'œuvre aujourd'hui et reposant sur la mise à disposition de facteurs génériques tels que le foncier et l'immobilier (dont structure

d'accueil – Maison de l'économie - à destination économique), le réseau haut-débit, les aides financières …, à une trajectoire de spécialisation, marquée par le renforcement du triptyque « entreprise/formation/recherche » au sein d'un même secteur ou d'une même filière, et aboutir, *in fine*, à une trajectoire de spécification, caractérisée par l'identification de compétences complémentaires trans-sectorielles et des mises en réseau « transitoires » (appels à projet) et permanentes (pôles de compétitivité).

4 principales filières ont été identifiées sur le territoire de l'agglomération ruthénoise :
- La filière de l'agroalimentaire et des agro ressources (*Voir également l'orientation spécifique « Développer une véritable filière d'agriculture et d'alimentation durable »*) ;
- La filière de la mécanique et des matériaux ;
- La filière numérique et informatique ;
- La filière commerce et tourisme.

Le territoire de Rodez agglomération est tout autant concerné par les 2 grands volets du tourisme : le tourisme d'affaires, lié à son tissu économique conséquent, et le tourisme culturel et de loisirs, de par ses atouts patrimoniaux et naturels.

Le tourisme d'affaires :
En ce domaine, Rodez agglomération dispose d'atouts dans sa capacité à accueillir des évènements de type congrès ou convention de petite ou moyenne taille grâce à ses nombreux lieux d'accueil publics (salles des fêtes communales, salle de l'Amphithéâtre, auditorium des musées, …) ou privés pour ce public potentiellement consommateur d'activité.

Le tourisme culturel et de loisirs :
Les cibles sont plus diverses, de la famille en période de vacances scolaires aux groupes de touristes en passant par les visites de proximité (le temps d'un week-end). Rodez agglomération dispose d'un grand nombre d'équipements culturels, sportifs et de loisirs pour répondre aux attentes de ces visiteurs et favoriser l'attractivité.

Formation – enseignement supérieur - recherche

Rodez agglomération, dans le cadre du contrat de site de proximité « Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation » avec la Région Occitanie, l'Etat, le Département de l'Aveyron a développé des projets d'opérations transversales permettant de conforter la formation en lien avec les filières identifiées :
- la structuration, en cours, d'un campus universitaire sur le site de Saint-Eloi à Rodez, favorisant les synergies entre les sites ruthénois de l'INU Champollion et de l'IUT de l'UT1 Capitole ;
- la participation au développement d'offres de formations, à l'exemple de la filière Génie Mécanique par apprentissage de l'INSA de Toulouse en partenariat avec la CCI de l'Aveyron ;
- l'amélioration de la vie étudiante, notamment le projet de construction sur le site de Saint-Eloi d'un restaurant universitaire, mais aussi une participation à hauteur de 200 000 € de Rodez agglomération à la construction d'un bâtiment à usage d'internat, sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre de métiers de l'Aveyron.

## Orientation 2 : Développer une véritable filière d'agriculture et d'alimentation durable

Cette orientation est structurée autour de 4 enjeux :

- Une alimentation saine et durable pour le plus grand nombre. La volonté de faire que le plus grand nombre, en agissant progressivement avec une approche intergénérationnelle, s'approprie les bonnes pratiques en matière d'alimentation. Orienter vers le manger sain et durable, ce qui suppose aussi que le plus grand nombre ait une conscience, une approche globale des acteurs et problématiques « du champ à l'assiette ».

- La diversification, le renforcement, la structuration de nouvelles filières et de productions Bio. L'agglomération a à faire face à un déficit d'offre, face à une demande potentielle identifiée (étude offre/demande 2018).
- Le maintien de la SAU. La question de la transmission/reprise est clairement constatée (étude animation foncière 2020/2021), avec près de la moitié des exploitations concernée, avec à leur tête un exploitant de 55 ans et plus.
- La création d'emplois non délocalisables autour d'une agriculture responsable. Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, favoriser le développement des circuits courts locaux, les filières écoresponsables, en développant les actions de formation, accompagnement.

Face à ces enjeux, il est nécessaire d'impliquer les différents partenaires du territoire et d'avoir une démarche structurée pour conserver une dynamique de projets. Pour y répondre, Rodez agglomération s'est inscrit dans une procédure de labellisation « Programmes Alimentaires Territoriaux » (PAT). La communauté d'agglomération a obtenu la reconnaissance officielle du Ministère en octobre 2021 : « PAT Niveau 1 » (PAT émergent).

Les objectifs :
- Contribuer à la souveraineté alimentaire du territoire
- Concilier agriculture et préservation-valorisation des ressources naturelles
- Accompagner l'évolution de pratiques alimentaires
- Pérenniser la dynamique territoriale sur l'agriculture et l'alimentation durables

## Orientation 3 : Connecter le territoire

Les liaisons externes

- Il s'agit de traiter en priorité, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021 / 2027, la RN88 dans sa traversée de l'agglomération ruthénoise (*rocade de Rodez*), notamment par la dénivellation de 3 carrefours giratoires (Saint-Félix, Les Moutiers, Saint-Marc), afin de fluidifier le trafic et éviter ainsi les risques de saturation, particulièrement aux heures de pointes.
En complément, avec l'appui des communes et du Département de l'Aveyron, Rodez agglomération s'associe au programme d'aménagement des routes départementales sur son territoire.

- Concernant le domaine ferroviaire, un lobbying sera à poursuivre pour le maintien de la liaison de nuit avec Paris. Par ailleurs, il sera souhaitable avec les parties concernées (Région, SNCF) d'envisager toutes les options permettant d'améliorer le temps de trajet entre Rodez et Toulouse (*en moyenne, aujourd'hui, 2h36*) afin que ce mode de transport reste concurrentiel face à la voiture individuelle, notamment lorsque la RN88 entre Toulouse et Rodez sera complétement à 2X2 voies.

- Rodez agglomération participe également, au travers d'un syndicat mixte, avec la Région Occitanie, le Département de l'Aveyron et la CCI de l'Aveyron, à la gestion de l'aéroport de Rodez – Marcillac, qui est un outil essentiel du désenclavement du territoire. La ligne aérienne entre Rodez et Paris fait l'objet d'une obligation de service publique car classée ligne d'aménagement du territoire.

Les liaisons internes

- La modernisation de la flotte des bus assurant les transports publics sur le territoire de Rodez agglomération a été engagée en 2021 pour aller vers une motorisation gaz (GNV), le souhait des élus étant qu'à moyen terme les véhicules puissent utiliser du bio-GNV. Parallèlement, le concessionnaire procède à l'aménagement d'une station d'avitaillement gaz.
En complément, il s'agira de poursuivre l'aménagement de parc relais (Calcomier, Saint-Marc) en tête de réseau de la nervure urbaine.

- A la faveur de la révision du schéma des mobilités actives, l'objectif sera de poursuivre également le développement du réseau des circulations douces, notamment en renforçant les liaisons entre les

pôles générateurs d'emplois, d'habitat et d'achats. Des synergies et une articulation seront recherchées entre le schéma des mobilités actives de Rodez agglomération et le schéma départemental des mobilités douces en cours de rédaction.

- L'amélioration des voies départementales, dans une perspective de sécurisation et de partage entre les différents modes de mobilités, se fera notamment dans le cadre du plan quinquennal avec le Département de l'Aveyron.

- La livraison au dernier kilomètre reste à l'étude dans le cadre de la mise en œuvre du programme action cœur de ville (ACV).

### Orientation 4 : Aménager un territoire durable, équilibré et inclusif

L'ambition d'accueillir de nouveaux habitants et de conserver ceux déjà présents sur l'agglomération passe par **la capacité d'organiser un véritable parcours résidentiel** répondant à leurs besoins et attentes quelle que soit leur situation actuelle mais aussi future.
A travers **le programme local de l'habitat (PLH) 2021/2026**, adopté lors du Conseil de communauté du 2 novembre 2021, les élus de Rodez agglomération ont fait le choix de **répondre aux besoins des différents publics et de favoriser la mixité sociale.**
Cela suppose de mobiliser des moyens financiers significatifs pour **inciter la production de logements neufs et la rénovation de logements anciens de qualité** destinés tant à la location qu'à l'accession. L'objectif fixé est d'offrir un logement sur deux à coût abordable, tant en acquisition qu'en location. Ainsi sur les 2 200 nouveaux logements prévus sur les 6 prochaines années, 1 100 qui seront concernés, dont 570 logements sociaux publics en location, 120 logements conventionnés avec l'ANAH et 415 logements en accession à coût abordable (PSLA, BRS, …).
La rénovation portera pour une grande part sur **l'amélioration énergétique des logements**, qu'ils soient individuels ou collectifs, privés ou publics. Ainsi, le projet de renouvellement urbain (PRU) porté par Rodez Agglo Habitat et les dispositifs opérationnels de type OPAH-RU et PIG seront soutenus financièrement par la Communauté d'agglomération.
La production est envisagée de manière raisonnée, limitant ainsi les besoins de foncier. Cela renvoie à la notion, développée par Rodez agglomération depuis plusieurs années maintenant, de « géographie préférentielle du développement de l'habitat », qui repose sur les 4 préceptes suivants : assurer une gestion économe de l'espace ; favoriser la cohésion et la mixité sociale ; articuler le développement de l'urbanisation avec les enjeux de la mobilité ; préserver et valoriser l'environnement.
Ainsi, les élus de Rodez agglomération et de ses 8 communes membres ont souhaité qu'une **politique d'anticipation et de maîtrise foncière** soit mise en place. Cette décision marque la volonté de disposer de gisements fonciers permettant de relever le défi du logement pour tous et à haute valeur environnementale. L'accompagnement financier de Rodez agglomération et le développement du partenariat avec l'établissement public foncier d'Occitanie constituent les leviers majeurs à mettre en œuvre autour de cette priorité.

Cet objectif d'aller vers un habitat plus écologique et solidaire trouve écho dans le cadre de la **politique de la ville** dont Rodez agglomération, avec l'appui des communes et des partenaires institutionnels, entend poursuivre les actions sur les 5 quartiers de son territoire qui rencontrent des difficultés.

La notion de solidarité s'exprimera également dans la poursuite de la **mise en œuvre du contrat local de santé**, prorogé jusqu'au 31 décembre 2025, et du maillage territorial en matière de MSP avec des projets et réflexions sur Rodez Centre, Sébazac, Sainte-Radegonde.
Par ailleurs, la labellisation du conseil local de santé mentale est en préparation.

Concernant **les domaines de la culture et du sport**, la Communauté d'agglomération continuera de soutenir ses communes membres dans leurs investissements visant à réaliser et/ou améliorer leurs équipements socio-culturels et sportifs, particulièrement lorsqu'ils auront vocation à être largement fréquentés par les habitants de l'ensemble du territoire communautaire.

Rodez agglomération a également décidé de mettre en œuvre un programme façades sur 7 des 8 communes de l'agglomération en lien avec la politique régionale « Bourgs-Centres Occitanie ». La Ville de Rodez bénéficie d'un montage financier différent qui est opérationnel depuis juillet 2021.

En complément, les communes ont défini des programmes d'amélioration de leurs espaces publics visant tout à la fois à sécuriser leur usage, notamment par les piétons, améliorer leur accessibilité par les personnes à mobilité réduite, à les végétaliser pour désimperméabiliser ces espaces, lutter contre les îlots de chaleur urbaine et améliorer l'aspect visuel et mettre en valeur le patrimoine architectural.

## Orientation 5 : Préserver et valoriser les ressources naturelles et réduire les nuisances

Dans la continuité du PCET de 2013 et du **PCAET** en lien avec la notion **de « collectivités responsables »**, la communauté d'agglomération et ses communes membres entendent continuer leurs efforts d'investissement pour **assurer la transition énergétique de leur patrimoine.** Ainsi la rénovation énergétique des bâtiments publics sera poursuivie tant par les communes que par la communauté d'agglomération. Cette dernière ayant porté le constat que 80 % de sa consommation énergétique est due à 20 % de ses bâtiments, elle souhaite procéder à leur rénovation énergétique en priorité.
Par ailleurs, il est envisagé de **muter le parc de véhicules de service** de motorisations essence ou diesel, lors de leur remplacement, vers des motorisations électriques ou, pour le moins, hybrides. A ce titre, Rodez agglomération, dans le cadre du programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte et le climat », s'est doté de 2 véhicules électriques à prolongateur hydrogène et de 11 vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels de courte distance de son personnel.
L'effort engagé sur **l'évolution de l'éclairage public** vers des systèmes de type LED sera poursuivi, voire amplifié. Il est à noter que de nombreuses communes ont fait le choix de tester une diminution de l'intensité d'éclairage ou d'extinction sur des plages horaires variables. Une réflexion pourrait être conduite à l'échelle de l'Agglomération pour établir, en concertation, une forme de cohérence.
Ces différentes actions entrent dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET et du CTE.

A **l'échelle de l'agglomération ruthénoise** il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du **PCAET**, dans ses différentes dimensions :
- sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la transition énergétique et, plus largement, écologique ainsi qu'au développement durable (*en lien avec les objectifs de développement durable définis par l'ONU*) afin de favoriser concertation, coopération et passage à l'acte ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et, plus amplement, les nuisances sur la biodiversité, l'environnement, la qualité de l'air,
- développer la résilience du territoire pour lui permettre de faire face au changement climatique, ce qui suppose de produire et de consommer de manière responsable (*développement économique moins carboné et moins impactant sur les ressources naturelles - eau, sols, énergies, …- en termes de prélèvements mais aussi de nuisances – déchets -, favorisant les circuits courts et les coopérations, …)* tout en répondant aux besoins essentiels (*se nourrir, se loger, se soigner, s'éduquer, se cultiver, …*).

Sur les 5 dernières années, la régie **« Eau de Rodez »** réalise en moyenne près de 0,6 M€ d'investissements pour le maintien et l'amélioration de la qualité du service dans ces différents champs d'intervention : prélèvement, adduction, traitement, distribution - dont le renouvellement du réseau (1,181 km rénové en 2020), les réparations de fuites (15 sur branchement, 10 sur conduite en 2020) et installations de compteurs (981, en 2020, nouveaux branchements, individualisations, remplacements).

En moyenne, chaque année, la Communauté d'agglomération investit près de 3 M€ sur son **réseau d'assainissement**, dont une bonne part est consacré aux travaux neufs (zonage d'assainissement),

à la création de réseaux séparatifs, extension de collecteurs …, et au renouvellement des réseaux. L'amélioration de la qualité du service dépend donc de la capacité à réaliser les travaux nécessaires et à renforcer la gestion patrimoniale par une meilleure connaissance de l'état des ouvrages, de la lutte contre les eaux claires parasites, de l'incitation des propriétaires à mettre en conformité leurs évacuations, de la recherche de la qualité avec les aménageurs, notamment dans la perspective de l'intégration des réseaux dans le patrimoine communautaire, de l'optimisation du fonctionnement des réseaux unitaires par temps de pluie, de la sensibilisation des usagers à ne pas jeter dans les toilettes mais aussi dans les bouches d'égout les déchets et enfin de la capacité à rester vigilants sur la réduction des micropolluants.

Rodez agglomération s'associe pleinement aux enjeux et actions du **Contrat de rivière Aveyron amont** pour la période 2020-2024, porté par le SMBV2A, dont l'ambition générale est d'assurer une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques pour concilier tous les usages et contribuer au bon état des masses d'eau.

Rodez agglomération vient d'engager dès 2022 **la révision n°6 de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** afin de répondre à l'ambition de renforcer la préservation de la biodiversité mais aussi de réduire ses consommations d'espaces dans la perspective de s'inscrire dans une trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon de l'année 2050, précédée d'une diminution de moitié de la consommation d'espace dès 2030. Le Conseil de communauté a prescrit la révision n°6 du PLUi lors de sa séance du mois de décembre 2021, avec sur proposition du Comité de pilotage, 6 objectifs structurants :
- la préservation de la biodiversité et de l'environnement,
- l'amélioration de la qualité urbaine, le Paysage et le Patrimoine,
- le développement des Energies renouvelables,
- l'organisation des Mobilités en faveur des modes collectifs, alternatifs ou doux,
- l'encadrement des développements commerciaux, de la publicité et des enseignes,
- l'analyse des consommations d'espaces et la réduction de l'artificialisation des sols.

## III – LE CONTRAT DE VILLE 2015 - 2023

Le contrat de ville de Rodez agglomération avait été signé le 24 juin 2015 pour une durée de 6 ans dans le cadre de la loi Lamy « programmation pour la ville et la cohésion urbaine », et prorogé jusqu'au 31 décembre 2023. L'objectif était de réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de l'agglomération, en améliorant les conditions de vie des habitants. Sur Rodez agglomération, le quartier des Quatre Saisons à Onet-le-Château (1 500 habitants avec un revenu médian de 10 500 €) faisait l'objet d'un classement en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) et 4 autres quartiers « en veille » étaient mentionnés dans le contrat : Gourgan, Saint-Eloi, Rodez-centre ancien et Les Costes Rouges.

Les principaux signataires du contrat de 2015 étaient l'Etat, la Région, le Département, les communes de Rodez et Onet-le-Château, Rodez Agglo habitat (RAH) et Rodez agglomération. D'autres signataires tels que Pôle emploi, l'Education nationale et la Caisse des dépôts se sont principalement engagés sur le Quartier Prioritaire Ville (QPV). L'Etat a ouvert deux Maisons France services à Onet-le-Château et Rodez. Les signataires ont tenu leurs engagements, notamment pour ce qui concerne leurs missions de droit commun, et certains se sont particulièrement mobilisés pour saisir les opportunités offertes par le dispositif.

Le programme intégrait des actions dans le domaine de la cohésion sociale, du cadre de vie et de l'emploi. Les priorités affichées étaient la requalification du quartier, l'insertion professionnelle, la réussite éducative. Elles ont été déclinées en actions concrètes auprès des habitants.

Sur le volet fonctionnement, les associations de proximité ont joué un rôle essentiel pour la cohésion des territoires, l'émancipation des habitants et la réussite d'un projet global. En moyenne, près de 20 porteurs de projets ont proposé annuellement des actions dans le cadre de l'appel à projet commun Etat - Rodez agglomération. Les moyens financiers disponibles sont restés stables : de l'ordre de 183 000 €/an, soit un financement de 751 553 € pour l'Etat et de 709 550 € pour Rodez agglomération sur la période de 2015 à 2022.

« L'outil culturel » a été un véritable levier d'action. Les habitants se sont mobilisés au travers de la culture avec des actions portées par Rodez Agglo Habitat, la MJC, l'association MEZCLA, Averroes, Prodiges, Les pieds tanqués, Progress…

Le contrat de ville a permis d'impulser les investissements dans la rénovation urbaine et la création de nouveaux équipements. Rodez agglomération a mené l'étude de rénovation urbaine sur la partie habitat et sur les espaces extérieurs importants dont il est propriétaire. L'opération de requalification de l'habitat a permis la démolition de 41 logements, la construction de 3 immeubles dont une promotion privée et une construction à venir ainsi que la rénovation de 120 appartements.

Afin d'aérer le quartier des Quatre-Saisons, d'aménager le cœur de ville et de créer un véritable lieu de rencontre entre les habitants, l'enceinte du stade a été détruite et le terrain déplacé à l'extérieur du QPV. De nouveaux équipements ont été créés sur le site, dont un équipement socioculturel et sportif : l'Athyrium. Il est à noter que l'Athyrium a été transformé en vaccinodrome sur la période Covid (entre avril et septembre 2020, plus de 125 000 personnes ont fréquenté les lieux). Un parc urbain, dans l'aménagement duquel un Conseil citoyen a été impliqué tout particulièrement, a également vu le jour.

Le contrat de ville a joué un rôle incitatif pour la participation financière sur des équipements tels que :

- les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles,
- l'équipement socioculturel et sportif d'Onet-le-Château, avec une fréquentation, entre 2020 et 2022, de 44 548 personnes (hors vaccinodrome et élections) et une fréquentation des associations sportives importante (2 102 adhérents).

Le programme d'investissement sur le QPV s'est élevé à 25 450 616 € HT et les investissements à proximité du QPV se sont élevés, eux, à 3 312 901 €.

Le contrat de ville a permis de limiter les impacts économiques liés à la crise sanitaire qui auraient pu entraîner de grandes difficultés. Il a également permis d'enregistrer des progrès en matière de conditions de vie des habitants, d'accès à la culture, aux sports et à la santé, d'animation et de lien social.

Le document d'évaluation du contrat de ville 2015 – 2023, adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2023, constitue l'annexe 1 de ce document cadre.

## IV – RAPPEL DES PROGRAMMES ET DISPOSITIFS A L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Divers contrats, programmes, documents de planification et de programmation, et dispositifs sont mis en œuvre actuellement sur le territoire de l'agglomération :

- Contrat territorial de réussite pour la transition écologique (CRTE)

- Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028

- 7 contrats « Bourgs-Centres Occitanie – Pyrénées – Méditerranée » 2019 – 2021 respectivement signés par la Région Occitanie, le Département de l'Aveyron, Rodez agglomération, le PETR Centre Ouest Aveyron et les communes de Druelle Balsac ; Luc-la-Primaube ; Le Monastère ; Olemps ; Onet-le-Château ; Sainte-Radegonde et Sébazac-Concourès, contrats dont les avenants « Contrat 2e génération 2022-2028 » sont en cours d'élaboration

- Contrat de Projet Aveyron Territoires

- Schéma de Cohérence Territoriale

- Programme Action Cœur de Ville engagé sur la commune de Rodez, qui par avenant approuvé par le Conseil de communauté du 6 avril 2021 a évolué en opération de revitalisation du territoire (ORT)

**Urbanisme, habitat, renouvellement urbain,**

- Programme Local de l'Habitat
    - Programme de renouvellement urbain engagé sur les communes d'Onet-le-Château et Rodez
    - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur la commune de Rodez
    - Programme d'Intérêt Général (aides à la pierre) sur l'ensemble du territoire de Rodez agglomération
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Site Patrimonial Remarquable
- Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur du Patrimoine (PSMV)

**Mobilités**

- Plan global de déplacements
- Schéma d'agglomération des mobilités actives
- Appel à Programme Territoires Cyclables

**Economie, emploi, formation**

- Schéma Territorial des Infrastructures Economique
- Schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation 2022-2027
- Dispositif des aides à l'immobilier

**Environnement, transition écologique**

- Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) ;
- Projet Alimentaire Territorial
- Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'ADEME
- Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets
- Appel à projets « Bio déchets : opération de compostage collectif » conventionnée avec l'ADEME et la Région Occitanie depuis 2019

**Santé, Cohésion sociale**

- Contrat local de santé

- Conseil local de santé mentale

- 2 Conventions territoriales globales (CTG) signées avec la CAF et les communes de Rodez et Onet-le-Château

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

**Sport, Culture**

- Pays d'Art et d'Histoire

- Grand site d'Occitanie

Tous concourent à la concrétisation du projet de territoire à laquelle le contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » doit également contribuer.

# II

# « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » :

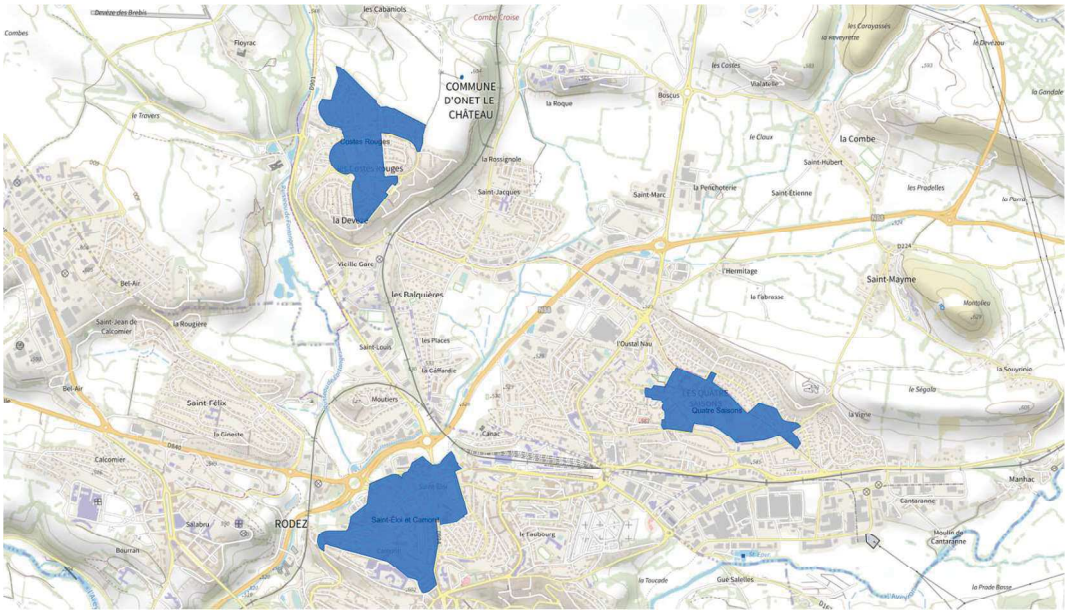
# TROIS QUARTIERS

# QUATRE GRANDES ORIENTATIONS

## I – LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DE L'AGGLOMERATION

Suite à la parution du décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, trois quartiers de l'agglomération sont désormais classés QPV :

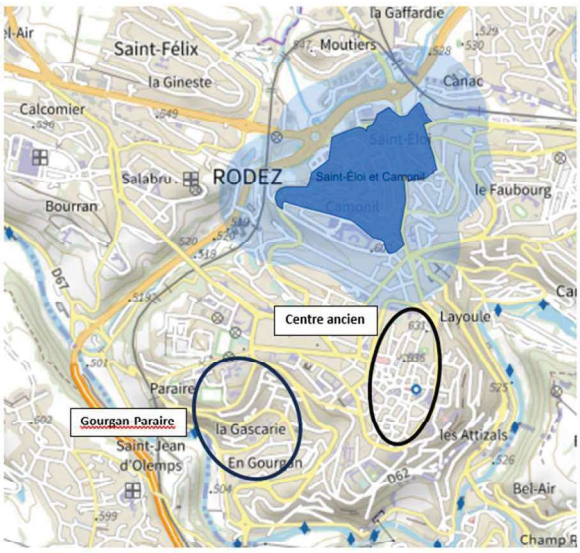
- les Quatre Saisons à Onet-le-Château (ancien QPV maintenu avec un contour modifié),
- les Costes Rouges, à Onet-le-Château (création),
- Saint-Eloi et Camonil, à Rodez (création).




Source : https://sig.ville.gouv.fr

Par ailleurs, deux autres quartiers, situés à Rodez, sont identifiés par Rodez agglomération comme devant faire l'objet d'une veille particulière au regard de certaines fragilités :

- le quartier de Gourgan-Paraire,
- le quartier Centre ancien.



## II – QUARTIER QUATRE SAISONS - (QN01201M)

Seul QPV du précédent contrat de ville de Rodez agglomération, le quartier des Quatre Saisons a été maintenu dans la géographie prioritaire avec un périmètre ajusté. L'immeuble construit récemment 34 bis rue des Marguerites a ainsi été intégré au QPV.




**Données clés**

Superficie : 0,182 km²

Population

**1 535** habitants (2018)

- part des moins de 25 ans[2] : 38,2% (commune : 28,5%)
- part des familles monoparentales[3] : 21,3% (commune : 14,1%)
- part des ménages composés d'une personne seule[4] : 40,1 % (commune : 41,3%)
- part des personnes de nationalité étrangère[5] : 35% (commune : 8,9%)

Indice de position sociale (2022-2023)[6] :

- Ecole maternelle publique des Narcisses : non disponible
- Ecole primaire publique Jean Laroche : non disponible

[2] Données issues du recensement 2019
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[5] Ibid.
[6] Source : data.education.gouv.fr - l'école n'apparaît pas

Revenus

Revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (Médiane 2019) : **1 110 €** (commune : 1 780 €)[7]

Part des ménages fiscaux imposés en 2019[8] : **20,6%** (commune 57,3%)

Foyers bénéficiaires du RSA sur les Quatre Saisons en décembre 2023[9] : **112** (264 personnes couvertes, dont 133 enfants)

Emploi / Insertion

Taux d'emploi des 15-64 ans[10] : **45,3%** (commune 67,3%)
Nombre de demandeurs d'emplois au 31/12/2022[11] : **218** dont 28,1% bénéficiaires du RSA
Nombre de bénéficiaires du RSA en insertion au 31/12/2023[12] : **131**

Logement / Habitat

Part des ménages locataires[13] : **94,3%** (commune : 39,5%)
Part des ménages ayant aménagé depuis moins de 2 ans[14] : **12,6**% (commune : 13%)
Part des logements sociaux[15] : **89,2%** (commune : 18,0 %)

Logements publics sociaux au 1er janvier 2023[16] : **610**

Logements sociaux de Rodez Agglo Habitat au 1er janvier 2024[17] : **592**

| T1-T1 bis | T2 | T3 | T4 | T5 et plus |
|---|---|---|---|---|
| 34 | 92 | 270 | 163 | 33 |

Transports

Lignes du réseau Agglobus desservant le quartier :

- ligne D (toutes les 20 minutes du lundi au vendredi, toutes les heures le samedi et l'été)
- ligne F (5 passages du lundi au samedi)

La ligne S, qui fonctionne en soirée (5 passages du lundi au samedi), part également d'un arrêt situé en bordure du quartier.

Equipements et services publics (hors établissements d'enseignement) situés dans le QPV :

- Mairie

[7] Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019
[8] Ibid.
[9] Source : – INSEE / Département 12 / DEI / TP – Février 2024
[10] Données issues du recensement 2019
[11] Source : Pôle Emploi - Dares, SMT
[12] Source : – INSEE / Département 12 / DEI / TP – Février 2024
[13] Source : Insee. Recensement de la population 2019
[14] Ibid.
[15] Source : SDES, Répertoire du parc locatif 2019 ; Insee, Recensement de la Population 2019
[16] Source : DDT 12
[17] Source : Rodez Agglo Habitat

- CCAS

- une médiathèque communale (Médiathèque Paul Géraldini) abritant une Maison France Services
- une piscine intercommunale (Piscine Paul Géraldini)
- un équipement socioculturel et sportif géré par la commune (L'Athyrium)
- un centre social (Le Patio)

- un Multi-Accueil (Les Lupins)

Services et professionnels de santé :

- une maison de santé pluri-professionnelle (3 médecins généralistes, 2 dentistes, 1 sage-femme, 2 cabinets infirmiers, 1 cabinet de kinésithérapie, 1 orthophoniste, 1 orthoptiste, 1 pédicure-podologue, 1 nutritionniste-diététicienne)

A noter qu'une pharmacie et un cabinet de kinésithérapie sont installés place des Capucines, en bordure du QPV.

Etablissements d'enseignement et de formation situés dans le QPV :

Ecole maternelle publique des Narcisses : 8 classes, 163 élèves (2023-2024)[18]

Ecole élémentaire publique Jean Laroche : 7 classes, 148 élèves (2023-2024)[19]

Parcs et espaces publics situés dans le QPV :

- un parc paysager

Autres équipements et services situés dans le QPV :

- une MJC (association)

- la Résidence des Capucines : Auberge de Jeunesse, logements conventionnés par la CAF, séjours hebdomadaires récurrents, pour les apprentis du Campus des Métiers, espace Petite Unité de Vie pour personnes âgées, restaurant ouvert à tous, salles de réunion pour des conférences et séminaires.

Certaines associations départementales ou locales occupent des locaux dans le quartier :
- le comité départemental de Quilles de huit
- la CLCV
- le Secours catholique
- la Retraite sportive

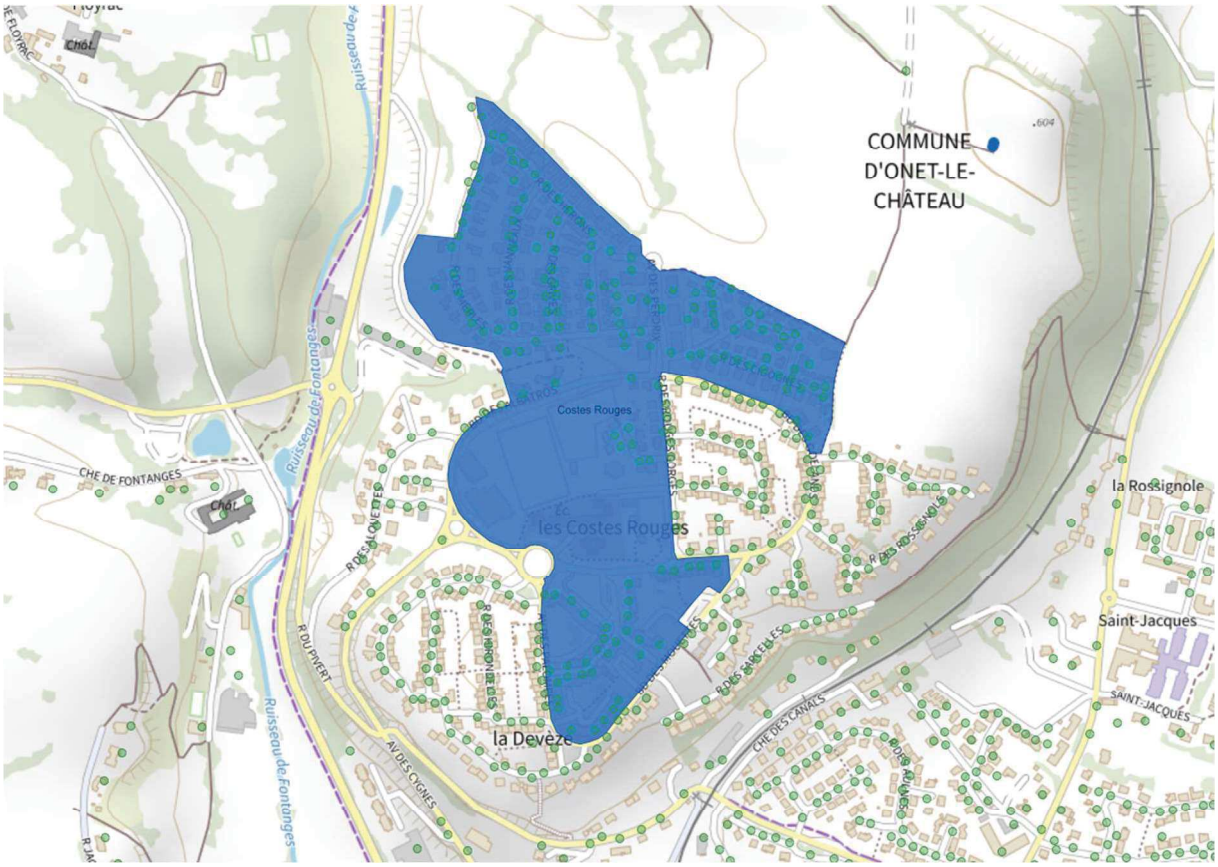
Commerces situés dans le QPV :

Quelques commerces sont situés en bordure du QPV (épicerie, Tabac-Presse, restauration rapide, …) notamment places des Rosiers et des Capucines, mais aucun n'est établi dans le périmètre même du QPV.

[18] Source commune d'Onet-le-Château
[19] Source commune d'Onet-le-Château

## III – QUARTIER COSTES ROUGES - (QN01203N)

Faisant l'objet d'une veille dans le cadre du précédent contrat, le quartier des Costes Rouges, situé sur la commune d'Onet-le-Château, a intégré la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2024. De fait, certaines données statistiques relatives au QPV ne sont, pour l'heure, pas encore disponibles (indiquées nd ci-dessous).




**Données clés**

Superficie : 0,226 km²

Population

**1 300** habitants (estimation donnée par les services de l'Etat à l'entrée dans la géographie prioritaire)

- part de moins de 25 ans : nd
- part de familles monoparentales : nd
- part de ménages composés d'une personne seule : nd
- part de personnes de nationalité étrangère : nd

Indice de position sociale (2022-2023) :

- Ecole primaire publique Pierre Puel[20] : **98** (effectif : 128)

Revenus

Revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (Médiane 2019) : nd
Part des ménages fiscaux imposés en 2019 : nd
Foyers bénéficiaires du RSA sur les Costes Rouges en décembre 2023[21] : **61** (150 personnes couvertes, dont 81 enfants)

Emploi / Insertion

Taux d'emploi des 15-64 ans : nd
Nombre de demandeurs d'emplois au 31/12/2022 : nd
Nombre de bénéficiaires du RSA en insertion au 31/12/2023[22] : **69**

Logement / Habitat

Part des ménages locataires : nd
Part des ménages ayant aménagé depuis moins de 2 ans : nd
Part des logements sociaux : nd

Logements publics sociaux au 1er janvier 2023[23] : **396**

Logements sociaux de Rodez Agglo Habitat au 1er janvier 2024[24] : **219**

| T1-T1 bis | T2 | T3 | T4 | T5 et plus |
|---|---|---|---|---|
| 8 | 57 | 86 | 51 | 17 |

Transports

Lignes du réseau Agglobus desservant le quartier :
- lignes C et D (toutes les 20 minutes du lundi au vendredi, toutes les heures le samedi et l'été)

Equipements et services publics (hors établissements d'enseignement) situés dans le QPV :

- un poste de police municipale

- un gymnase
- un stade
- un boulodrome
- un terrain de tennis
- un city stade

- une salle associative (Maison des Associations)

[20] Source : data.education.gouv.fr
[21] Source : – INSEE / Département 12 / DEI / TP – Février 2024
[22] Ibid.
[23] Source : DDT 12
[24] Source : Rodez Agglo Habitat

Services et professionnels de santé :

- un pôle social et médical (un généraliste, deux psychiatres, des consultation de la PMI et permanences sociales)

A noter la présence de cabinets dentaires en bordure du QPV (Bd des Mouettes).

Sont également installés dans le périmètre :

- un médecin généraliste
- un kinésithérapeute
- deux cabinets infirmiers
- une pharmacie

Etablissements d'enseignement et de formation situés dans le QPV :

Groupe scolaire public Pierre Puel : 10 classes, 181 élèves (2023/2024)[25]

Parcs et espaces publics situés dans le QPV :

- un parc paysager
- plusieurs zones vertes autour des bâtiments de l'OPH, dont des jardins partagés

Autres équipements et services situés dans le QPV :

On trouve, dans le quartier, un bar associatif ainsi que diverses associations locales ou départementales occupant des locaux de l'OPH :

- Gaeq
- Comité des Fêtes des Costes Rouges
- Association Maquet'Onet
- Comité départemental de pétanque
- Comité départemental de Handball
- Comité départemental des Foyers ruraux
- CPIE

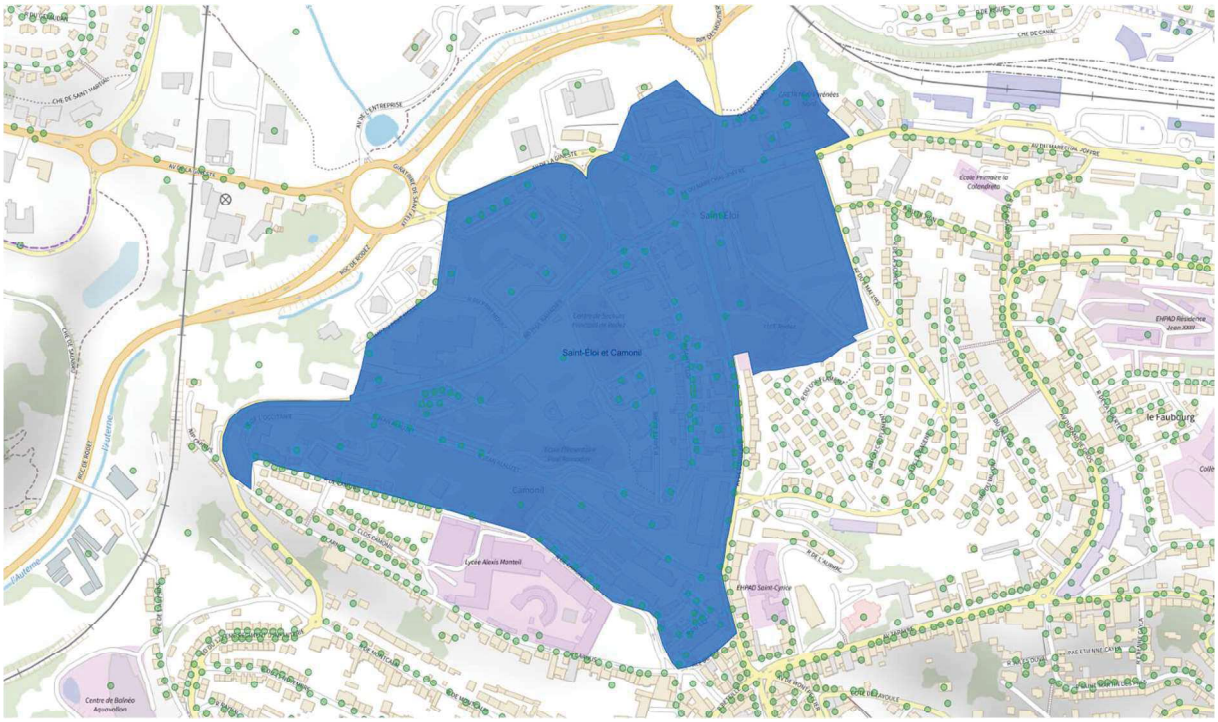
Commerces situés dans le QPV :

- un tabac presse
- une épicerie
- une coiffeuse

[25] Source commune d'Onet-le-Château

## IV – QUARTIER SAINT-ELOI ET CAMONIL - (QN01204N)

Quartier faisant l'objet d'une veille dans le cadre du précédent contrat, le quartier Saint-Eloi et Camonil, sur la commune de Rodez, a intégré la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2024. De fait, certaines données statistiques relatives au QPV ne sont, pour l'heure, pas encore disponibles (indiquées nd ci-dessous).




**Données clés**

Superficie : 0,318 km²

Population

**1 300** habitants (estimation donnée par les services de l'Etat à l'entrée dans la géographie prioritaire)

- part de moins de 25 ans : nd
- part de familles monoparentales : nd
- part de ménages composés d'une personne seule : nd
- part de personnes de nationalité étrangère : nd

Indice de position sociale (2022-2023)[26] :

- Ecole primaire publique Paul Ramadier : **77,4** (effectif : 57 élèves), indice le plus bas de l'Aveyron en 2022-2023.

Revenus

Revenus disponibles mensuels des ménages par unité de consommation (Médiane 2019) : nd

[26] Source : data.education.gouv.fr

Part des ménages fiscaux imposés en 2019 : nd

Foyers bénéficiaires du RSA sur Saint-Eloi en décembre 2023[27] : **73** (163 personnes couvertes, dont 73 enfants)

Emploi / Insertion

Taux d'emploi des 15-64 ans : nd
Nombre de demandeurs d'emplois au 31/12/2022 : nd
Nombre de bénéficiaires du RSA en insertion au 31/12/2023[28] : **90**

Logement / Habitat

Part des ménages locataires : nd
Part des ménages ayant aménagé depuis moins de 2 ans : nd
Part des logements sociaux : nd

Logements publics sociaux au 1er janvier 2023[29] : **381**

Logements sociaux de Rodez Agglo Habitat au 1er janvier 2024[30] : **411**

| T1-T1 bis | T2 | T3 | T4 | T5 et plus |
|---|---|---|---|---|
| 94 | 45 | 145 | 114 | 13 |

Transports

Lignes du réseau Agglobus desservant le quartier :

- ligne C et D (toutes les 20 minutes du lundi au vendredi, toutes les heures le samedi et l'été)
- ligne F (5 passages du lundi au samedi)
- ligne L (4 passages du lundi au samedi)

Equipements et services publics (hors établissements d'enseignement) situés dans le QPV :

- une Maison de Quartier gérée par la commune abritant une Maison France Services (Maison de Quartier Saint-Eloi - Louise Michel)

- un centre social géré par la CAF
- un multi accueil géré par la CAF (Multi Accueil Confettis)
- un Relais Petite Enfance municipal (RPE « Mill' couleurs »)

- un stade municipal (Stade Louis Polonia)
- deux boulodromes :
  - Boulodrome municipal de Camonil
  - Boulodrome de Saint-Eloi (démolition à venir pour construction du gymnase de l'Université)

[27] Source : – INSEE / Département 12 / DEI / TP – Février 2024
[28] *Ibid.*
[29] Source : DDT 12
[30] Source : Rodez Agglo Habitat

Services et professionnels de santé :

Aucun professionnel de santé n'est installé dans le périmètre du QPV.

A noter la présence d'une pharmacie en bordure de QPV, avenue de la Gineste.
A noter également que la zone couverte par la maison de santé pluriprofessionnelle du Faubourg englobe l'immense majorité du QPV.

Etablissements d'enseignement et de formation situés dans le QPV :

Groupe scolaire Paul Ramadier : 10 classes (dont une classe ULIS), 131 élèves (2023-2024)[31]

IUT de Rodez

GRETA Midi-Pyrénées Nord

Une toute petite partie du Lycée Monteil est incluse dans le périmètre du QPV.

Un campus universitaire (avec un bâtiment pour l'enseignement et un bâtiment pour le restaurant universitaire et la vie étudiante) visant à réunir l'IUT et l'INU Champollion est en construction à proximité de l'IUT.

Parcs et espaces publics situés dans le QPV :

Square ru Maréchal Leclerc de Hautecloque

Autres équipements et services situés dans le QPV

Centre de secours Louis Dausse
Restaurant Universitaire Camonil
Comité pour le Logement Autonome des Jeunes de Rodez agglomération
Union Départementale des Associations Familiales de l'Aveyron

Commerces situés dans le QPV :

Quelques commerces épars ou autoentrepreneurs sont installés au milieu du tissu résidentiel sur l'avenue de Bordeaux (machines à coudre, radiateurs) et la rue Saint-Eloi (électricité générale, pneumatiques d'occasion).
Quelques commerces de proximité en pieds d'immeuble avenue de la Gineste, avenue de Vabre et boulevard Paul Ramadier.
Boulevard Paul Ramadier : une station-service et un magasin de pièces automobiles.
Boulevard du Maréchal Joffre et chemin de Canac : carrossier, entreprise de contrôle technique automobile, cuisiniste-chauffagiste.

[31] Source commune de Rodez

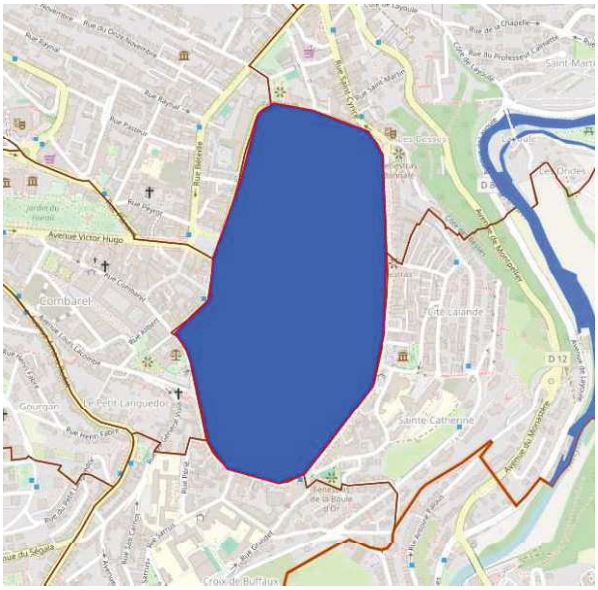
## V – DEUX QUARTIERS EN VEILLE

Le zonage des QPV n'étant pas exempt d'effets de seuil, certains territoires non inclus dans la géographie prioritaire peuvent être identifiés comme vulnérables. Ces « poches de pauvreté » (circulaire du 31 août 2023) pourront se voir allouer des crédits financés par le programme 147 « sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville ». Ces crédits représenteront au maximum 2,5% de l'enveloppe départementale. Ce soutien, ponctuel, sera par ailleurs subordonné à un « co-financement de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés ».

A l'échelle de l'agglomération, deux territoires déjà repérés par le précédent contrat comme fragiles pourraient être concernés par ce dispositif et feront l'objet d'une attention toute particulière sur la durée du contrat :

- le quartier Centre ancien à Rodez,
- le quartier de Gourgan-Paraire à Rodez.

### Quartier Centre ancien - Données clés




Population

Iris Centre Ancien : **2 373** habitants (2020)[32]

- part des moins de 25 ans[33] : 36,87%
- part des personnes de nationalité étrangère[34] : 8,34%

[32] Source : Insee
[33] Ibid.
[34] Ibid.

- part des personnes immigrées[35] : 11,29%

Indice de position sociale (2022-2023)[36] :
- Ecole élémentaire publique Cambon : **117,9** (effectif : 147 élèves)

Revenus

Foyers bénéficiaires du RSA sur Gourgan en décembre 2023[37] : **169** (272 personnes couvertes, dont 88 enfants), soit 35,4% des foyers bénéficiaires du RSA sur la commune.

Emploi / Insertion

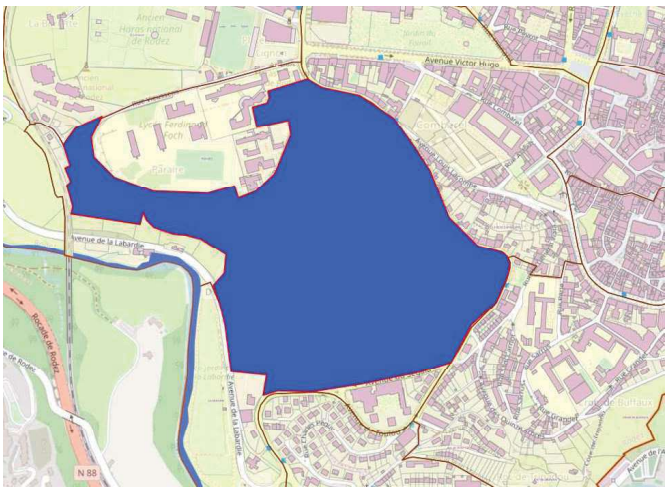
Nombre de bénéficiaires du RSA en insertion au 31/12/2023[38] : **184**

Logements publics sociaux au 1er janvier 2023[39] : **89**

Transports

Lignes du réseau Agglobus desservant le quartier :
- Lignes A et B (toutes les 15 minutes du lundi au vendredi, toutes les 20 minutes le samedi et l'été)
- Ligne C (toutes les 20 minutes du lundi au vendredi, toutes les heures le samedi et l'été)
- Ligne E (2 passages du lundi au samedi)
- Ligne H (8 passages du lundi au samedi)
- Ligne K et L (4 passages du lundi au samedi)
- Ligne S, qui fonctionne en soirée (5 passages du lundi au samedi)

**Quartier de Gourgan-Paraire - Données clés**




[35] Ibid.
[36] Source : data.education.gouv.fr
[37] Source : – INSEE / Département 12 / DEI / TP – Février 2024
[38] Ibid.
[39] Source : DDT 12

Population

Iris Gourgan : **2 004** habitants (2020)[40]

- part des moins de 25 ans[41] : 27,21%
- part des personnes de nationalité étrangère[42] : 5,09%
- part des personnes immigrées[43] : 7,09%

Indice de position sociale (2022-2023)[44] :

- Ecole primaire publique Gourgan : **82,8** (effectif : 58 élèves)
- Ecole primaire publique Ferdinand Foch : **121,2** (effectif : 131 élèves)

Revenus

Foyers bénéficiaires du RSA sur Gourgan en décembre 2023[45] : **36** (107 personnes couvertes, dont 70 enfants) soit 7,6% des foyers bénéficiaires du RSA sur la commune.

Emploi / Insertion

Nombre de bénéficiaires du RSA en insertion au 31/12/2023[1] : **37**

Logements publics sociaux au 1er janvier 2023[46] : **413**

Transports

Lignes du réseau Agglobus desservant le quartier :

- ligne H (8 passages par jour du lundi au samedi)
- ligne B (toutes les 15 minutes du lundi au vendredi, toutes les 20 minutes le samedi et l'été)

[40] Source : Insee
[41] Ibid.
[42] Ibid.
[43] Ibid.
[44] Source : data.education.gouv.fr
[45] Source : – INSEE / Département 12 / DEI / TP – Février 2024
[46] Source : DDT 12

## VI – LA CONCERTATION CITOYENNE D'OCTOBRE 2023

Dans le cadre de la concertation nationale « Quartiers 2030 » qui visait à recueillir la parole des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin qu'ils soient acteurs de l'élaboration des futurs contrats, Rodez agglomération, en collaboration avec les services de l'Etat et les communes de Rodez et Onet-le-Château, a mené, du 3 au 18 octobre 2023, une enquête *via* un questionnaire dans les trois quartiers qui ont depuis été retenus dans la géographie prioritaire.

Le questionnaire a été :

- mis en ligne sur le site Internet de Rodez agglomération et relayé par les réseaux sociaux et voie de presse,
- diffusé dans diverses structures des trois quartiers, structures dont les personnels avaient été sensibilisés au sujet.

244 questionnaires exploitables ont pu être analysés :

- 80 pour les Quatre Saisons
- 60 pour les Costes rouges
- 104 pour Saint-Eloi et Camonil

Le compte-rendu complet de la concertation figure constitue l'annexe 2 du présent document.

**Bilan pour les Quatre Saisons –** Commune d'Onet-le-Château

| | |
|---|---|
| Typologie des participants | 65 femmes, 15 hommes, très majoritairement entre 26 et 54 ans, essentiellement salariés et retraités |
| Les défis du quartier | Trois souhaits se détachent des réponses aux questionnaires diffusés : Favoriser le vivre ensemble, Développer l'offre de soin et renforcer la sécurité. Développer l'offre de transports en commun et Intégrer les enjeux liés à la transition écologique arrivent en quatrième position. |
| Les atouts du quartier | La situation géographique est considérée comme le premier atout du quartier. Viennent ensuite les transports en commun puis l'accès aux sports, à la culture, aux loisirs, l'accès aux services publics, le cadre de vie et l'accès aux soins. Le quartier est sur une dynamique d'évolution favorable selon les personnes qui ont répondu au questionnaire. Elles en ont une vision plutôt positive puisqu'elles s'y sentent bien ou plutôt bien dans une très large majorité. Elles le décrivent par ailleurs avec des termes très majoritairement positifs : calme, attractif, vivant, bien entretenu et dynamique. |
| Les projets du quartier | La septième question de l'enquête était une question ouverte : Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ? C'est à travers celle-ci que les personnes ont pu proposer des actions à mettre en place pour répondre aux défis du quartier :<br>- Développer l'offre de transport en commun<br>- Développer l'offre de soins<br>- Mettre en avant les actions faites par les associations (communication actions, journée forum associations, implantation de nouvelles associations, …)<br>- Action sur le vivre ensemble, l'intégration, débat autour de la parentalité<br>- Proposer, offrir, favoriser, élargir l'accès à la piscine (plus de créneaux…), au cinéma, au sport et à la culture…<br>- Améliorer, augmenter, mettre en œuvre la sécurité, le contrôle routier, le contrôle de la vitesse<br>- Amélioration et création de piste cyclable |

**Bilan pour les Costes Rouges** – Commune d'Onet-le-Château

| | |
|---|---|
| Typologie des participants | 45 femmes, 15 hommes, sur l'ensemble majoritairement âgés de 26 à 64 ans et essentiellement salariés ou retraités, mais avec des typologies différentes entre hommes et femmes |
| Les défis du quartier | Quatre attentes se détachent des réponses aux questionnaires diffusés : Renforcer la sécurité, Favoriser le vivre ensemble, Développer l'offre de transports en commun et Développer l'offre de soins. |
| Les atouts du quartier | Cadre de vie et situation géographique sont les premiers atouts du quartier. Viennent ensuite les transports en commun, l'accès aux soins et le tissu associatif.<br><br>Le quartier est sur une dynamique d'évolution favorable selon près de 47% des personnes qui ont répondu à l'enquête tandis que 43% pensent qu'il n'a pas bougé. Elles en ont une vision plutôt positive puisqu'elles s'y sentent bien ou plutôt bien dans une très large majorité. Elles le décrivent par ailleurs avec des termes très majoritairement positifs : calme, agréable, tranquille, vivant, propre. Quelques personnes mentionnent également sa mixité (sociale, culturelle). |
| Les projets du quartier | La septième question de l'enquête était une question ouverte : Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ? C'est à travers celle-ci que les personnes ont pu proposer des actions à mettre en place pour répondre aux défis du quartier :<br>- Développer l'offre de transport en commun<br>- Développer l'offre de soins<br>- Développer et soutenir les commerces (maintenir épicerie de quartier)<br>- Rénover le quartier, améliorer l'habitat, les commerces, construire de nouveaux logements<br>- Amélioration de la voirie, création de pistes cyclables, de parking<br>- Proposer des animations culturelles et sportives |

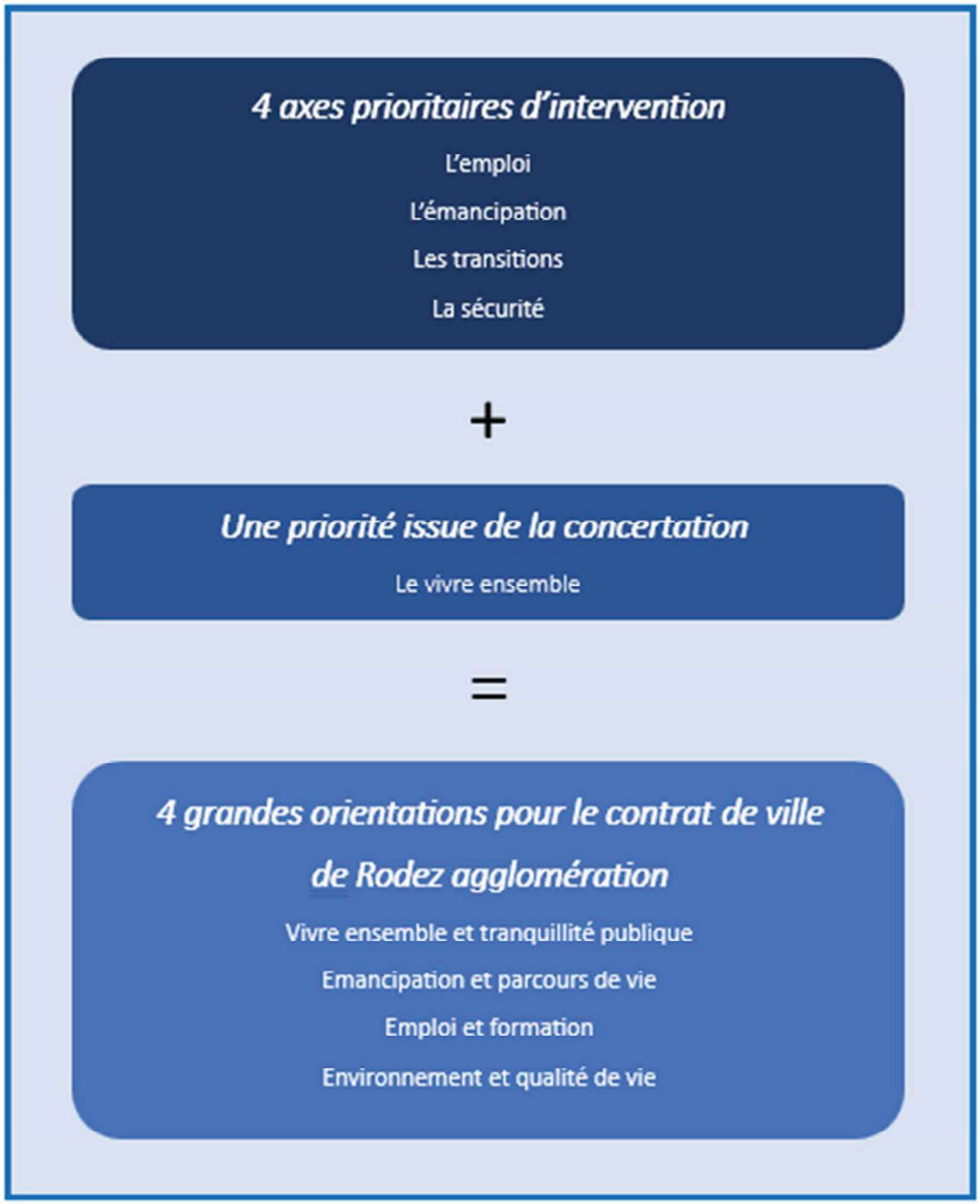
**Bilan pour Saint-Eloi et Camonil** – Commune de Rodez

| | |
|---|---|
| Typologie des participants | 75 femmes, 29 hommes, âgés pour près de 82% de 26 à 54 ans, essentiellement salariés pour près de 55% d'entre eux. |
| Les défis du quartier | Deux attentes se détachent nettement des réponses aux questionnaires diffusés : renforcer la sécurité et favoriser le vivre ensemble. Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi arrive en troisième position.<br>Suivent ensuite développer l'offre de transports en commun, développer l'offre de soins et renforcer les projets de renouvellement urbain, soutenir la parentalité puis, dans une moindre mesure, renforcer l'accessibilité aux sports, à la culture et aux loisirs.<br>D'autres défis peuvent se lire en creux dans les réponses à la question « Comment décrire votre quartier en trois mots ». Les mots ou expressions les plus cités font ainsi référence au sentiment d'insécurité (ce qui est conforme avec la réponse à la question sur les actions prioritaires), à l'environnement dégradé et au caractère peu agréable du quartier, voire à la circulation. Un tiers des mots utilisés restent des qualificatifs positifs qui mettent notamment en avant l'aspect convivial et les bonnes relations de voisinage. On note néanmoins qu'une partie des participants considère que le quartier est en pleine évolution. |
| Les atouts du quartier | L'accès aux services publics et la situation géographique sont considérés comme les premiers atouts du quartier devant les transports en commun et la solidarité. Malgré le fait que lorsqu'elles le décrivent en trois mots ce sont plutôt les aspects négatifs qui ressortent, les personnes qui ont répondu au questionnaire se sentent en grande majorité bien ou plutôt bien dans leur quartier. |

Les projets du quartier

La septième question de l'enquête était une question ouverte : Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ? C'est à travers celle-ci que les personnes ont pu proposer des actions à mettre en place pour répondre aux défis du quartier. Thématiques les plus citées :

- Mettre en place des espaces de jeux pour les enfants, de loisirs et de culture
- Proposer du soutien scolaire, périscolaire et l'aide à la parentalité
- Renforcer le service de police par des rondes supplémentaire, la sécurisation des halls d'immeuble, lutter contre la drogue
- Favoriser le bien vivre ensemble par le biais de comités de quartier, des fêtes
- Actions de rénovation de l'habitat et urbaine (énergétique, phonique, espace vert)




Quatre socles thématiques, ou axes prioritaires d'intervention, avaient été annoncés au printemps 2023 pour les nouveaux contrats de ville :

- l'emploi (avec l'insertion, la formation et l'entrepreneuriat) ;
- les transitions (santé, numérique, écologie) ;
- l'émancipation (réussite éducative, sport, culture, lutte contre les discriminations) ;
- la sécurité (laïcité, citoyenneté, valeurs de la République).

La concertation menée en octobre 2023 a par ailleurs permis de faire émerger une priorité commune sur les trois quartiers prioritaires de l'agglomération : le vivre ensemble. A la question « *A votre avis, quelles actions sont prioritaires dans votre quartier ?* », la réponse *Favoriser le vivre ensemble* a en effet été citée par plus de 50% des répondants pour les Quatre Saisons (51,25%) et

Saint-Eloi et Camonil (51,92%), et par 41,6% des répondants aux Costes Rouges, arrivant toujours dans le duo de tête.

Le souhait de voir la sécurité renforcée, qui a également émergé dans les trois quartiers, rejoint l'une des quatre grandes thématiques nationales, tout comme la demande de renforcer, sur Saint-Eloi et Camonil, l'insertion et l'accès à l'emploi. Les attentes relatives à l'accès aux soins et au développement des transports en commun recoupent, elles, un autre axe de ces orientations, celui des transitions.

Croisant les priorités identifiées lors de la concertation et les axes d'intervention nationaux, le contrat de ville de Rodez agglomération s'articulera autour de 4 grandes orientations :

- Vivre ensemble et tranquillité publique ;
- Emancipation et parcours de vie ;
- Emploi et formation ;
- Environnement et qualité de vie.

A ces quatre orientations partagées correspondent un certain nombre d'objectifs stratégiques qui vont se décliner en objectifs opérationnels. C'est de ce cadre unique que découlera ensuite le plan d'actions du contrat.

Grande cause nationale depuis le 25 novembre 2017, l'égalité femmes-hommes constituera, elle, une thématique transversale qui sera prise en compte dans chacune des orientations évoquées précédemment. Pour rappel, le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 fixe, sur ce sujet, quatre axes prioritaires : la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique, la culture de l'égalité.

**Orientation : Vivre ensemble et tranquillité publique**

La première orientation du contrat répond à deux priorités qui ont émergé lors de la concertation d'octobre, priorités qui peuvent apparaître étroitement liées, à savoir favoriser le vivre ensemble et renforcer la sécurité.
Il s'agira donc ici de travailler sur les différents liens - liens entre les habitants, liens entre ces habitants et la vie de leur quartier, la vie de leur commune, lien entre ces habitants et la République, ses institutions et ses valeurs – en ne laissant personne sur le bord du chemin. Il s'agira également de veiller à proposer un cadre de vie où chacun pourra se sentir bien et trouver sa place dans un quotidien apaisé, chez soi et dans l'espace public.

| | Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | QPV concernés |
|---|---|---|---|
| 1 | Favoriser l'inclusion, lutter contre les discriminations, développer la solidarité, l'égalité et la mixité sociale | Accentuer les mesures de prévention | Tous |
| | | Renforcer la coopération d'acteurs (repérage et accompagnement) | Tous |
| | | Développer les mesures d'accompagnement | Tous |
| | | Rapprocher les habitants des deux quartiers | Quatre Saisons<br>Costes Rouges |
| 2 | Encourager et développer la participation des habitants à la vie du quartier et à celle de la commune | Communiquer sur l'ensemble des actions | Tous |
| | | Promouvoir les évènements communaux auprès de la population du quartier | Tous |
| | | Organiser des réunions de quartier | Quatre Saisons<br>Costes Rouges |
| | | Encourager le bénévolat | Quatre Saisons<br>Costes Rouges |
| 3 | Proposer un cadre de vie favorisant le bien vivre ensemble | Communiquer sur l'ensemble des actions | Tous |
| | | Favoriser la construction d'espaces et lieux accessibles à tous favorisant le bien vivre ensemble | Tous |
| | | Veiller à la propreté des espaces de vie | Tous |
| 4 | Renforcer le lien entre le public, les institutions et les valeurs de la République | Partager les valeurs de la République | Tous |
| | | Renforcer la veille de terrain (aller vers) | Tous |
| | | Conforter l'accès aux services publics et aux droits | Tous |
| | | Favoriser la compréhension de la Laïcité | Quatre Saisons<br>Costes Rouges |
| 5 | Conforter le sentiment de tranquillité publique et prévenir le risque de délinquance | Généraliser les mesures de prévention contre les incivilités et de sensibilisation au cadre de vie | Tous |
| | | Mettre en place des mesures d'accompagnement auprès des publics en difficulté | Tous |
| | | Proposer aux jeunes des lieux de rencontre appropriés | Quatre Saisons |
| | | Améliorer les relations des jeunes du quartier avec les forces de l'ordre | Tous |
| | | Lutter contre les incivilités | Quatre Saisons<br>Costes Rouges |
| | | Lutter contre l'isolement | Quatre Saisons<br>Costes Rouges |
| 6 | Favoriser l'interconnaissance entre les habitants | Organiser des festivités gratuites | Quatre Saisons<br>Costes Rouges |
| | | Favoriser la mise en place d'animations dans le quartier | Tous |

**Orientation : Emancipation et parcours de vie**

Il s'agira, dans le cadre de cette orientation, d'agir pour l'émancipation des habitants, la réussite et la capacité pour chacun à choisir sa vie, toute sa vie durant, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte le plus avancé. Cela passe notamment par la réussite à l'école, avec par exemple l'apport d'un soutien aux enfants en difficultés, mais également par les temps de loisirs, à travers l'accès à la culture ou encore à la pratique sportive afin d'ouvrir pour tous des possibles parfois insoupçonnés, sans oublier le nécessaire effort à produire pour réduire la fracture numérique, potentiel obstacle à cette émancipation souhaitée.

| | Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | QPV concernés |
|---|---|---|---|
| 1 | Réunir les conditions de réussite éducative et favoriser l'égalité des chances | Réduire les inégalités dans les parcours éducatifs | Tous |
| | | Soutenir l'accompagnement des enfants en difficulté et identifier les causes du décrochage | Tous |
| | | Renforcer l'accompagnement des parents | Tous |
| | | Offrir des locaux propices à la réussite scolaire et à son accompagnement | Tous |
| | | Favoriser l'orientation éclairée et diversifiée | Quatre Saisons Costes Rouges |
| 2 | Faciliter l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs et encourager la pratique de toutes et tous | Encourager les pratiques sportives et culturelles | Tous |
| | | Développer une offre d'équipements adaptée | Tous |
| | | Créer un évènement de grande envergure sur le territoire communal | Quatre Saisons Costes Rouges |
| | | Permettre les découvertes de nouvelles activités pour tous les publics | Tous |
| | | Conforter l'offre de proximité (qualité et quantité) pour tous les publics | Tous |
| | | Soutenir les initiatives du quartier | Tous |
| 3 | Renforcer les équipements publics et les services de proximité | Adapter l'offre de services à la demande dans le quartier | Tous |
| 4 | Soutenir toutes les formes d'expression culturelle et sportive | Faire découvrir la culture dans toutes ses dimensions | Quatre Saisons Costes Rouges |
| | | Encourager le développement d'une offre culturelle et sportive diversifiée | St-Eloi et Camonil |
| | | Faire connaitre l'histoire du Château d'Onet | Quatre Saisons Costes Rouges |
| 5 | Lutter contre la fracture numérique | Renforcer l'éducation numérique à tous les âges | Quatre Saisons Costes Rouges |
| | | Construire des accompagnements adaptés aux différents publics | St-Eloi et Camonil |
| | | Assurer un accès équitable aux technologies | Quatre Saisons Costes Rouges |

**Orientation : Emploi et formation**

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Rodez était au dernier trimestre 2023 le deuxième plus bas d'Occitanie avec 4,8 % (Occitanie : 8,9%, France Métropolitaine : 7,3%)[47]. Dans le QPV des Quatre Saisons, ce taux était, en 2019, de 24,9%[48], traduisant ainsi de fortes disparités sur le territoire de l'agglomération. Lors de la concertation d'octobre 2023, les habitants de Saint-Eloi et Camonil ont, pour leur part, identifié le renforcement de l'insertion et l'accès à l'emploi comme une priorité.

Il s'agira donc de travailler à la fois en direction des habitants des QPV et des employeurs potentiels pour essayer de réduire ainsi l'écart entre les QPV et le reste de l'agglomération.

| | Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | QPV concernés |
|---|---|---|---|
| 1 | Accompagner les personnes éloignées de l'emploi et favoriser leur l'insertion professionnelle | Favoriser le déplacement à la recherche d'emploi | Tous |
| | | Soutenir l'offre d'insertion et la structuration des filières d'IAE | Tous |
| 2 | Favoriser l'entrepreneuriat | Faire connaître les avantages de développer une activité économique sur le secteur | Tous |
| | | Accompagner la création d'entreprises | Tous |
| 3 | Améliorer la formation des habitants | Faire connaître l'ensemble des dispositifs existants | Tous |
| | | Améliorer l'accès aux formations | Tous |
| 4 | Rapprocher les employeurs des quartiers | Faire connaître l'ensemble du dispositif d'allègement de charges sociales | Tous |
| | | Mettre les employeurs en contact avec les demandeurs d'emploi et la population | Tous |

[47] Source : Taux de chômage localisés Occitanie – 4e trimestre 2023 Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarité / Insee

[48] Source : Insee recensement 2019

**Orientation : Environnement et qualité de vie**

Agir pour l'environnement et la qualité de vie signifie inclure les quartiers prioritaires dans les évolutions de société en cours, notamment en matière d'écologie, d'alimentation, de mobilités. Cela implique, par exemple, de travailler sur un urbanisme durable, avec des bâtiments économes qui pourront contribuer à réduire la fracture énergétique, ou encore d'accompagner les habitants dans une évolution de leurs pratiques de consommation ou de mobilité.
Agir pour l'environnement et la qualité, c'est également répondre aux besoins de santé des habitants.

| | Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels | QPV concernés |
|---|---|---|---|
| 1 | Accroître la part de logements durables et confortables (rénovation et construction) et réduire la fracture énergétique | Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables et la sobriété énergétique | Tous |
| | | Rénover qualitativement et diversifier le parc de logements | Tous |
| 2 | Encourager une évolution des pratiques vers des modes de consommation plus durables | Favoriser le recyclage | Tous |
| | | Sensibiliser aux pratiques durables | St-Eloi et Camonil |
| | | Optimiser la gestion de l'eau | Quatre Saisons Costes Rouges |
| | | Poursuivre la modernisation des installations de collecte de déchets | Tous |
| | | Promouvoir les circuits courts | Tous |
| 3 | Lutter contre le réchauffement climatique par des aménagements de qualité | Créer des îlots de fraîcheur | Tous |
| | | Développer la végétalisation | Tous |
| | | Favoriser les actions en faveur de la préservation de l'environnement | Tous |
| 4 | Favoriser l'utilisation des transports collectifs et promouvoir les mobilités douces | Développer des voies douces | Quatre Saisons Costes Rouges |
| | | Promouvoir, la pratique cycliste | Quatre Saisons Costes Rouges |
| | | Favoriser les transports et mobilités durables | Tous |
| 5 | Favoriser la prévention et la promotion de la santé | Développer des actions autour de l'hygiène de vie (notamment l'alimentation et l'activité physique) | Tous |
| | | Encourager et développer des actions de prévention et de promotion de la santé (santé, santé environnement, santé mentale) | Tous |
| 6 | Favoriser l'accès aux soins | Encourager et faciliter l'installation durable de praticiens sur le territoire | Quatre Saisons Costes Rouges |
| | | Soutenir et développer les permanences de professionnels dans les QPV | Tous |

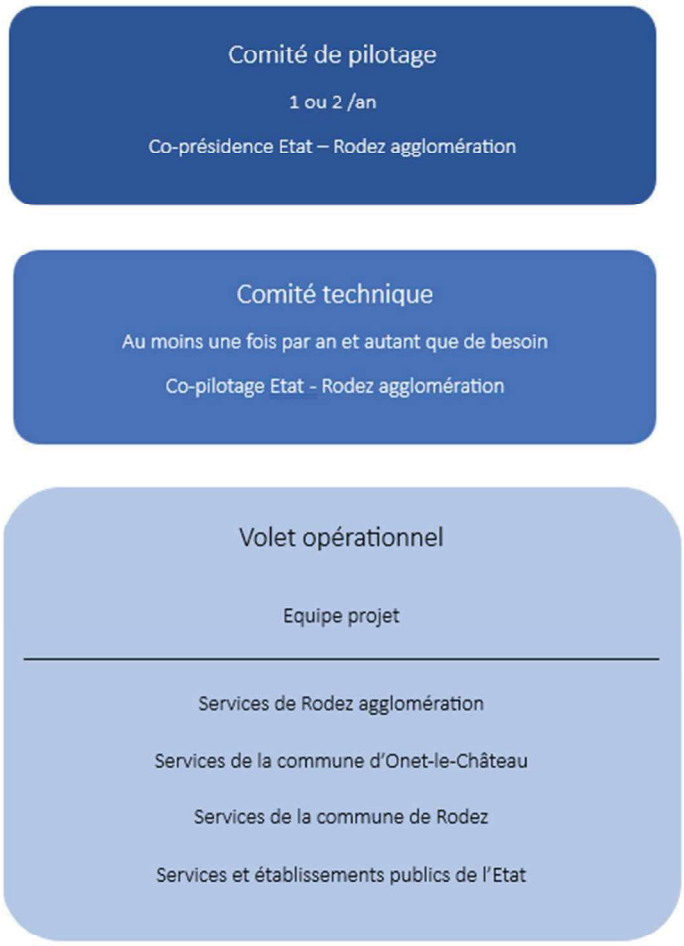
# III

# PILOTAGE

## I – LA GOUVERNANCE ET LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

Exerçant la compétence politique de la Ville, Rodez agglomération assure conjointement avec l'Etat la conduite de projet du contrat de ville et la coordination des actions portées par ses signataires.

Le pilotage, auquel seront associés étroitement les maires d'Onet-le-Château et Rodez, et la mise en œuvre du contrat impliqueront de multiples partenaires institutionnels.




### Le comité de pilotage

Instance décisionnaire, co-présidé par le Préfet de l'Aveyron ou son représentant et le Président de Rodez agglomération, le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Il associera les maires des communes concernées par le contrat et les décideurs des partenaires signataires et pourra s'ouvrir à des personnalités invitées. Il suit l'avancée du contrat, favorise la concertation entre les partenaires, valide la programmation annuelle et les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel.

### Le comité technique

Co-piloté par le Préfet de l'Aveyron ou son représentant et Rodez agglomération et réunissant les communes concernées par le contrat et les partenaires, il est le relais du comité de pilotage pour le suivi opérationnel du contrat. Se réunissant au moins une fois par an et autant que de besoin, il prépare les réunions du comité de pilotage, propose des réajustements du programme d'actions,

prépare la concertation annuelle, identifie les actions prioritaires à développer chaque année, désigne les pilotes, responsables de la bonne mise en œuvre des actions.

**L'animation du contrat de ville**

Au quotidien, le contrat est piloté par une équipe projet associant sous la conduite de Rodez agglomération, le service politique de la ville et le service évaluation de Rodez agglomération, les référents pour le contrat de ville de la commune d'Onet-le-Château, de la commune de Rodez et du Département, les bailleurs sociaux et un représentant de la DDETSPP. L'équipe projet garantit la cohérence du contrat de ville avec le projet d'ensemble du territoire et s'assure de la mobilisation des moyens de droit commun. Elle assure l'évaluation régulière du contrat et prépare les appels à projets.

La mise en œuvre du contrat sera assurée par les différents services de Rodez agglomération, des communes d'Onet-le-Château et Rodez, et de l'Etat qui s'appuieront sur les différents partenaires du contrat : institutions, associations, entreprises, etc.

**Financements**

Le droit commun : conformément aux directives nationales, le contrat devant veiller à s'articuler avec l'ensemble des contractualisations existant sur le territoire, le droit commun sera privilégié et les crédits spécifiques ne seront mobilisés que pour les actions ne pouvant être prises en charge par celui-ci.

Les crédits spécifiques : ils sont constitués par le programme 147 de l'Etat, les crédits mobilisés par les collectivités territoriales, notamment les appels à projets, et les partenaires publics et privés. Les mesures fiscales spécifiques à la géographie prioritaire, comme l'abattement TFPB ou encore la TVA réduite, contribuent également au financement des actions.

Les fonds européens : la politique de la ville pourra mobiliser des crédits européens *via* essentiellement le FSE+ et le FEDER.

## II – LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'Etat a clairement exprimé son souhait de voir les habitants étroitement associés au contrat de ville durant toute sa durée, avec un format de participation souple et adapté à chaque contexte territorial.

En octobre 2023, Rodez agglomération et les communes concernées par le futur contrat ont mené une concertation auprès des habitants des trois quartiers qui ont ensuite intégré la géographie prioritaire *via* un questionnaire disponible en ligne et en version papier dans diverses structures.
Il est envisagé de renouveler annuellement cette initiative sur l'ensemble des QPV de l'agglomération afin de suivre de façon régulière l'évolution des attentes et besoins des habitants, voire celle de leur ressenti par rapport à leur quartier. En 2027, soit à mi-parcours, le même questionnaire qu'en 2023 sera diffusé dans un double objectif : évaluer avec les habitants l'impact des trois premières années de contrat et prendre en compte leur parole pour ajuster, dans le cadre de l'actualisation évoquée par la circulaire du 31 août 2023, les priorités et les stratégies déployées si cela s'avère nécessaire.

Sur les quartiers des Quatre Saisons et des Costes Rouges, la commune d'Onet-le Château a par ailleurs prévu l'organisation de réunions de quartier pour encourager et développer la participation des habitants à la vie du quartier et à celle de la commune (*cf.* pages 34 et 40).

Pour le quartier St Eloi et Camonil, dans la continuité des efforts engagés depuis plusieurs années par les différents acteurs, ce contrat de ville représente une opportunité précieuse qui doit être pleinement mise au service des habitants. La Ville de Rodez aspire à renforcer les liens entre les acteurs institutionnels et associatifs afin de favoriser le développement et l'épanouissement de ce quartier. Dans cette optique, la municipalité propose la création d'un comité de suivi chargé de

superviser la mise en œuvre du plan d'action tout en servant de plateforme pour une concertation inclusive avec l'ensemble des parties prenantes.

## III – L'EVALUATION

Au service de la gouvernance du contrat, l'évaluation sera réalisée par l'équipe projet, à laquelle est intégré le service évaluation de Rodez agglomération, afin de permettre les adaptations et réorientations nécessaires selon les résultats.

Conformément aux directives nationales, l'évaluation sera présentée chaque année lors du comité de pilotage du contrat et, en 2027, un bilan de mi-parcours sera produit afin de permettre une éventuelle actualisation du contrat. Un rapport final d'évaluation interviendra, lui, au terme du contrat.

L'évaluation portera :

- sur l'impact du contrat de ville sur la vie des quartiers et de leurs habitants
- sur les actions développées
- sur la gouvernance

Afin de mesurer l'impact du contrat, des indicateurs socio-démographiques seront arrêtés pour chaque quartier. D'autres indicateurs, en nombre limité, seront définis pour évaluer les grandes orientations présentées au II-7. Les indicateurs seront précisés par avenant de ce document cadre.

Les actions menées dans le cadre du contrat feront l'objet d'une fiche de bilan annuelle permettant leur suivi financier et qualitatif. Ces fiches alimenteront un document de synthèse, lui aussi annuel, qui présentera également l'ensemble des indicateurs évoqués précédemment.

# IV

# ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES DE RODEZ AGGLOMERATION

## I – MOBILISATION DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Département de l'Aveyron mobilise ses services et ses moyens sur les axes thématiques et le plan d'action du contrat de ville porté par Rodez agglomération.

S'agissant du volet solidarité, le Département mobilise ses politiques sectorielles sur les volets relevant de sa compétence :

- Emploi, insertion sociale et professionnelle, par la mise en œuvre de dispositifs facilitant l'insertion et le retour à l'emploi des publics en insertion, les bénéficiaires du RSA notamment,
- Logement social et insertion par le logement,
- Accompagnement des familles et protection de l'enfance,
- L'accompagnement au quotidien des familles en assurant des actions de prévention auprès des parents, des futurs parents et de leurs enfants,
- En assurant un accueil de proximité pour les personnes rencontrant des difficultés concernant leurs droits administratifs et sociaux, dans les domaines de l'emploi, de l'insertion, de logement, de la personne âgée et du handicap.

Sur ces politiques sectorielles, la recherche de complémentarité des actions conduites par le Département, et les autres acteurs de la politique de la ville sera recherchée afin d'utiliser au mieux les moyens dédiés.

Dans le cadre du contrat de ville, le Département de l'Aveyron s'engage à poursuivre l'accomplissement de ces missions de solidarité relevant du droit commun et de la politique départementale inscrite dans le projet de mandature, au plus près des habitants des quartiers des Quatre Saisons, des Costes Rouges et de Saint-Eloi et Camonil.

Plus spécifiquement, le Département de l'Aveyron s'engage à :

- s'associer aux initiatives prises dans le contrat de ville dans les domaines de la lutte contre les discriminations, la santé, l'alimentation, la protection de l'environnement et le numérique et sera force de proposition.
- contribuer dans le cadre de ses prérogatives aux actions qui seront proposées dans le cadre de l'égalité homme/femme, de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités.

Par ailleurs, le Département peut mobiliser ses moyens pour des actions relevant de la politique d'attractivité du territoire, dès lors que des initiatives partagées émergeront dans le contrat de ville.

## II – CONTRIBUTION DE LA REGION OCCITANIE AUX CONTRATS DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat

Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

**Agir pour l'éducation et l'orientation des jeunes**

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs… :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,

- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,

- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,

- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),

- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

**Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi**

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
  - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,

- L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

- L'offre de services dédiés :
  - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
  - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
  - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plait !49,
  - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.
Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,

- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),

- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

**Mieux vivre ensemble**

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »

- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,

- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,

[49] https://www.laregion.fr/pfm

- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, …

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers[50], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

**Améliorer le cadre de vie**

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers[51] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, …

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),

- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

---

[50] Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets-

[51] L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires

**Développer l'offre de mobilité**

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.
La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, …) à en faire de même.
D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».
En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

**Mobiliser les fonds européens**

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi…

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc…) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc…).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service…).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

PRÉFET
DE L'AVEYRON
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

quartiers2030

# Les orientations de l'État dans le domaine de la politique de la ville

La politique de la ville intervient de manière territorialisée dans les quartiers urbains défavorisés, Elle fédère l'ensemble des partenaires publics, privés et de la société civile y concourant : l'État et ses établissements publics, les intercommunalités, communes, département et région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pendant les six années du programme Quartiers 2030, l'ensemble des services de l'État mobilisés au service de la politique de la ville, ainsi que l'Agence nationale de la cohésion des territoires, continueront à se mobiliser au service des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Le Conseil Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 a réaffirmé l'objectif du renforcement de la mobilisation du droit commun en tant qu'outil privilégié pour la politique de la ville dans le cadre des conventions interministérielles d'objectifs (CIO). Ces conventions viseront à assurer la répartition équitable des moyens de droit commun de l'État dans les territoires.

La politique de la ville repose sur plusieurs axes transversaux :

- ***améliorer l'habitat et le cadre de vie*** : la qualité de l'habitat et du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est une condition indispensable à l'amélioration de leurs conditions d'existence et à la meilleure intégration de ces quartiers au sein des agglomérations auxquelles ils appartiennent

- ***favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi*** : outre des actions impulsées par la rénovation urbaine dans ces secteurs, la politique de la ville mobilise des dispositifs spécifiques, adaptés aux caractéristiques des publics des quartiers prioritaires, en complément de la mobilisation des politiques de droit commun qui doit permettre d'intégrer durablement ces territoires et leurs habitants aux dynamiques de développement environnantes.

- ***prévenir la délinquance et développer la citoyenneté*** : la prévention de la délinquance, orientée en particulier vers les mineurs et les jeunes adultes, est liée à la promotion de la citoyenneté. Toutes deux sont fondées sur la conviction que l'éducation, le respect d'autrui, le repérage des difficultés et l'appropriation des règles et des limites nécessaires à la vie en société, notamment la connaissance des droits et des devoirs, sont des valeurs indispensables à notre pays.

- ***promouvoir la réussite et l'égalité des chances*** : promouvoir la réussite de tous les élèves, c'est s'inscrire dans une logique inclusive concernant tous les élèves, avec une attention plus soutenue à l'égard de ceux connaissant des difficultés scolaires, afin de leur permettre d'acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle.

*Un programme spécifique et la mobilisation du droit commun :*

S'agissant des moyens affectés aux quartiers politique de la ville, la priorité est donnée à la mobilisation des dispositifs de droit commun, qu'ils relèvent de l'État, des collectivités et des organismes partenaires. Ainsi, les crédits d'intervention spécifiques de la politique de la ville, regroupés au sein du programme 147 « politique de la ville » jouent un effet levier sur les politiques de droit commun et les complètent, afin d'améliorer la territorialisation des politiques sectorielles, de favoriser leur mise en synergie, de développer les actions à caractère innovant, d'améliorer les conditions de vie des habitants et de réduire les écarts de développement entre d'une part les quartiers urbains défavorisés et d'autre part les autres territoires.
Il sera ouvert la possibilité de mobiliser de façon exceptionnelle, circonscrite et encadrée par les contrats de ville, des moyens pour des quartiers (hors géographie prioritaire) sur lesquels une vigilance particulière est à apporter.

Les interventions financées par le programme 147 couvrent principalement les trois axes d'intervention prioritaires des contrats de ville (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain) ainsi que des domaines d'intervention transversaux tels que la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, le soutien à la vie associative, le lien social et la participation des habitants.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville introduit la possibilité de sécuriser les financements des associations de proximité dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).

*L'articulation nécessaire avec les autres politiques publiques*

La bonne articulation des moyens de la politique de la ville avec les moyens dédiés à d'autres politiques publiques est nécessaire, notamment avec ceux:
- des contrats de relance et de transition énergétique (CRTE) ;
- du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) ;
- de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ;
- du Pacte des Solidarités ;
- de la politique de protection de l'enfance ;
- de la politique d'intégration des personnes étrangères, notamment dans le cadre des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI).

*La gouvernance des contrats de ville : un partenariat élargi et renforcé*

L'établissement public de coopération communale (ou la commune) assure le pilotage du contrat de ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales ; le maire doit avoir un rôle central dans le pilotage et la coordination du contrat de ville. La participation active de l'ensemble des collectivités est essentielle : ainsi le département et la région, signataires du contrat de ville, ont vocation à s'engager pour répondre aux enjeux les plus prégnants de chaque territoire.
Le comité de pilotage à l'échelle de chaque contrat de ville mobilise, pour un meilleur pilotage et une coordination renforcée, l'ensemble des partenaires de la contractualisation (Etat, ses opérateurs, collectivités territoriales, acteurs locaux…).
Les contrats s'articuleront avec les interventions de l'Etat et de l'Union Européenne afin de garantir la convergence des dispositifs spécifiques à la politique de la ville et de droit commun.

*Un suivi et une évaluation consolidés*

Une réunion annuelle avec l'ensemble des acteurs locaux visera à suivre la mise en œuvre du contrat de ville et mieux coordonner les actions déployées.
La mise en place d'un dispositif de suivi permettra de mesurer concrètement les effets des stratégies mises en œuvre au bénéfice des habitants.

**Axe cohésion sociale**

Dans le domaine de l'***éducation,*** les actions viseront les élèves des quartiers prioritaires dans le cadre du soutien scolaire, d'activités de loisirs culturels et sportifs, d'actions de lutte contre le décrochage scolaire.
Les ***cités éducatives*** pourront être financées pour la mise en œuvre d'actions de prévention, d'activités culturelles et sportives, d'actions de citoyenneté, d'insertion (parcours de découverte des métiers et des formations), d'aménagements d'espaces d'accueil, de vie (maison des parents, maison de la citoyenneté…).

Le volet ***santé*** du contrat de ville vise le soutien à l'accès aux soins et à la prévention en santé publique dans les quartiers prioritaires. Il s'agira notamment de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, en agissant à la fois sur l'éducation à la santé, à la prévention et à l'offre de soins. Il permet de décliner les politiques sociales et sanitaires portées par l'État, ses opérateurs et les collectivités territoriales dans le cadre de contrats locaux de santé.

Concernant la politique ***enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale***, des actions seront financées, soutenues et valorisées dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG) entre la CAF et les collectivités locales.

La politique d'***éducation artistique et culturelle***, portée par le ministère de la Culture en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale continue d'être renforcée, notamment hors temps scolaire ; elle vise notamment à :

- s'appuyer sur les ressources du territoire, notamment patrimoniales (label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » …), et les compétences des structures mobilisant des artistes du territoire et hors territoire, en mesure de déployer des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour construire et déployer en partenariats des actions comportant les 3 piliers de l'EAC -rencontre avec l'œuvre/l'artiste + pratique artistique + appropriation de connaissances (musée, Atelier Blanc, théâtre…);
- s'appuyer sur les compétences du réseau Livre et Lecture Publique pour créer du lien par des actions d'éducation artistique et culturelle (faire entrer dans la nouvelle médiathèque l'outil de médiation…);
- mobiliser pour ce champ les appels à projets de la DRAC (« C'est mon patrimoine », « Eté culturel », « résidences de journalisme »…) et les structures disposant d'ingénierie (labels notamment : scènes conventionnées, centre d'art…).

Le dispositif ***adulte-relais*** permet l'embauche de personnes assurant des missions de médiation sociale pour améliorer les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics faciliter et les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Le programme 147 pourra apporter des financements concernant les domaines suivants :
- la consolidation du lien social par des actions de proximité structurées ;
- l'accès aux savoirs de base ;
- le sport visant la réduction des inégalités d'accès à la pratique et aux équipements.
- les dispositifs « Quartiers d'été » et « Quartiers d'Hiver Olympique » en vue de proposer une offre d'activités variée aux jeunes vivant dans les quartiers prioritaires de la ville.
- la progression de l'égalité femmes-hommes dans les quartiers avec la levée des freins à l'emploi des femmes,
- la prise en compte de la dimension de genre
- la participation citoyenne, l'engagement citoyen des jeunes.

Un soutien particulier est apporté aux acteurs de terrain grâce à la pérennisation du nombre de ***postes FONJEP*** (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire).

Des actions de prévention et de lutte contre les discriminations dans le cadre de la politique de la ville mobilisent essentiellement des outils d'ingénierie, les formations des acteurs territoriaux et les plans territoriaux de prévention des discriminations, ainsi qu'un soutien à des actions portées par la société civile.

**Axe développement de l'activité économique et de l'emploi**

Concernant ***l'emploi,*** les dispositifs de droit commun sont prioritairement ciblés sur :

- le développement de l'insertion par l'activité économique ;
- les actions permettant de lever les freins à la formation et à l'emploi, notamment dans le cadre du déploiement de France Travail et de l'accompagnement renforcé des allocataires du Revenu de Solidarité Active. A noter que le département de l'Aveyron expérimente ce dispositif depuis 2023 pour les bénéficiaires du RSA du bassin d'emploi Villefranche de Rouergue-Decazeville, et en 2024 pour les bénéficiaires du bassin d'emploi de Millau ;
- l'accès aux savoirs de base et aux compétences clés ainsi que la lutte contre l'illettrisme ;
- la mise en relation avec les entreprises, avec le soutien du club « Les entreprises s'engagent » ;
- la mise en place de démarches d'« aller vers » afin de faciliter l'entrée en parcours emploi ou formation des personnes dépourvues d'emploi, de lutter contre le non-recours aux droits et de prévenir les situations de vulnérabilté sur le marché de l'emploi ;
- la mise en place du dispositif « contrat engagement Jeunes-Jeunes en rupture » ayant vocation à accompagner les jeunes résidant des QPV ;
- l'école de la deuxième chance (E2C), implantée en Aveyron, soutient l'insertion sociale professionnelle des jeunes sortis sans diplôme ni qualification du système scolaire. Les jeunes habitants des QPV sont prioritairement accompagnés par ce dispositif en lien avec les partenaires du réseau pour l'emploi ;
- le soutien au parrainage des demandeurs d'emploi, au travers d'un accompagnement individuel et dans la durée, réalisé de façon bénévole par des professionnels en poste ou retraités ;
- les contrats aidés, dont les contrats « emploi franc», les contrats « parcours emploi compétence », les contrats « initiative emploi » qui permettent aux employeurs de bénéficier d'une aide financière pour l'embauche d' un habitant de quartier prioritaire ;
- le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui permet de poursuivre et d'intensifier les actions menées par Bpifrance envers les entrepreneurs des quartiers prioritaires, grâce au soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires. L'objectif est de détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers (notamment les jeunes et les femmes), dans une logique d'« aller vers ».

**Axe cadre de vie et renouvellement urbain**

Le volet ***habitat et cadre de vie*** des contrats de ville concerne notamment :

- le soutien à l'ingénierie et à la formation, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- le soutien aux initiatives des habitants, en rapport avec l'amélioration de leur cadre de vie. Il s'agit de les associer et de les faire participer, en tant qu'occupants des lieux, aux actions d'amélioration et de préservation de la qualité des logements, des parties communes ou visibles, ainsi que des espaces et équipements publics reconnaissant ainsi toute leur place aux côtés des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des différents intervenants sur les quartiers.

Au-delà, il s'agit de mieux coordonner les politiques locales d'attribution de logements sociaux avec les contrats de ville, ainsi qu'encourager les politiques de mixité sociale (cf circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Les actions poursuivies et renforcées au titre du volet ***transport et mobilité*** ont pour but de favoriser les déplacements de tous les habitants des quartiers prioritaires et notamment l'accès à l'emploi des publics issus de ces quartiers, en leur permettant l'acquisition d'une mobilité autonome, par l'information et l'apprentissage et en leur proposant une offre matérielle de mobilité. Dans ce cadre, l'appui à la création et au développement de plates-formes de mobilité, structures coordinatrices d'actions de mobilité, constitue une réponse adaptée et prioritaire qui sera mis en œuvre dans le cadre du contrat local des solidarités (2024-2027) et sa déclinaison partenariale, le Pacte des solidarités.

# ANNEXES

*Pôle : culture sports tourisme cohésion sociale*
*Réf : MCA*

**EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE RODEZ AGGLOMERATION**
**QUARTIER PRIORITAIRE DES QUATRE SAISONS**

## LA POLITIQUE DE LA VILLE A L'ECHELLE DE RODEZ AGGLOMERATION

### Une politique de la ville construite à l'échelle de cinq quartiers

Dans le cadre de sa compétence Politique de la ville, Rodez agglomération a fait le choix d'un projet de territoire équilibré entre développement de l'emploi et de la formation, développement de la cohésion sociale et territoriale et préservation du territoire et de son environnement. Afin de tenir compte des disparités sociales, la Communauté d'agglomération gradue ses interventions dans les quartiers. On identifie :

- Le quartier prioritaire des Quatre Saisons (identifié pour la première fois en 2014).
- Les quatre autres quartiers repérés en difficultés (St Eloi, centre-ville et Gourgan à Rodez – Costes Rouges à Onet-le-Château).

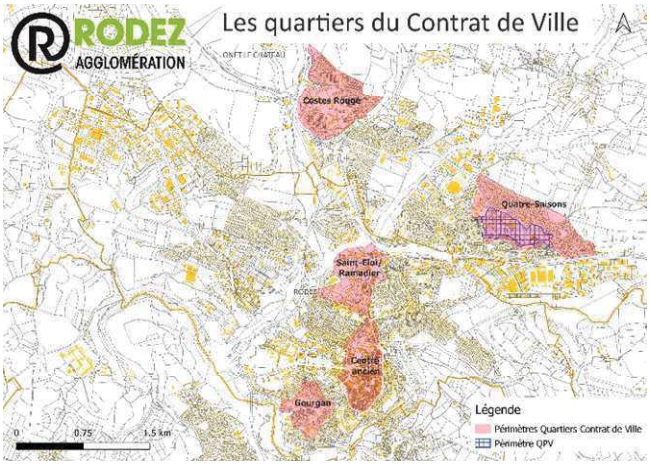
### La philosophie de la réforme de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 s'inscrit dans une géographie prioritaire resserrée et unique permettant de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficultés, à partir d'un critère objectif et transparent : le revenu par habitant. C'est à ce titre que 1300 quartiers en France ont été identifiés, dont celui des Quatre Saisons à Onet-le-Château : 1500 habitants avec un revenu médian de 10 300 € sur un carroyage de 200x200. C'est une politique publique majeure qui a pour objet de réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers en améliorant les conditions de vie des habitants. Initialement conclu pour la période 2015-2020, le contrat de ville a été prorogé jusqu'à fin 2023.
Il est porté sur le territoire par la Communauté d'agglomération et co-piloté avec l'Etat et la Commune d'Onet-le-Château. Il a mobilisé un large partenariat et a été signé le 24 juin 2015.

## METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE A L'ECHELLE DU QUARTIER PRIORITAIRE DES QUATRE SAISONS

L'évaluation du contrat de ville a impliqué le groupe « observatoire » composé des représentants des services de l'Etat, de la commune d'Onet le Château, de Rodez, du Conseil départemental, de Rodez Agglo Habitat, de la Communauté d'agglomération. Les données et rapports transmis par les autres partenaires ont été une aide précieuse sur ce temps important de la vie du contrat de ville.
Cette démarche, initiée en 2022, n'a pas pu prendre en compte les effets liés à la crise du Covid 19 ni ses conséquences économiques et sociales. Elle s'est néanmoins intéressée localement aux dispositifs mis en œuvre dans ce cadre-là (Quartiers d'été, Colos apprenantes, Plan de relance).
Le groupe observatoire s'est attaché à vérifier dans quelle mesure le contrat de ville a permis de :
Renforcer les démarches de collaboration.
Réaliser des actions signifiantes à des échelles territoriales différentes.

## QUELQUES DONNEES DE CADRAGE




Le nombre d'habitants sur le quartier est stable : 1535 habitants en 2021 (source INSEE : population légale en 2020).

Le taux de pauvreté se définit comme la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian. A l'échelle de l'EPCI, le taux de pauvreté est stable et s'établit à 11,8% en 2020 (source INSEE-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier localisé social et fiscal). Sur la période du contrat de ville, il augmente et passe de 41,3% en 2015 à 46% en 2020 sur le quartier prioritaire.. Le taux de pauvreté sur le quartier reste significativement au-dessus de la moyenne du territoire. Cet indicateur confirme la fonction d'accueil et de rebond du quartier des Quatre Saisons sur le territoire de Rodez agglomération. Plusieurs travaux démontrent qu'il y a une réelle mobilité résidentielle et une disparité des revenus dans ce type de quartier. Mais les nouveaux entrants ont en moyenne un niveau de revenu inférieur (source : rapport d'information du Sénat n°800 du 19 juillet 2022).
Les dernières données disponibles portent sur l'année 2020, aussi l'impact de la rénovation urbaine engagée sur le quartier ne peut pas être évaluée.

## LE CONTRAT DE VILLE A RENFORCE LES DEMARCHES DE COLLABORATION

Cette partie porte sur l'animation du contrat de ville et les interactions avec les acteurs de proximité de terrain. Elle questionne également la gouvernance et réalise un focus sur le dispositif de rénovation urbaine.

### La participation et mobilisation des habitants

Le Conseil citoyen
Le conseil citoyen a été installé conformément à l'instruction Ministérielle (article 7 de la loi de 2014). Ce conseil, fragile dès le départ, parce qu'il est parfois difficile pour les habitants de se trouver une légitimité, a néanmoins participé aux réunions de présentation et de lancement des travaux de rénovation urbaine. Il a particulièrement été impliqué dans l'aménagement du parc urbain, pour lequel, la Mairie a tenu compte des souhaits émis par ses membres. Cependant la question du portage et de l'animation s'est très rapidement posée, y compris sa recomposition. Le choix a donc été fait de partir sur un dispositif plus souple, type « ambassadeurs de quartier » avec un portage associatif. L'impact COVID n'a pas été sans conséquence, et le dispositif a pris fin en 2020..
Toutefois, la Fabrique d'initiative citoyenne portée par la MJC continue ses actions participatives avec les habitants.

| |
|---|
| La difficulté de la pérennité des conseils citoyens a été relevée au niveau national. Cela n'est donc pas endémique à notre territoire. La question de la participation et de la parole des usagers demeure et la réflexion sur la mise en œuvre de cette participation doit se poursuivre dans d'autres dispositifs peut être plus souples, plus interactifs que le conseil citoyen et ciblés (par ex : création de groupements de locataires par Rodez agglo habitat) |

Les habitants se sont mobilisés dans le cadre du contrat de ville au travers de la culture. Dans le cadre de la restauration urbaine du quartier, une conduite au changement a été menée, au travers d'actions culturelles mais aussi sportives. Elles ont permis de préparer les habitants à la transition.

Une des opérations culturelles marquantes du quartier a été la réalisation du projet « les pieds tanqués », en favorisant la pratique de la pétanque sur le quartier prioritaire en brassant l'ensemble de la population quel que soit son âge, son origine sociale. Elle a permis également la réalisation d'un extrait de pièce de théâtre en extérieur pour terminer sur une représentation dans le théâtre La Baleine, qui a permis à des habitants du quartier de découvrir pour la première fois le théâtre.
D'autres actions ont rythmé toute la période de travaux comme par exemple :
Rodez Agglo Habitat, en partenariat avec le service patrimoine de Rodez agglomération a posé « un double regard » sur le quartier avec un photographe en résidence d'artiste. Une caméra tenue par un réalisateur posé sur des témoignages d'habitants. Ce travail a permis d'une part d'impliquer les habitants dans le projet de rénovation de leur quartier et d'autre part de figer l'histoire du quartier à un moment clé, puisqu'il s'agissait de sa première transformation urbaine. Grâce à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, des actions culturelles en lien avec les habitants se sont également tenues.
La MJC a proposé des expositions « culture et mémoire » avec Balint et Edith Roux (600 visiteurs tout au long de l'exposition). Des Ateliers de création ont été proposés et ont permis aux jeunes de se rassembler autour d'un projet.
Des actions de médiation auprès de jeunes (+300 élèves) ont été menées par diverses acteurs pour une sensibilisation aux différentes formes de discriminations (l'association MEZCLA, Averroes, Prodiges, les pieds tanqués, Progress, la MJC). L'objectif étant de promouvoir une tranquillité publique en améliorant le bien vivre ensemble sur le quartier et d'aller vers une discrimination positive territoriale.
L'adulte relais d'Onet le Château a permis de mettre en place des visites des différents musées ruthénois pour les familles et d'organiser l'opération concert « bd des airs » qui consistait à présenter à des familles du QPV la préparation d'un concert (1500 personnes au concert).

« L'outil culturel » a été un véritable levier d'actions. Il a notamment fonctionné lorsqu'il faisait sens par rapport à une mémoire, une identité de quartier et lorsque les actions étaient ponctuelles et définies dans le temps.

**Le rôle essentiel du réseau associatif**

Les associations de proximité jouent un rôle essentiel pour la cohésion des territoires, l'émancipation des habitants et la réussite d'un projet global. Bon nombre d'entre elles sont intervenues sur le champ de l'accompagnement des publics dans l'insertion sociale et professionnelle. L'organisation de moments de convivialité a favorisé les rencontres entre les habitants : ainsi, plusieurs rassemblements à caractère festif organisés par le tissu associatif ont jalonné la période, que ce soit des concerts, des animations ludiques avec gouters ou des repas partagés. La participation locale des associations s'est révélée être un bon levier pour mobiliser les habitants autour d'un projet commun.

En moyenne, près de 20 porteurs de projets proposent annuellement des actions dans le cadre de l'appel à projet commun Etat-Rodez agglomération. Les moyens financiers disponibles sont restés stables, de l'ordre de 183 000 €/an. Les postes adultes-relais et FONJEP de l'Etat ont contribué à structurer l'action des partenaires dans le quartier prioritaire (par exemple le poste FONJEP attribué à la MJC).

| **Financements appels à projets 2015-2022** | Etat BOP 147 | Rodez agglomération |
|---|---|---|
| | 751 553 €* | 709 550 € |

*dont 720 952 € au titre de la politique de la ville, 21 620 € au titre de quartiers d'été et 8 981 € au titre de quartier solidaire

Par contre, le tissu associatif structurellement ancien et local a connu un vieillissement des cadres dirigeants et une diminution croissante du bénévolat. Il a été constaté un repli des structures sur elles-mêmes en raison de la crise sanitaire et d'un essoufflement du réseau associatif qui correspond à l'essoufflement du contrat de ville qui a été prorogé de trois ans. Une orientation vers une plus grande professionnalisation est également observée au sein des associations.

Il apparait donc important de renforcer le lien avec le tissu associatif fortement présent et de favoriser l'initiative associative qui insufflerait une nouvelle dynamique. Cela nécessite de requestionner le recours systématique aux appels à projets.

**Le contrat de ville, un instrument qui a impulsé les investissements dans la rénovation urbaine et la création de nouveaux équipements**

Le Contrat de Ville a été un outil moteur pour l'organisation de manifestations, et a surtout facilité une mobilisation de financements dont des crédits d'investissement pour la rénovation urbaine et la création d'équipements structurants ainsi que des crédits d'aide à la démolition. Rodez agglomération a mené l'étude de rénovation urbaine sur la partie habitat et sur les espaces extérieurs importants dont il est propriétaire. Le lancement officiel de la première phase 2017 - 2020 a été effectué le 20 juin 2017.

Sur ce quartier, 95% des ménages sont logés dans un logement de l'OPH, ce qui fait de ce bailleur un acteur essentiel du contrat de ville. En 2015, on identifiait 613 logements locatifs sociaux construits entre 1963 et 1977 avec des niveaux de loyers bas (315 € charges comprises pour un T3). L'opération de requalification de l'habitat a permis la démolition de 41 logements et la construction de 20 appartements. Il est à noter que Rodez agglo habitat planifie la réhabilitation de son parc en fonction des besoins des bâtis mais est également attentif à la performance énergétique de ses immeubles, à l'émission de gaz à effet de serre de son parc social, et à l'impact positif sur les charges locatives des locataires. Les travaux conduits par Rodez agglo habitat se sont réalisés en lien étroit avec les collectivités locales qui interviennent en même temps sur les espaces publics (containers enterrés, circulations piétonnes, mobilier urbain, jardins partagés).

Afin d'aérer le quartier, d'aménager le cœur de ville et de créer un véritable lieu de rencontre entre les habitants, l'enceinte du stade de foot a été détruite et le terrain déplacé à l'extérieur. De nouveaux équipements ont été créés dont un équipement socio culturel et sportif : l'Athyrium. Destiné à remplacer et à développer l'offre d'équipements existants (obsolète et inadaptée). Inauguré le 2 octobre 2020, (4 000 m2) il propose de l'événementiel avec l'organisation de manifestations. Il compte 1200 licenciés soit une fréquentation de plus de 1500 utilisateurs sportifs par semaine. 57% des adhérents sont issus du Grand Rodez dont 40% des quartiers fragilisés. 70% des clubs d'Onet le château ou écoles le fréquentent. Cette mobilisation et l'attractivité du site ont permis d'apporter une certaine quiétude dans le quartier. Il est à noter que l'Athyrium a été transformé en vaccinodrome sur la période Covid (entre avril et septembre 2020, plus de 125 000 personnes sont venues sur le site).





**« Acacias, Bruyères, Châtaigners » - Rodez Agglo Habitat**

**Réhabilitation de 60 logements** répartis en 3 immeubles

Travaux de rénovation énergétique (isolation par l'extérieur, menuiseries), requalification des bâtis (balcons) avec mise en accessibilité d'un immeuble (Acacias).

Livraison Acacias : octobre 2020, Bruyères et Châtaigniers fin 2022

**« Manguiers - Oliviers - Noyers » Cité du Stade - Rodez Agglo Habitat**

**Réhabilitation de 60 logements** répartis en 3 immeubles

Travaux de rénovation énergétique (isolation par l'extérieur, menuiseries), requalification des bâtis (balcons)

Livraison fin 2022

Mise en place de la collecte enterrée et aménagement d'une quinzaine de jardins partagés - Livraison avril 2022



**« Les Ormes » - Rodez Agglo Habitat**

**Démolition** des **41 logements** répartis en 3 bâtiments en mai 2019
4 ménages relogés dans l'immeuble neuf des Marguerites
Cession du foncier libéré en vue de la reconstruction de 26 logements sociaux financés en PLS : habitat Inclusif à destination de séniors.
Porteur de projet : Vivr'Alliance – agrément du dossier 2e semestre 2022



**MSP - Rodez agglomération**

**19 professionnels de santé hébergés**
Ouverture en juin 2019.
Extension pour installer un cabinet de dentistes décidée en 2020 et livrée en septembre 2021



**ATHYRIUM – Rodez agglomération**

En remplacement de la salle des fêtes actuelle
Bâtiment en 3 volumes avec une fonction spécifique : salle de spectacles, maison des sports (dojo, boxe), boulodrome
Localisation : à côté de la piscine et de la médiathèque, avec un grand parvis qui facilitera les déplacements entre ces différents équipements.
Equipement ouvert en octobre 2020



**Résidence intergénérationnelle "Les orchidées"- Sud Massif Central Habitat**

Construction d'un immeuble de **24 logements** dont 18 logements sociaux, 4 PSLA et 2 communaux**,** d'une **salle commune et d'une maison d'assistantes maternelles**.
Localisation : face au parc paysager.
Opération livrée en octobre 2020



**Résidence privée « Urbanescence » - Qualit Immo**

Construction de 2 immeubles de 73 logements au total
Calendrier : travaux en cours depuis le 2nd semestre 2020.
Livraison du Bâtiment A - fin juillet 2022.
Livraison du Bâtiment B – fin juillet 2023



**Parc paysager - Commune d'Onet-le-Château**

Aire de jeux et ses abords : jeux, cheminements faits, plantation d'arbres



**Résidence Les Marguerites - Rodez Agglo Habitat**

Construction d'un collectif de 20 logements locatifs sociaux ;
Cession foncière à titre gracieux par la commune pour permettre la reconstitution de logements sociaux neufs hors QPV ;
Calendrier : livré en 2022.

Le programme de rénovation urbaine ainsi que la réalisation d'équipements structurants sont venus modifier la physionomie du quartier et apporter une offre de services plus qualitative aux habitants. A ce jour, les données permettant d'évaluer l'impact de ce programme ne sont pas disponibles (par ex l'appropriation de l'espace par les habitants, le revenu médian, l'image du quartier pour des habitants de l'agglomération tant sur l'habitat que sur la fréquentation du quartier)

**Le programme d'investissement du Contrat de Ville**

**Les projets de rénovation urbaine et les gros équipements**

*NB : hormis remarques en bas de page les montants affichés sont actés*

| Quartier des Quatre Saisons QPV | Maîtrise d'ouvrage | COUT en Ht | ETAT | FEDER | REGION | DEPARTEMENT | COMMUNE D'ONET | RODEZ AGGLO | CAF | RODEZ AGGLO HABITAT | SMC HABITAT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| EQUIPEMENT SOCIO CULTUREL ET SPORTIF bâtiment (1) (DCC 17/12/2019) | Rodez agglo | **8 358 151** | 570 000 | 1 300 000 | 480 000 | 788 977 | 2 348 809 | 2 870 364 | | | |
| ESCS-autres éléments complémentaires de l'opération (2) (DCC 17/12/2019) | Rodez agglo par délégation de la ville (MOU n°2) | **1 942 435** | | | | | 1 942 435 | | | | |
| PARVIS ESCS et démolition stade (DCC 17/12/2019) | Rodez agglo par délégation de la ville (MOU n°1) | **692 260** | | | | | 692 260 | | | | |
| PARC URBAIN | Commune | **789 528** | 200 000 | 110 000 | 120 000 | 100 000 | 259 528 | | | | |
| MAISON DE SANTE (3) | Rodez agglo | **2 436 486** | 139 000 | 300 000 | | 120 000 | 315 654 | 631 308 | | | 930 524 |
| Extension MSP | Rodez agglo | **337 521** | 20 000 | | 19 507 | 5 000 | 33 273 | 66 547 | | | 193 194 |
| RENOVATION HLM - hors espaces extérieurs et construction neuve (7) | Rodez agglo Habitat | **6 100 000** | | 632 450 | | | | 1 390 000 | | 4 077 550 | |
| Démolition | | **415 000** | 205 000 | | | | | 210 000 | | | |
| RESIDENCE LES ORCHIDEES | SMC Habitat | **1 426 122** | | | 27 000 | | | 72 000 | | | 1 327 122 |
| Jardins partagés (8) | Rodez agglo (opérateur PROGRESS) | **146 600** | 120 000 | | | | | 26 600 | | | |
| Jardins partagés des manguiers (9) | Rodez agglo Habitat | **69 191** | 20 382 | | | | | | | 48 809 | |
| CRECHE MUNICIPALE (en cours) | Commune | **2 687 322** | 395 000 | | 100 000 | 140 000 | 1 357 322 | 120 000 | 575 000 | | |
| | Stationnement | **50 000** | | | | | 50 000 | | | | |
| TOTAL | | **25 450 616** | **1 669 382** | **2 342 450** | **746 507** | **1 153 977** | **6 999 281** | **5 386 819** | **575 000** | **4 126 359** | **2 450 840** |

(1) : Etat : 100 000 € au titre de la DETR ; 170 000 € au titre la DSIL ; 300 000 € au titre du FNADT (pas de participation de l'ANS)
(2) : il s'agit des dépense inhérentes à l'opération mais non éligibles aux aides des partenaires co-financeurs, principalement, la démolition des halls et la réalisation des VRD et parkings
(3) : "Autres" pour les MSP Les loyers, au bénéfice de Rodez agglomération, sont estimés sur 15 ans à hauteur de : Onet (918 519 €) Ils viennent en complément des recettes attendues sur chacune des maisons de santé
(7) : la commune d'Onet le Château a cédé gratuitement le terrain des marguerites (valeur 284 000 €)
(8) : marché 2017-2019 dans le cadre de Tepcv à l'échelle des 5 quartiers 120 000 € Etat; 29 000 € Rodez agglo
(9) : plan de relance

| Investissements à proximité du QPV | Maîtrise d'ouvrage | COUT en Ht | ETAT | FEDER | REGION | DEPARTEMENT | COMMUNE D'ONET | RODEZ AGGLO | CAF | RODEZ AGGLO HABITAT | SMC HABITAT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE (DCC 23/05/2017) | Rodez agglo | **449 901** | | | 202 456 | 73 888 | 57 857 | 115 700 | | | |
| RESIDENCE LES MARGUERITES | Rodez agglo Habitat | **2 863 000** | 72 160 | | 60 000 | | | 98 000 | | 2 632 840 | |
| Total | | **3 312 901** | **72 160** | | **262 456** | **73 888** | **336 344** | **213 700** | | **2 632 840** | |

**N.B. : concernant le financement du projet de crèche municipale, la Région a indiqué dans un courrier du 16 novembre 2023, postérieur à la délibération, qu'elle n'interviendrait pas dans ce dossier.**

**Un portage intercommunal à mettre en cohérence avec le pilotage opérationnel de la commune**

L'article 6 de la loi de programmation de 2014 sur la cohésion sociale prévoit un portage intercommunal des contrats de ville. Il s'agit de confier au niveau intercommunal une mission de pilotage stratégique au regard du projet de territoire et de la place des quartiers en son sein (animation et coopération de la démarche contractuelle) tout en permettant aux communes un rôle de pilotage opérationnel et de garant de la prise en compte des réalités de proximité.

Localement le contrat de ville n'intègre qu'un seul quartier prioritaire, il a donc été plus complexe pour les communes non concernées de s'approprier les dispositifs. De plus, l'articulation du contrat de ville avec les dispositifs du niveau intercommunal n'est pas aisée. Cette question des périmètres d'intervention des politiques publiques se pose à l'exemple du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui rayonne sur l'intercommunalité alors que les dispositifs politique de la ville sont uniquement concentrés à l'échelle du quartier prioritaire.

L'organisation de la gouvernance du contrat de ville est ainsi déclinée :

- Un Comité stratégique : il se réunit une fois par an afin de faire le point sur les actions engagées l'année précédente et de programmer les actions et le financement de l'année suivante.
- Un Comité technique, observatoire : le comité technique s'est réuni en moyenne tous les deux mois en début de contrat. Il s'est essoufflé au cours de la démarche. Afin qu'il soit plus adapté aux besoins, il a été transformé en observatoire. Celui-ci a vocation à se réunir régulièrement et sa mission porte sur le suivi des actions et la préparation de l'évaluation.
- Une équipe projet : le renforcement du lien Etat avec le binôme Rodez agglomération-Commune est passé par de nouvelles habitudes de travail. Des réunions régulières se sont tenues.

Le nombre de signataires du contrat de ville est trop important au regard de leur mobilisation. Pour certains, la multiplicité de contrats-dispositifs-outils existants ne permet pas une implication sur le contrat de ville. Les prorogations du contrat de ville ne se sont pas accompagnées de nouveaux projets ce qui a conduit, comme pour le milieu associatif à un essoufflement des institutions et à une perte de sens. S'agissant d'un dispositif co-piloté par l'Etat et les collectivités, il est nécessaire d'identifier clairement le rôle de chacun pour garantir la dynamique sur toute la durée.

## DES ACTIONS SIGNIFIANTES A DES ECHELLES TERRITORIALES DIFFERENTES

Au cours de l'évaluation, la cohérence de l'action publique et des moyens financiers qui y sont adossés (droit commun, crédits spécifiques) a été questionnée. Le quartier prioritaire a concentré des moyens financiers conséquents qui ont permis de développer des actions au bénéfice des habitants. Cette partie met aussi en évidence les fonctions d'essaimage d'actions et d'expérimentation du quartier prioritaire.

**L'articulation du droit commun avec les dispositifs de la politique de la ville**

La loi de 2014 a réaffirmé la vocation subsidiaire de la politique de la ville, amenant ainsi les partenaires à mobiliser le droit commun en premier lieu. Ainsi suivant le territoire d'intervention (quartier prioritaire, quartiers de veille, les moyens et crédits se sont appliqués différemment. Le Contrat de ville pour le territoire de Rodez agglomération repose sur cinq quartiers dont un seul reconnu par l'Etat : cette double entrée a mis en évidence une politique de la ville à deux vitesses. La difficulté d'articuler les actions du quartier prioritaire qui ont bénéficié de crédits spécifiques aux actions des quartiers de veille (Saint Eloi, Gourgan, centre ancien de Rodez, Costes Rouges) qui n'ont pu s'appuyer que sur le droit commun. Il est à noter que des quartiers tel que Saint Eloi sur la commune de Rodez rencontrent des difficultés similaires au quartier prioritaire.

Concernant la mobilisation des partenaires : le programme d'actions du contrat de ville n'indiquait pas d'objectifs chiffrés de réalisation, ni d'engagements financiers. Globalement les signataires ont tenu leurs engagements : il s'agissait de leurs missions de droit commun qui ne les contraignaient pas à déployer des moyens supplémentaires (notamment humains).

Plusieurs signataires (Pôle emploi, Education nationale, Région et Caisse des dépôts) se sont engagés uniquement sur le quartier prioritaire. L'Etat-volet cohésion a fait le choix d'intervenir sur les autres quartiers en veille (au sens de Rodez agglomération), par exemple sur le financement de deux postes adultes relais pour les quartiers de Rodez.

Toutefois, le contrat de ville qui met en exergue des fragilités sur le quartier, a permis une meilleure identification et mobilisation du droit commun. A titre d'exemple, le Programme de réussite éducative (droit spécifique) n'a pu être mis en place, cette réflexion a néanmoins permis de mobiliser du droit commun sur :

- Un dispositif d'accueil à l'école des Narcisses pour les élèves de moins de 3 ans depuis la rentrée 2017 (un professeur des écoles est mobilisé sur ce dispositif). La CAF s'est également mobilisée pour un poste d'éducateur jeunes enfants.
- La création d'une classe à horaire aménagé Musique au collège des quatre Saisons.

De plus, le mentorat avec l'AFEV s'est consolidé au fil du contrat et les actions d'accompagnement se sont multipliées notamment à travers les différents dispositifs portés par le Patio centre social qui se sont développés.

**Des actions qui s'inscrivent dans les politiques publiques conduites par Rodez agglomération**

Certaines actions du Contrat de Ville s'inscrivent dans une démarche intégrée avec les priorités des politiques portées par Rodez agglomération : développement durable, habitat, santé. C'est le cas notamment du développement des jardins partagés en pieds d'immeubles sur le site des Coquelicots au sein du quartier prioritaire : 36 parcelles depuis 2017. La mise en œuvre opérationnelle a été confiée par Rodez agglomération à la Régie de territoire PROGRESS dans le cadre de TEPCV.

Il avait été constaté que l'approvisionnement des familles en produits alimentaires n'intégrait encore que très marginalement la prise en compte de la dimension locale et le lien avec des producteurs locaux.
De plus, l'accès à l'alimentation de qualité passe par l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier. C'est pourquoi, il était important de soutenir le déploiement de jardins partagés, participatifs et populaire qui permet de favoriser le développement du lien social, de contribuer à l'insertion économique des habitants et de participer à l'intégration des quartiers dans la ville et dans l'agglomération.



Parcelles sur le site des Coquelicots sur le quartier prioritaire

Afin de permettre à des personnes d'avoir une alimentation de qualité, d'améliorer leur santé et de contribuer à la réduction de la précarité alimentaire et de consommer plus de produits bio, Rodez agglomération et l'APABA ont organisé une opération « Familles à Alimentation Positive ». L'APABA a accompagné deux promotions de familles sur Onet le château et Rodez en 2018 et 2019. Devant le succès et les résultats de ces opérations (multiplication par cinq du bio local dans les achats et diminution du budget alimentaire de certaines familles), il est envisagé de réaliser de nouveau cette action. Pour les communes bénéficiaires de l'opération « Familles Bio Plaisir », il est prévu de poursuivre cette sensibilisation par des ateliers autour de l'alimentation auprès des habitants et de former les animateurs de proximité.

Le contrat de ville a été conduit dans une démarche intégrée aux politiques publiques développées par Rodez agglomération qu'il s'agisse de l'insertion, de l'habitat, de la santé et du développement durable. Ce sont ces politiques qui fondent l'intervention de Rodez agglomération sur le territoire.

**Le quartier prioritaire : un lieu propice à l'essaimage**

Le quartier prioritaire a été un lieu d'essaimage pour des interventions à l'échelle intercommunale. La circulaire n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération indiquait que s'agissant des enjeux de santé, le contrat de ville s'appuierait sur un diagnostic local et les priorités d'actions définies par le contrat local de santé en constituerait le volet santé. Ce diagnostic a mis en évidence pour le quartier prioritaire un faible recours au médecin généraliste, lié en partie au faible nombre de médecins sur la commune (0,2 pour 1000 habitants). Le profil social pointait une certaine vulnérabilité de la population.

Face à ces deux constats, Rodez agglomération a décidé de se doter de la compétence santé « élaboration, exécution, suivi et évaluation du Contrat local de santé » (150630-144-DL). L'intervention de la collectivité a permis d'améliorer l'articulation des soins autour du patient et de soutenir l'exercice en équipes pluriprofessionnelles de proximité par le développement d'une maison de santé et la mise en place de coopérations entre les structures de soins de premier recours, les structures médico-sociales et l'hôpital. Le maillage territorial de l'offre de soins a été renforcée. De même, il s'agissait de réduire les inégalités sociales de santé et renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants.

La création d'une maison de santé sur le quartier prioritaire a créé un effet levier et a permis de mailler le territoire avec d'autres maisons de santé pour faire face à la démographie médicale des professionnels de santé.

| | **MSP Rodez Faubourg** | **MSP Onet le Château-Quatre Saisons** | **MSP Luc la Primaube** |
|---|---|---|---|
| Date d'ouverture | 12/2019 | 06/2019<br>09/2021 (extension dentiste) | 02/2020 |
| Composition actuelle | Médecins, infirmières Asalée, sage-femmes, sage-femme échographiste, infirmiers, kinésithérapeutes, orthoptistes, coordinatrice | Médecins, dentistes, infirmières Asalée, sage-femmes, radiologue, infirmiers, kinésithérapeutes, pédicure-podologue, orthoptistes, orthophoniste, diététicienne, coordinatrice | Médecins, dentistes, dermatologue, radiologue, infirmières Asalée, sage-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthoptistes, orthophoniste, coordinatrice |

L'objectif d'attirer des médecins généralistes et des professionnels de santé au sein des MSP a été atteint : la dynamique d'accès aux soins et le maillage du territoire a été renforcé. En effet, la création des MSP a permis d'accueillir des professionnels supplémentaires. C'est ainsi qu'à l'échelle de l'agglomération de 2019 à 2022, des professionnels supplémentaires exercent sur l'agglomération :

- 6 médecins généralistes.
- 1 dentiste.
- 1 dermatologue.
- 1 radiologue.
- 1 sage-femme.
- 1 orthophoniste.
- 1 orthoptiste.
- 2 kinésithérapeutes.



MSP Onet le château – 4 Saisons

Ce travail se poursuit avec la construction d'une annexe de la MSP de Luc-La Primaube à Olemps dont l'ouverture est prévue en septembre 2023. L'aménagement des R+1 et R+2 est en cours à la MSP de Rodez-Faubourg avec une livraison pour le 1er trimestre 2024. Une MSP est également en réflexion sur le centre ancien de Rodez. Des dynamiques semblent se dessiner sur les communes de Sébazac-Concoures et Sainte Radegonde.
A travers le contrat local de santé, Rodez agglomération coordonne, aux côtés des partenaires du territoire, des actions de prévention et de promotion de la santé tels que le mois sans tabac et les semaines d'information sur la santé mentale. Des associations comme la CAMI ou le Planning familial sont aussi accompagnées financièrement pour développer des actions de prévention.

Le contrat de ville a aussi permis de conforter et de pérenniser des actions sur la commune. En 2017, à titre expérimental, la régie de territoire avait mis en place un travail d'éducation spécialisée sur les Quatre Saisons et sur St Eloi, touchant également, par les actions collectives développées, les quartiers des Costes Rouges et de Gourgan. La particularité de cette action résidait dans sa mise en œuvre opérationnelle avec des méthodes de travail adaptées au public et aux quartiers : certains accompagnements se faisaient directement dans la rue, les professionnels rentraient dans des caves ou des appartements squattés, des contacts se nouaient lors de tournois de foot ou lorsque des mamans amenaient un jeune au travailleur social en bas de l'immeuble. La médiation avec les services publics était également importante afin de réinscrire les jeunes dans des parcours adaptés à leur situation. L'évaluation positive de cette action a amené la commune à l'intégrer directement dans ses interventions et à recruter un éducateur spécialisé en septembre 2020.

**Le quartier prioritaire : un territoire d'expérimentation**

Le contrat de ville en tant que cadre d'expérimentation a autorisé le déploiement d'actions d'accompagnement des publics en induisant d'autres modes d'interventions :

- Interventions en proximité des habitants sur les quartiers dans une démarche pro-active d'« d'aller vers ».
- Interventions sur de petits groupes avec une volonté de parcours individualisés.

Cette forme d'accompagnement a demandé aux acteurs de proximité de revisiter leurs postures et leurs pratiques. Elle amène aussi à considérer que l'intervention d'accompagnement ne fait pas systématiquement suite à une demande exprimée. De plus, elle a trouvé toute sa pertinence auprès des publics de ce quartier qui ne passaient pas ou plus la porte des institutions. Pour les publics, cette nouvelle approche des professionnels au plus près de leur réalité sociale a été une véritable clé permettant d'être remis en confiance, remobilisés et en capacité de s'adresser aux différentes structures et acteurs du territoire. Quelques exemples d'accompagnements réalisés et soutenus annuellement dans le cadre de l'appel à projet :

- L'association ADIE : cette association intervient sur l'aide à l'entrepreneuriat pour des publics exclus des dispositifs de droits communs. Chaque année l'ADIE accompagne individuellement entre 10 et 15 personnes sur des projets de création ou de reprise d'entreprises.
- L'association intermédiaire ASAC : elle s'adresse à un public éloigné de l'emploi. Par son action de proximité, elle réalise 55% de sorties positives, dont 88% issues des quartiers politique de la ville (données 2020). Des informations collectives pour l'emploi au sein des quartiers sont réalisées. L'association travaille le lien bénéficiaires-entreprises sur des secteurs en tension avec des mises en

situation et des accompagnements renforcés (par exemple le secteur de l'hôtellerie restauration avec un groupe de cinq personnes).

- La Régie de territoire Progress qui est implantée sur le quartier a une bonne connaissance des publics. En 2022, on compte dans le cadre de l'insertion économique 21 332 heures de travail rémunérées pour des habitants des quartiers soit 236 115 € de salaires reversés.
- La commune d'Onet le Château a développé un dispositif « en route vers l'emploi » : 10 jeunes du quartier ont pu bénéficier de ce dispositif suivi par l'éducateur spécialisé communal de la ville d'Onet-le-Château, dispositif leur permettant d'être accompagné financièrement pour passer le permis de conduire, en participant à des stages obligatoires portant sur la confiance en soi, les relations avec les forces de l'ordre, les addictions diverses et la sexualité ainsi que des actions bénévoles et citoyennes pour la collectivité et les associations locales.
- La reprise du centre social, le Patio afin de donner un nouveau souffle à ces actions et renforcer la cohésion avec l'action municipale

Le contrat de ville a également permis d'innover. A titre d'exemple, la commune d'Onet le Château en lien avec les services de l'Etat a mis en place une action de parrainage entre mars 2015 et mars 2016. Elle consistait à recruter 6 personnes en CAE CUI d'une durée de 12 mois sur 20 heures hebdomadaires. Ces personnes, de plus de 30 ans au chômage depuis plus d'un an, bénéficiaient d'un parcours d'accompagnement comportant :

- Une période de test (1 mois).
- Une prise de poste tuteurée au sein de la collectivité dans un service municipal.
- Une période de formation estimée à 140 h (un tronc commun collectif et un suivi individualisé).
- Une période d'immersion en entreprise (1 à 3 semaines) adaptée au projet professionnel.

La réussite de ce projet tenait au partenariat fort noué par la Commune avec Pôle Emploi et avec les entreprises locales qui ont accueilli les personnes en stage. Par ailleurs, elle tenait également à l'engagement des services municipaux dans cette démarche.
Le bilan à l'issue de l'année était positif :

- Les personnes ont repris confiance en elles ; certaines d'entre elles ont revu leur projet professionnel.
- Les six personnes concernées ont toutes trouvé un emploi à l'issue des 12 mois.

Il convient aussi de souligner l'importance de la mise en place d'actions ponctuelles qui s'inscrivent dans le programme d'intervention global du contrat de ville. Elles ont une forte résonance au niveau de la population car inscrites dans une temporalité courte. Ce sont des actions conduites par les acteurs les plus en lien avec la population au quotidien sur la commune au travers du Patio ou avec le milieu associatif. La diversité d'acteurs permet une pluralité d'interventions adaptées au quartier, d'autant plus que les partenaires y sont bien identifiés.

## CONCLUSION

Ce document synthétise les principaux enseignements partagés lors de l'évaluation du contrat de ville à l'échelle de notre territoire.

Les priorités affichées du contrat de ville : la requalification du quartier, l'insertion professionnelle, la réussite éducative ont été déclinées en actions concrètes auprès des habitants. Le contrat de ville a permis indéniablement d'enregistrer des progrès concernant les conditions de vie des habitants, l'accès à la culture, aux sports et à la santé, l'animation et le lien social.
La prise en compte de certains enjeux reste à améliorer :

- L'intégration des populations étrangères.
- L'apprentissage de la langue française.
- L'implication des parents dans l'école.
- Renforcer l'apprentissage scolaire des enfants du fait des conditions de révisions au sein du foyer familial

Ce premier contrat de ville a permis d'impulser des dynamiques partenariales qui persistent aujourd'hui. Ainsi les enjeux ont pu être abordés dans une approche globale et transversale. Néanmoins, le contrat de ville, par sa durée, suite notamment aux prorogations successives, a connu un essoufflement des partenaires.

Le quartier des Quatre Saisons réhabilité et doté de nouveaux équipements structurants, reste un quartier dont la population nécessitera de façon constante une attention appuyée des pouvoirs publics en matière d'accompagnement social, éducatif, d'insertion professionnelle et d'intégration.

A l'échelle du territoire de l'agglomération, la recherche d'équilibre en matière de cohésion sociale persiste et appelle à la vigilance. Le quartier de Saint Eloi ou de l'hypercentre sur la commune de Rodez présentent les mêmes fragilités que le quartier prioritaire des Quatre Saisons. Ces poches de pauvreté insuffisamment dense en population n'ont pu être retenus comme quartiers politique de la ville au sens de la loi de 2014.

L'actuelle définition du périmètre de contractualisation ne suffit plus, elle pourrait intégrer des critères de cohésion sociale et de cadre de vie.

**Les dernières données INSEE disponibles portent sur l'année 2020 ou des années antérieures, aussi l'impact de la rénovation urbaine et autres politiques publiques misent en œuvre sur le quartier ne peuvent pas être évaluées.**

### Population

| | 2015 | 2020 |
|---|---|---|
| Quartier prioritaire | 1 540 | 1 535 |
| Part de la population du QP dans la commune | 13.3% | 13.2% |

Source INSEE recensement de la population 2013 et 2018

### Typologie population et ménages

| | 2015 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | QP | Commune | EPCI | QP | Commune | EPCI |
| Moins de 25 ans (%) | 35,5 | 28,9 | 29,2 | 40 | 28,7 | 28,5 |
| Plus de 60 ans (%) | 19,2 | 23,7 | 24,3 | 17,2 | 28,1 | 28 |
| Ménages 1 pers (%) | 41,3 | 35,4 | 39,2 | 36,5 | 39,1 | 43,9 |
| Etrangers (%) | 18,4 | 5,5 | 3,5 | 32,3 | 9,2 | 5,1 |

Sources INSEE recensement population 2010 et 2017

La population sur le quartier est plus jeune que sur le reste du territoire. Sur la période on observe de façon contraire un rajeunissement sur le quartier (plus de personnes de – de 25 ans et moins de personnes de plus de 60 ans) et un vieillissement sur le reste du territoire.

### Familles percevant les allocations CAF

| | 2015 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | QP | Commune | EPCI | QP | Commune | EPCI |
| Population couverte par au moins une prestation CAF | 1 000 | 5 133 | nd | 1 103 | 5 503 | 26 505 |
| Part de familles monoparentales parmi les allocataires (%) | 18,3 | 14,7 | nd | 15,8 | 12,9 | 11,6 |
| Part des allocataires isolés (%) | 39,7 | 42,3 | nd | 46,4 | 47,4 | 56,7 |

Source CNAF fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2016 et 31/12/2019

La proportion de population couverte par une prestation de la CAF progresse, elle passe de 65% en 2015 à 72% en 2020. La part des familles monoparentales parmi les allocataires est plus importante sur le quartier. Elle diminue sur la période contrairement à la part des allocataires isolés.

### Revenus mensuels disponibles des ménages par unité de consommation (en euros, niveau de vie)

| | 2015 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | QP | Commune | EPCI | QP | Commune | EPCI |
| Médiane | 1 096 | 1 680 | 1 749 | 1 090 | 1 710 | 1 800 |
| Taux de pauvreté (%) | 44.9 | 14 | 11,5 | 48 | 15 | 11,5 |

Source : INSEE DGFIP CNAF CNAV CCMSA, fichier localisé social et fiscal 2014 et 2017

La médiane des revenus sur le quartier reste stable sur la période. Pour mémoire, le taux de pauvreté se définit comme la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur de 60% du revenu médian.

**Demandeurs d'emploi**

| | 2015 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | QP | Commune | EPCI | QP | Commune | EPCI |
| Toutes catégories | 257 | 1 041 | nd | 243 | 1 090 | 4 627 |
| Catégorie A | 146 | 488 | nd | 120 | 525 | 2 311 |
| Evolution nombre inscrits catégorie A (%) | 0,7 | 2,1 | nd | -6,2 | 11,2 | 8,3 |

Source : Pôle Emploi Dares STMT demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2017 et 31/12/2020

Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont les personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier). Le nombre de demandeur est en légère diminution sur la période pour le quartier prioritaire à l'inverse de ce qui est observé sur la commune.

**Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA)**

| | 2015 | | | 2020 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | QP | Commune | Département | QP | Commune | Département |
| Foyers BRSA | 73 | 160 | 3 514 | 75 | 205 | 4 866 |
| Taux de BRSA (%) | nd | nd | nd | nd | 2,76 | 2,73 |

Sources : Département document contrat de ville signé le 24 juin 2015 et INSEE Conseil Départemental 12 CAF MSA Janvier 2021

Sur la période le nombre de BRSA est stable sur le quartier. En 2020, la commune d'Onet le Château compte 4,56 % des bénéficiaires du RSA du département. Ces 205 foyers représentent 2,76% de la population des 15-64 ans, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale (2,73%).

# ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

## CONCERTATION CITOYENNE
## OCTOBRE 2023

### Bilan

quartiers2030

# QUARTIERS 2030 – Concertations citoyennes

***Compte-rendu***

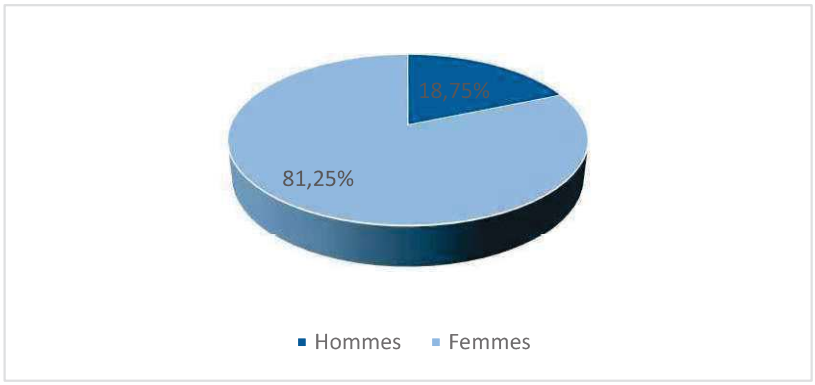
| | |
|---|---|
| Titre de la rencontre | Enquête par questionnaire, quartier des Quatre Saisons |
| Date et horaires *(début et fin)* | Du 4 au 18 octobre 2023 |
| Les défis du quartier | Trois souhaits se détachent des réponses aux questionnaires diffusés : Favoriser le vivre ensemble, Développer l'offre de soin et renforcer la sécurité.<br><br>Développer l'offre de transports en commun et Intégrer les enjeux liés à la transition écologique arrivent en quatrième position.<br><br>*Cf.* document 6 – Les actions prioritaires |
| Les atouts du quartier | La situation géographique est considérée comme le premier atout du quartier. Viennent ensuite les transports en commun puis l'accès aux sports, à la culture, aux loisirs, l'accès aux services publics, le cadre de vie et l'accès aux soins (Pour le détail des réponses, *cf.* document 4 annexé).<br><br>Le quartier est sur une dynamique d'évolution favorable selon les personnes qui ont répondu au questionnaire. Elles en ont une vision plutôt positive puisqu'elles s'y sentent bien ou plutôt bien dans une très large majorité (*cf.* document 2 annexé). Elles le décrivent par ailleurs avec des termes très majoritairement positifs : calme, attractif, vivant, bien entretenu et dynamique (cf. document 3 annexé). |
| Les projets du quartier | La septième question de l'enquête était une question ouverte : Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ? C'est à travers celle-ci que les personnes ont pu proposer des actions à mettre en place pour répondre aux défis du quartier :<br>- Développer l'offre de transport en commun<br>- Développer l'offre de soins<br>- Mettre en avant les actions faites par les associations (communication actions, journée forum associations, implantation de nouvelles associations, …)<br>- Action sur le vivre ensemble, l'intégration, débat autour de la parentalité<br>- Proposer, offrir, favoriser, élargir l'accès à la piscine (plus de créneaux…), au cinéma, au sport et à la culture…<br>- Améliorer, augmenter, mettre en œuvre la sécurité, le contrôle routier, le contrôle de la vitesse<br>- Amélioration et création de piste cyclable<br><br>*Cf.* document 7 – Question ouverte |
| La participation citoyenne dans le quartier | C'est également dans les réponses à la septième question du questionnaire que l'on trouve quelques propositions qui concernent la participation citoyenne. Une personne suggère la tenue de réunions de quartier, une deuxième souhaite que l'on donne un peu plus d'importance aux associations, une troisième demande des référendums citoyens. |
| Typologie des participants | 65 femmes, 15 hommes, très majoritairement entre 26 et 54 ans, essentiellement salariés et retraités (voir document 1- typologie des répondants) |
| Nombre de participants | 80 participants pour environ 1 600 habitants dans le périmètre du quartier prioritaire |
| | Titre : Quatre Saisons - Typologie |

| | | |
|---|---|---|
| Présentation synthétique du document 1 annexé | Description | Graphiques détaillés |
| Présentation synthétique du document 2 annexé | Titre<br>Description | Quatre Saisons - Ressenti et évolution<br>Comment se sentent les habitants dans leur quartier, comment a évolué la situation dans le quartier depuis 2015 selon eux |
| Présentation synthétique du document 3 annexé | Titre<br>Description | Quatre Saisons – Le quartier en trois mots<br>Principales réponses à la question « Comment décrire votre quartier en trois mots ? » |
| Présentation synthétique du document 4 annexé | Titre :<br>Description | Quatre Saisons - Ce qui est apprécié<br>Graphiques et réponses détaillées à la question « Aujourd'hui, qu'est-ce que vous appréciez le plus dans votre quartier ? » |
| Présentation synthétique du document 5 annexé | Titre<br>Description | Quatre Saisons – Les principaux changements<br>Graphiques et réponses détaillées à la question « Dans quels domaines avez-vous constaté le plus de changements ces dernières années ? » |
| Présentation synthétique du document 6 annexé | Titre<br>Description | Quatre Saisons – Les actions prioritaires<br>Graphiques et réponses détaillées à la question « A votre avis, quelles actions sont prioritaires dans votre quartier ? » |
| Présentation synthétique du document 7 annexé | Titre<br>Description | Quatre Saisons – Question ouverte<br>Principales réponses à la question « Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ? » |

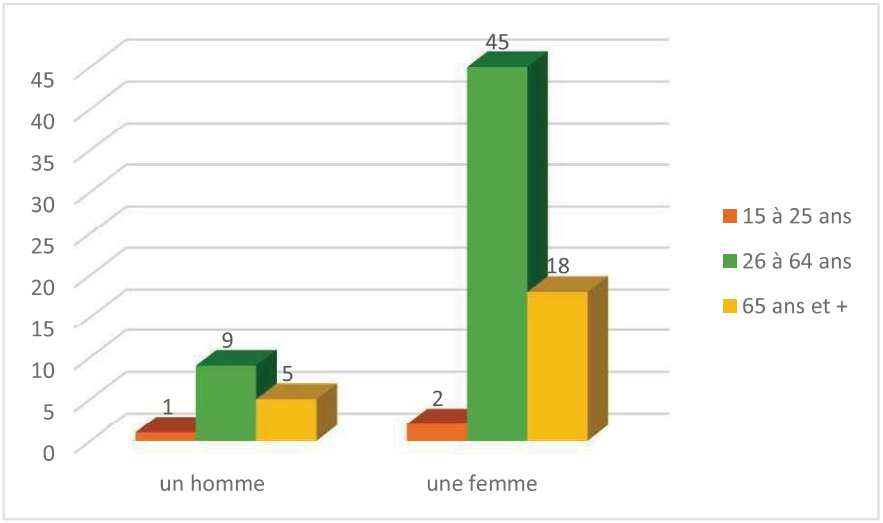
# Typologie des personnes ayant répondu au questionnaire

# Quatre Saisons : 80 réponses

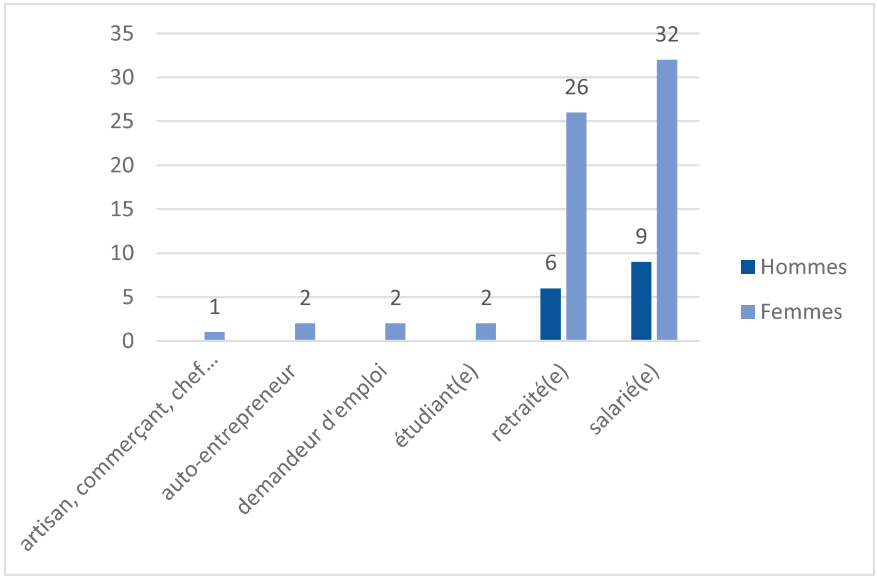
## Répartition hommes/femmes




## Classe d'âge



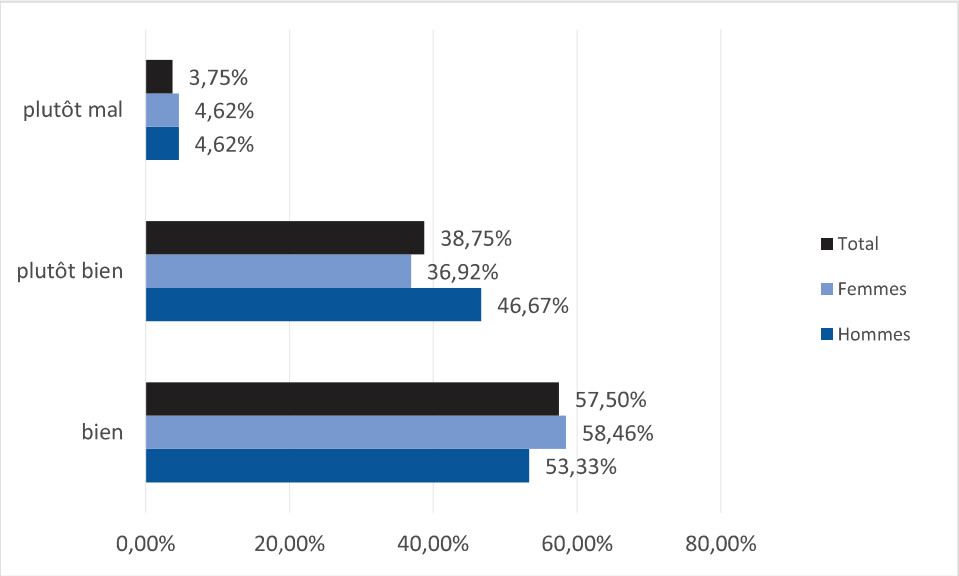

## Situation professionnelle



## Comment-vous sentez-vous dans votre quartier ?

## Quatre Saisons : 80 réponses

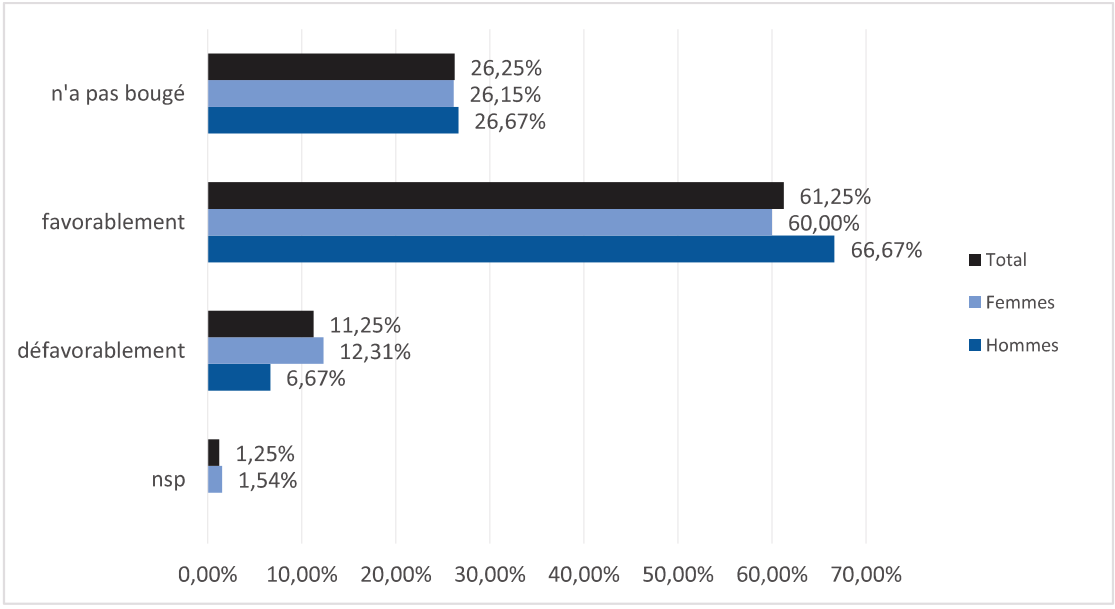
La quasi-totalité des personnes qui ont répondu à l'enquête se sentent bien ou plutôt bien dans leur quartier. Moins de 4% s'y sentent plutôt mal, la réponse mal n'étant même jamais citée.




## Comment a évolué, depuis 2015, la situation générale du quartier selon les personnes qui ont répondu.

## Quatre Saisons : 80 réponses

Une majorité de personnes (61,25%) estime que la situation générale a évolué favorablement, 26,25% pensent que la situation n'a pas bougé et 11,25 % jugent qu'elle a évolué défavorablement.



# Comment décrire votre quartier en trois mots ?

# Quatre Saisons: 67 réponses

Il a été demandé aux personnes répondant aux questionnaires de décrire leur quartier en trois mots. 67 personnes sur 80 ont répondu à cette question facultative, 55 femmes et 12 hommes, qui ont fourni près de 160 mots ou expressions. Ces mots ou expressions sont à une écrasante majorité positifs.

Les principales réponses

Un quartier où il fait bon vivre :

Le quartier est décrit comme calme (13 fois), agréable (16 fois) , tranquille (7 fois), sympathique (3 fois), convivial (2 fois), chaleureux, joyeux, attrayant, attractif, vivant (9 fois), propre et bien entretenu (8 fois). Le mot dynamique revient également 11 fois.

La diversité du quartier revient également régulièrement. Le mot mixité apparaît 6 fois, diversité 3 fois. Le quartier est multiculturel (4 fois), cosmopolite (3 fois). Quelqu'un parle de Melting Pot.

Trois personnes parlent de quartier populaire.

La notion de proximité (des commerces et services), le côté pratique sont également mis en avant (14 fois).

Les réponses négatives

Elles sont peu nombreuses (19). Le caractère bruyant revient 5 fois et deux personnes pointent la circulation. L'insécurité/incivilités/menaces revient 4 fois (mais deux personnes citent, au contraire, la sécurité), une personne le trouve sale. Les autres termes négatifs rencontrés sont froid, peu animé, bétonné, peu attractif au niveau du logement, pauvre en commerce et inégal, pas de centre-ville.

## Aujourd'hui, qu'est ce que vous appréciez le plus dans votre quartier ?

## Quatre Saisons : 80 réponses

12 réponses étaient proposées à cette question avec des possibilités de choix multiples. La situation géographique arrive très largement en tête, citée 52 fois, soit par 65% des personnes ayant répondu.

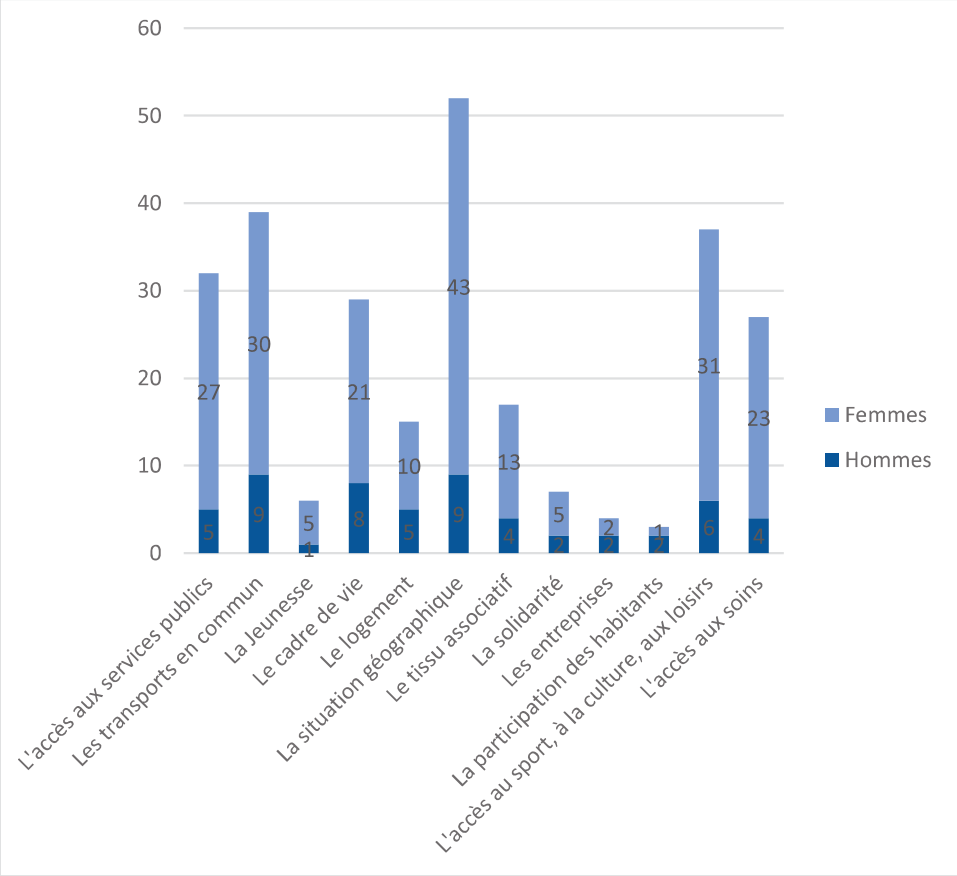
Aucune autre réponse n'est citée par plus de 50 % des personnes si on considère l'ensemble des personnes ayant répondu.

Les transports en commun arrivent en deuxième position (mentionnés 39 fois), proportionnellement plus cités par les hommes, ce qui semble en adéquation avec la réponse à la question sur les changements constatés.

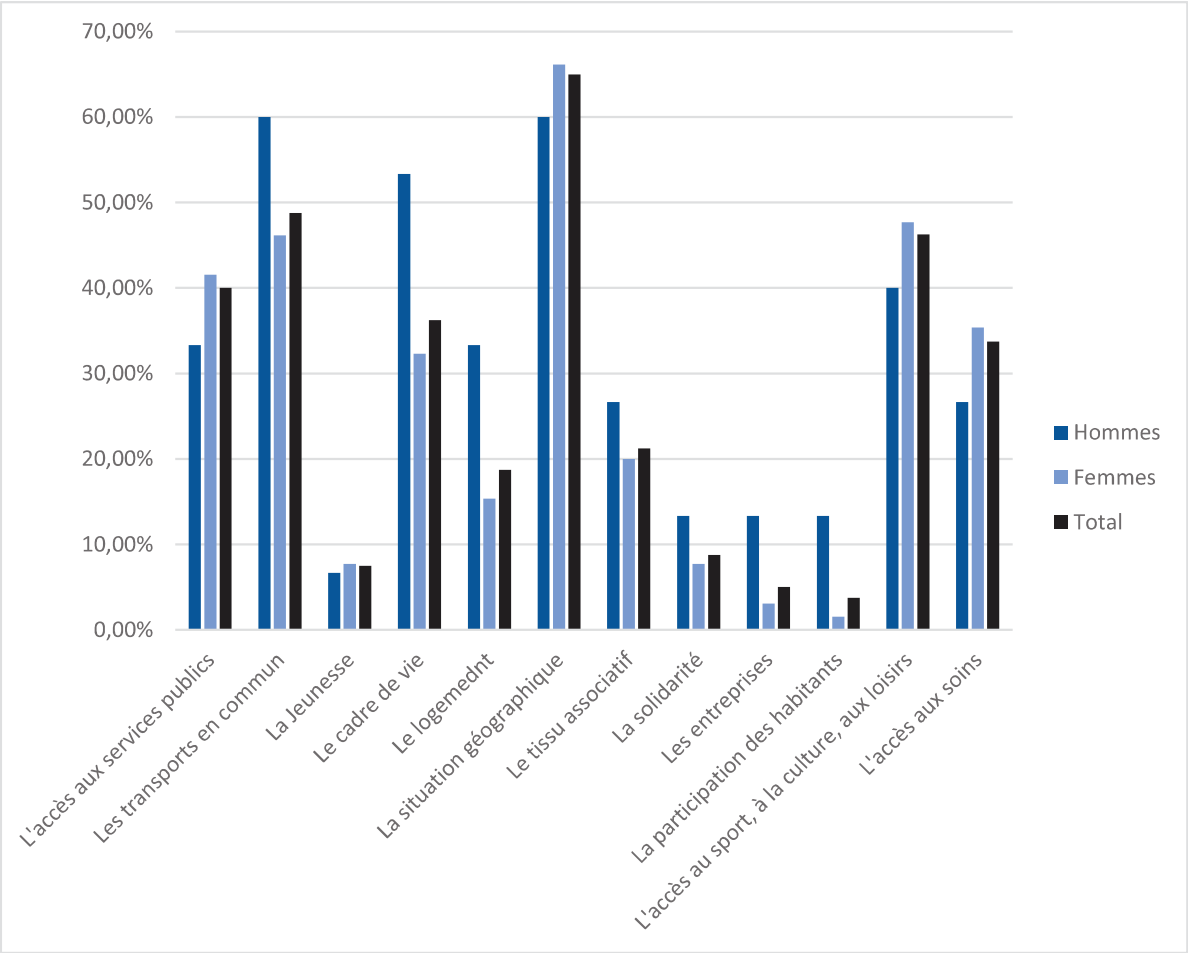
Viennent ensuite l'accès aux sports, à la culture, aux loisirs (cité 37 fois), l'accès aux services publics (cité 32 fois), le cadre de vie (cité 29 fois) et l'accès aux soins (cité 27 fois).

Le logement, qui arrivait en tête des changements constatés, n'arrive qu'en 8e position (cité 15 fois).

Eléments du quartier les plus appréciés (nombre de réponses)



Eléments du quartier les plus appréciés ( % de réponses)



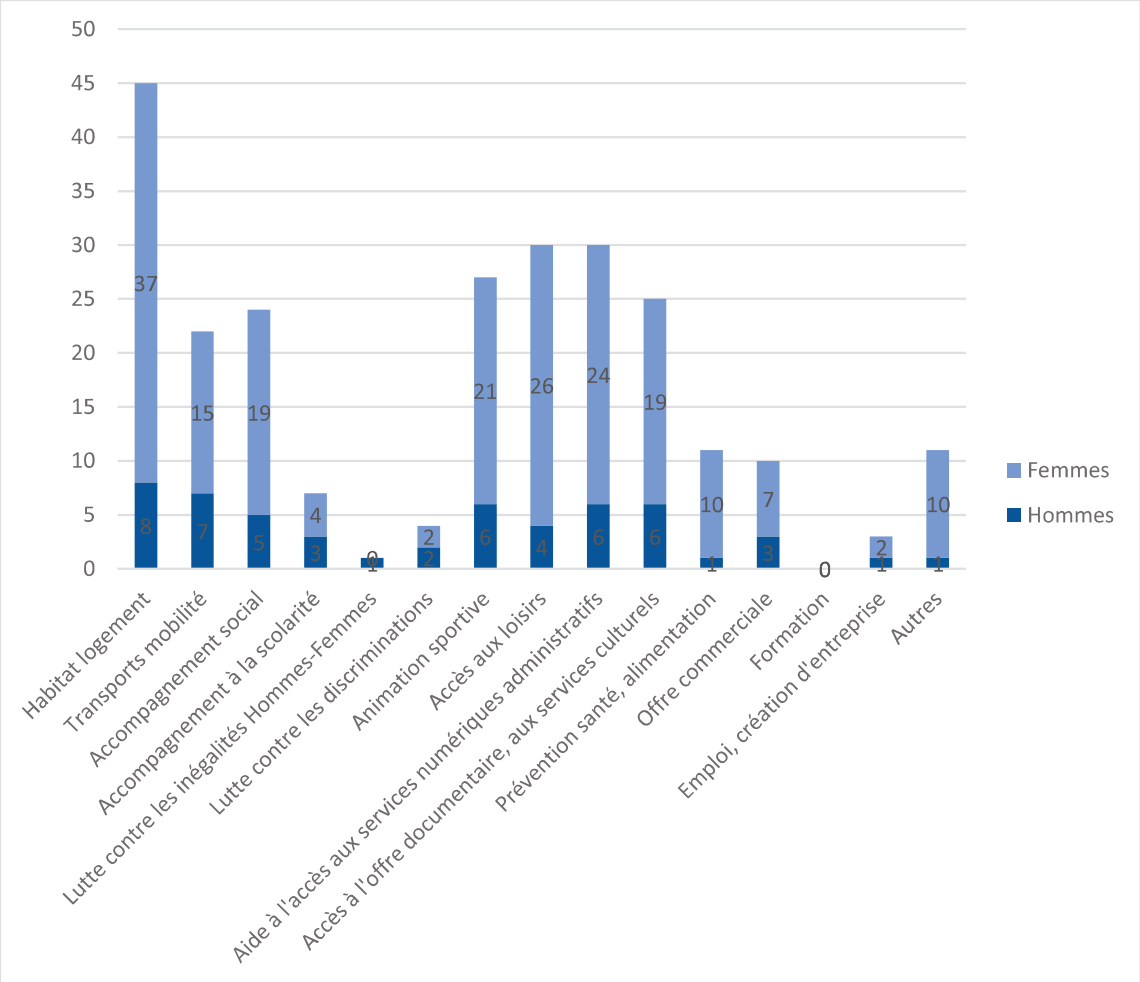
## Dans quels domaines avez-vous constaté le plus de changements ces dernières années ?

## Quatre Saisons : 80 réponses

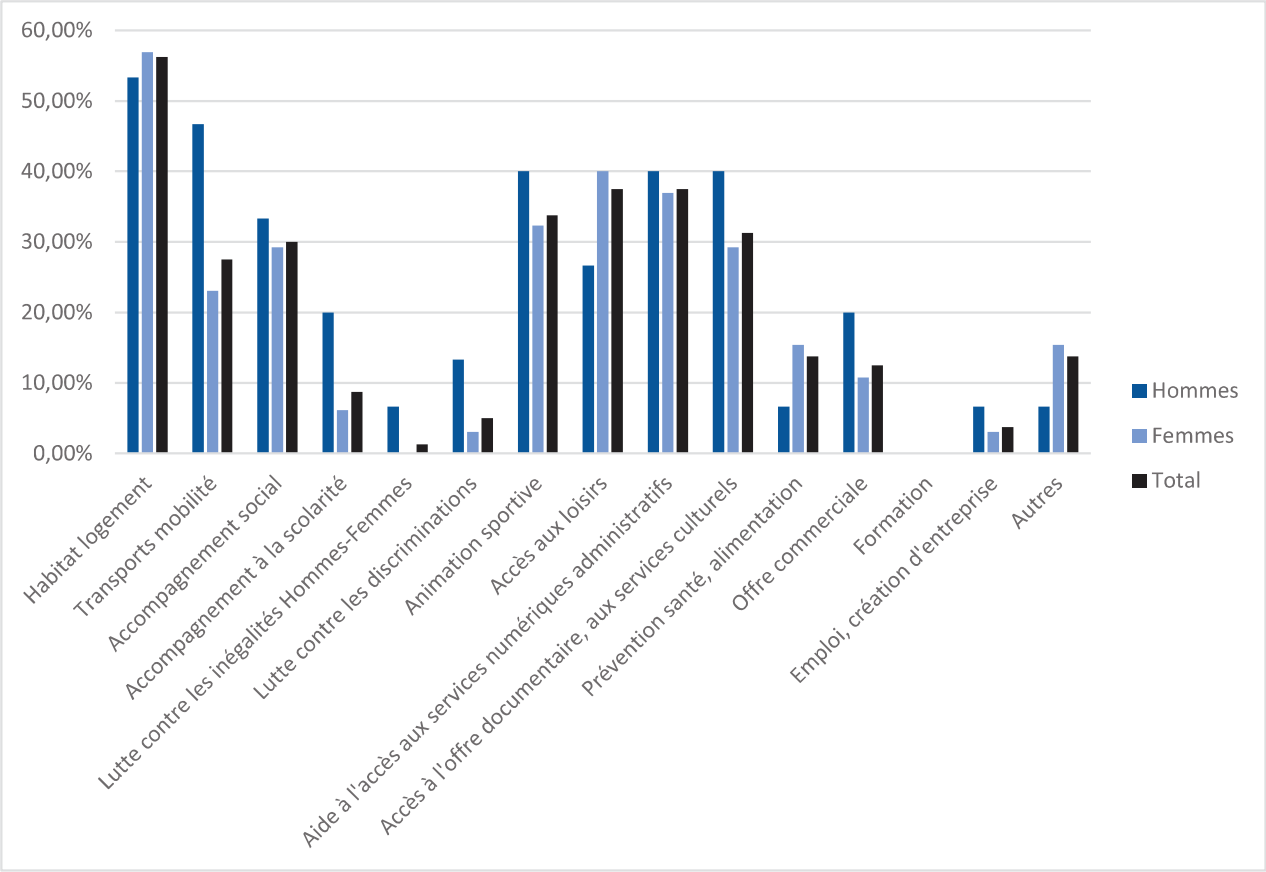
15 réponses étaient proposées à cette question avec des possibilités de choix multiples. Le logement arrive largement en tête, cité 45 fois, soit par plus de 50 % des rpersonnes. Viennent ensuite l'accès aux loisirs, l'aide à l'accès aux services numériques et administratifs, l'animation sportive et l'accès à l'offre documentaire et aux services culturels (cités entre 30 et 25 fois), puis l'accompagnement social (cité 24 fois) et les transports (22 fois). A noter que pour ces derniers, les hommes ont proportionnellement cité plus souvent cette réponse que les les femmes.

Parmi les personnes qui ont coché la réponse « Autre(s) », 3 citent la santé, une cite la médiathèque.

**Les domaines dans lesquels des changements sont perçus par les habitants (nombre de réponses)**



Les domaines dans lesquels des changements sont perçus par les habitants (% des réponses)



# A votre avis, quelles actions sont prioritaires dans votre quartier ?

## Quatre Saisons : 80 réponses

14 réponses étaient proposées à cette question avec des possibilités de choix multiples.

Un bloc de trois réponses se détache. **Favoriser le vivre ensemble** est l'action qui rassemble le plus de suffrages chez les répondants, juste devant **Développer l'offre de soin** (réponses citées respectivement 41 et 40 fois, soit par au moins 50% des personnes). **Renforcer la sécurité** (cité 38 fois) arrive en troisième position (réponse citée par 47,5%).

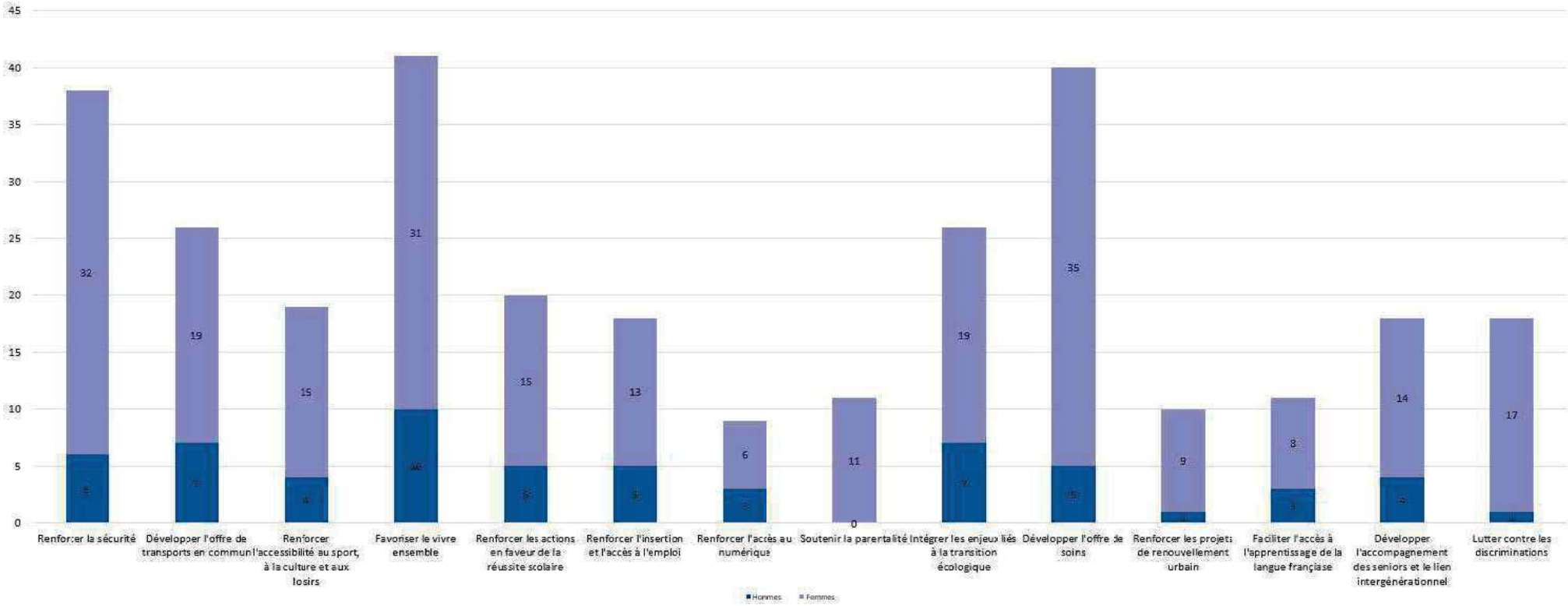
Développer l'offre de transports en commun et Intégrer les enjeux liés à la transition écologique, réponses citées 26 fois (32,5 % des personnes), arrivent en quatrième position.

Les réponses suivantes se répartissement en deux blocs :

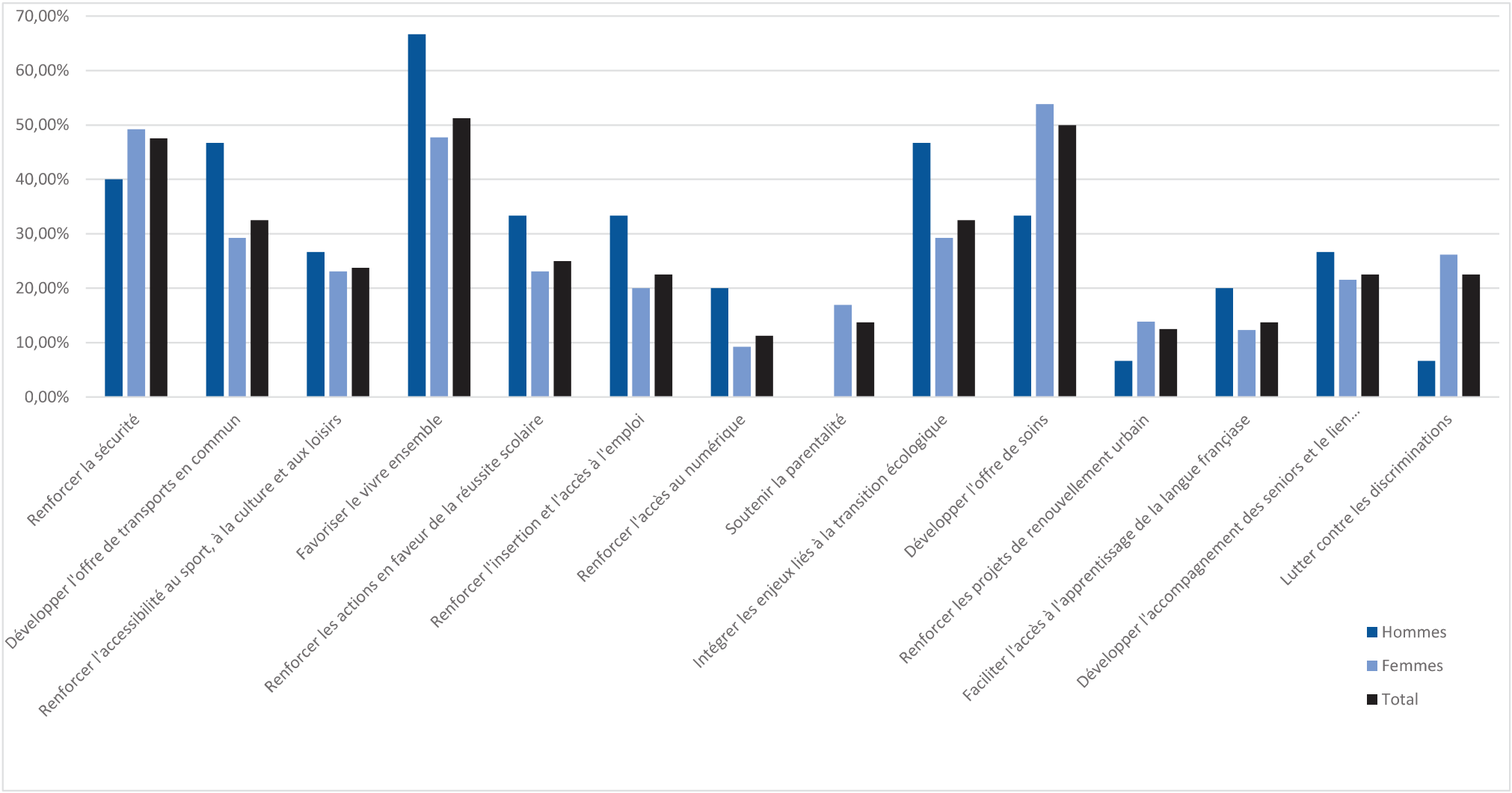
- Renforcer l'accessibilité aux sports, à la culture et aux loisirs / Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire / Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi / Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel sont des priorités pour 25% des répondants environ (réponses citées entre 18 et 20 fois),

- Renforcer l'accès au numérique / Soutenir la parentalité / Renforcer les projets de renouvellement urbain / Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française sont moins mentionnés (réponses citées entre 9 et 11 fois).

## Les actions identifiées comme prioritaires pour le quartier (nombre de réponses)



Les actions identifiées comme prioritaires pour le quartier (% des réponses)



# Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ?

## Quatre Saisons : 46 réponses

46 personnes sur 80 (57,5%) ont répondu à cette question facultative avec des propositions diverses. On note principalement :

- Proposer, offrir, favoriser, élargir l'accès à la piscine (plus de créneaux…), au cinéma, au sport et à la culture... : 8
- Développer l'offre de transport en commun : 5
- Mettre en avant les actions des associations, les favoriser (communication actions, journée forum associations, implantation de nouvelles associations, …) : 5
- Améliorer, augmenter, mettre en œuvre la sécurité, contrôle routier, contrôle vitesse : 5
- Développer l'offre de soins : 4
- Action sur le vivre ensemble, l'intégration, débat autour de la parentalité : 3
- Amélioration et création piste cyclable : 3
- Construire des toilettes publiques : 2
- Développer le mode de garde d'enfants
- Réunion de quartier
- Développer les cours de français, l'aide aux devoirs
- Réduire le bruit
- Augmenter l'effectif des agents municipaux
- Construire logement pour les seniors
- Renforcer la lutte contre les incivilités
- Développer les projets pour les jeunes de quartiers et les enfants
- Réhabiliter les logements
- Référendum citoyen

# QUARTIERS 2030 – Concertations citoyennes

***Compte-rendu***

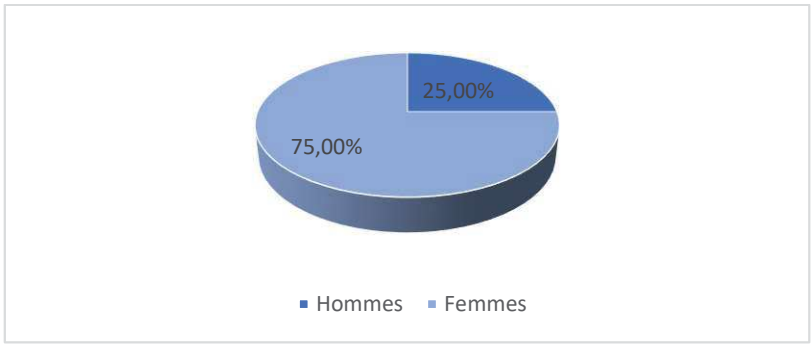
| | | |
|---|---|---|
| Titre de la rencontre | Enquête par questionnaire, quartier des Costes Rouges | |
| Date et horaires *(début et fin)* | Du 4 au 18 octobre 2023 | |
| Les défis du quartier | Quatre attentes se détachent des réponses aux questionnaires diffusés : Renforcer la sécurité, Favoriser le vivre ensemble, Développer l'offre de transports en commun et Développer l'offre de soins.<br><br>*Cf*. document 6 – Les actions prioritaires | |
| Les atouts du quartier | Cadre de vie et situation géographique sont les premiers atouts du quartier. Viennent ensuite les transports en commun, l'accès aux soins et le tissu associatif. (Pour le détail des réponses, *cf*. document 4 annexé).<br><br>Le quartier est sur une dynamique d'évolution favorable selon près de 47% des personnes qui ont répondu à l'enquête tandis que 43% pensent qu'il n'a pas bougé. Elles en ont une vision plutôt positive puisqu'elles s'y sentent bien ou plutôt bien dans une très large majorité (*cf*. document 2 annexé). Elles le décrivent par ailleurs avec des termes très majoritairement positifs : calme, agréable, tranquille, vivant, propre. Quelques personnes mentionnent également sa mixité (sociale, culturelle) - cf. document 3 annexé. | |
| Les projets du quartier | La septième question de l'enquête était une question ouverte : Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ? C'est à travers celle-ci que les personnes ont pu proposer des actions à mettre en place pour répondre aux défis du quartier :<br>- Développer l'offre de transport en commun<br>- Développer l'offre de soins<br>- Développer et soutenir les commerces (maintenir épicerie sociale)<br>- Rénover le quartier, améliorer l'habitat, les commerces, construire de nouveaux logements<br>- Amélioration de la voirie, création de pistes cyclables, de parking<br>- Proposer des animations culturelles et sportives<br><br>*Cf*. document 7 – Question ouverte | |
| La participation citoyenne dans le quartier | C'est également dans les réponses à la septième question du questionnaire que l'on trouve, quelques propositions qui concernent la participation citoyenne : une personne demande plus de contact avec les élus, une autre la création de groupes thématiques (citoyenneté, intégration/inclusion, laïcité, écologie...), une troisième des concertations avec les administrés via des ateliers d'échange notamment. | |
| Typologie des participants | 45 femmes, 15 hommes, sur l'ensemble majoritairement âgés de 26 à 64 ans et essentiellement salariés ou retraités, mais avec des typologies différentes entre hommes et femmes (voir document 1- typologie des répondants) | |
| Nombre de participants | 60 participants pour environ 1 600 habitants dans le périmètre faisant l'objet d'une demande de classement en quartier prioritaire | |
| Présentation synthétique du document 1 annexé | Titre : | Costes Rouges - Typologie |
| | Description | Graphiques détaillés |
| | Titre | Costes Rouges - Ressenti et évolution |

| | | |
|---|---|---|
| Présentation synthétique du document 2 annexé | Description | Comment se sentent les habitants dans leur quartier, comment a évolué la situation dans le quartier depuis 2015 selon eux |
| Présentation synthétique du document 3 annexé | Titre | Costes Rouges – Le quartier en trois mots |
| | Description | Principales réponses à la question « Comment décrire votre quartier en trois mots ? » |
| Présentation synthétique du document 4 annexé | Titre : | Costes Rouges - Ce qui est apprécié |
| | Description | Graphiques et réponses détaillées à la question « Aujourd'hui, qu'est-ce que vous appréciez le plus dans votre quartier ? » |
| Présentation synthétique du document 5 annexé | Titre | Costes Rouges – Les principaux changements |
| | Description | Graphiques et réponses détaillées à la question « Dans quels domaines avez-vous constaté le plus de changements ces dernières années ? » |
| Présentation synthétique du document 6 annexé | Titre | Costes Rouges – Les actions prioritaires |
| | Description | Graphiques et réponses détaillées à la question « A votre avis, quelles actions sont prioritaires dans votre quartier ? » |
| Présentation synthétique du document 7 annexé | Titre | Costes Rouges – Question ouverte |
| | Description | Principales réponses à la question « Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ? » |

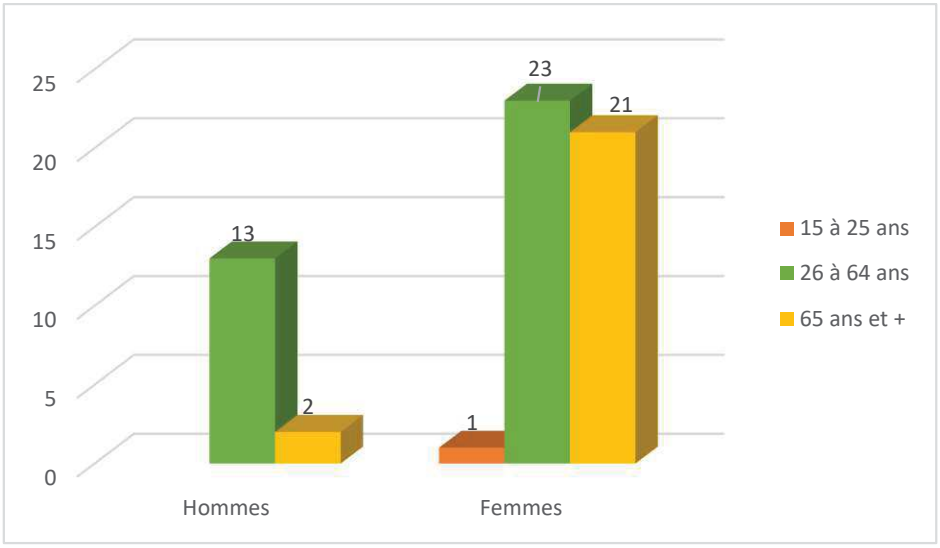
# Typologie des personnes ayant répondu au questionnaire

# Costes Rouges : 60 réponses

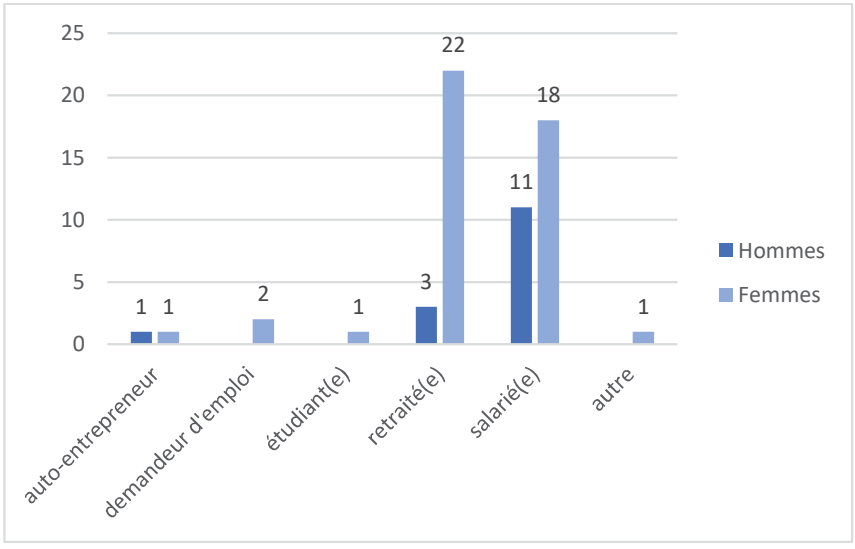
### Répartition hommes/femmes




### Classe d'âge




### Situation professionnelle

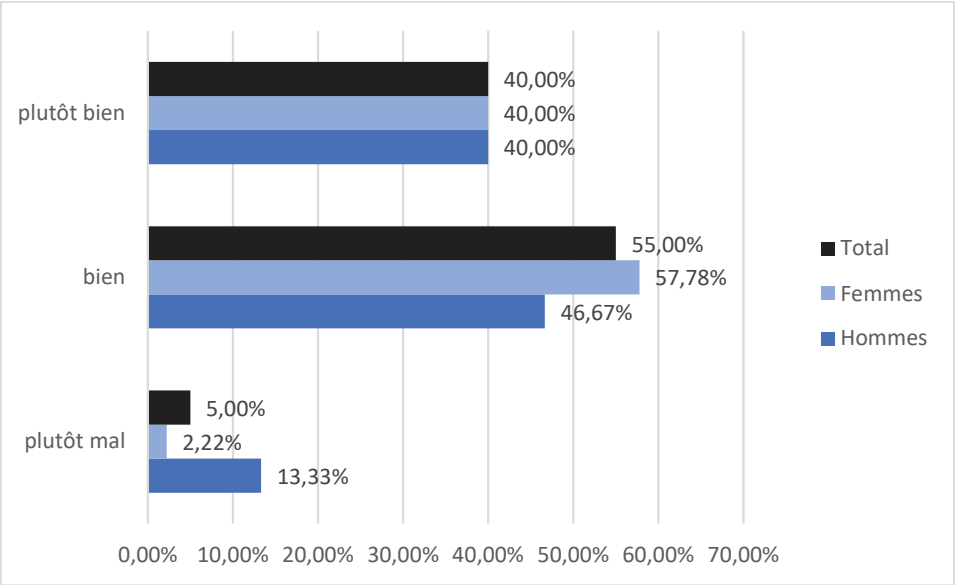



La personne ayant répondu « autre » indique « activité mixte (libérale et salariée) ».

## Comment-vous sentez-vous dans votre quartier ?

## Costes Rouges : 60 réponses

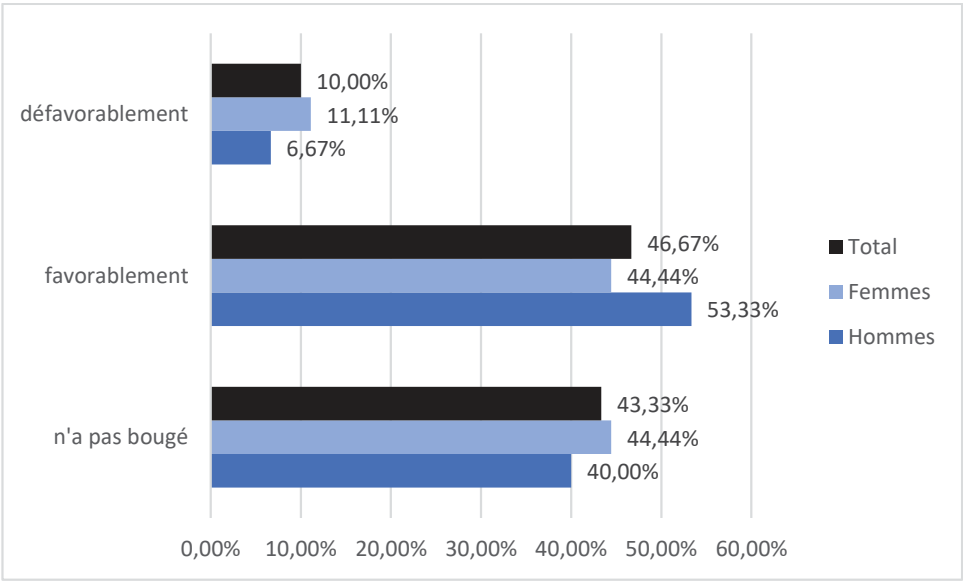
La quasi-totalité des personnes qui ont répondu à l'enquête se sentent toutes bien ou plutôt bien dans leur quartier. Seules 5 % (3 personnes) s'y sentent plutôt mal (la réponse « mal » n'est jamais cité).




## Comment a évolué, depuis 2015, la situation générale du quartier selon les personnes qui ont répondu.

## Costes Rouges : 60 réponses

La proportion des personnes qui jugent que la situation générale a évolué favorablement est quasiment similaire à celle des personnes qui pensent qu'elle n'a pas bougé (46,67% et 43,33%). Seuls 10 % des répondants estiment qu'elle a évolué défavorablement (6 personnes).



# Comment décrire votre quartier en trois mots ?

# Costes Rouges : 43 réponses

Il a été demandé aux personnes répondant aux questionnaires de décrire leur quartier en trois mots. 43 personnes sur 60 (71,66%) ont répondu à cette question facultative, 32 femmes et 11 hommes qui ont fourni près de 160 mots ou expressions. Ces mots ou expressions sont à une écrasante majorité (à près de 95%) positifs.

35 personnes ont choisi des mots ou expressions exclusivement positifs et 4 personnes ont mêlé positif et négatif. Seules 4 personnes ont choisi que des mots ou expressions exlusivement à caractère négatif.

Les principales réponses

Un quartier où il fait bon vivre :

Le quartier est décrit comme calme (8 fois), agréable (13 fois) , tranquille (2 fois), convivial (2 fois), sympathique (2 fois), chaleureux (2 fois), accueillant (3 fois), bien (3 fois), vivant (4 fois), propre (5 fois), beau. Il y fait bon vivre (4 fois).

Nature, parcs de jeux sont mis en avant (3 fois) et deux personnes le qualifient d'animé.

Le quartier est également décrit comme divers, hétéroclite, multi-culturel, empreint de mixité sociale, populaire.

La proximité de services (médecins) ou de commerces est relevée 3 fois.

Le négatif dans les descriptions

Il concerne 8 personnes :

- Quatre personnes mêlent positif et négatif : Quartier propre mais les poubelles sont sales / Calme - Difficulté pour stationner / Agréable Calme Vieillissant / Veillissant sur les infrastructures, excentré du centre ville pour les services, mixite, paisible à vivre.

- Quatre personnes ne proposent que des mots négatif : Quartier pas accueillant, vieux immeubles, mal isolé / bruyant / mal desservi par les bus / Trop urbanisé - Préserver les espaces verts

# Aujourd'hui, qu'est ce que vous appréciez le plus dans votre quartier ?

# Costes Rouges : 60 réponses

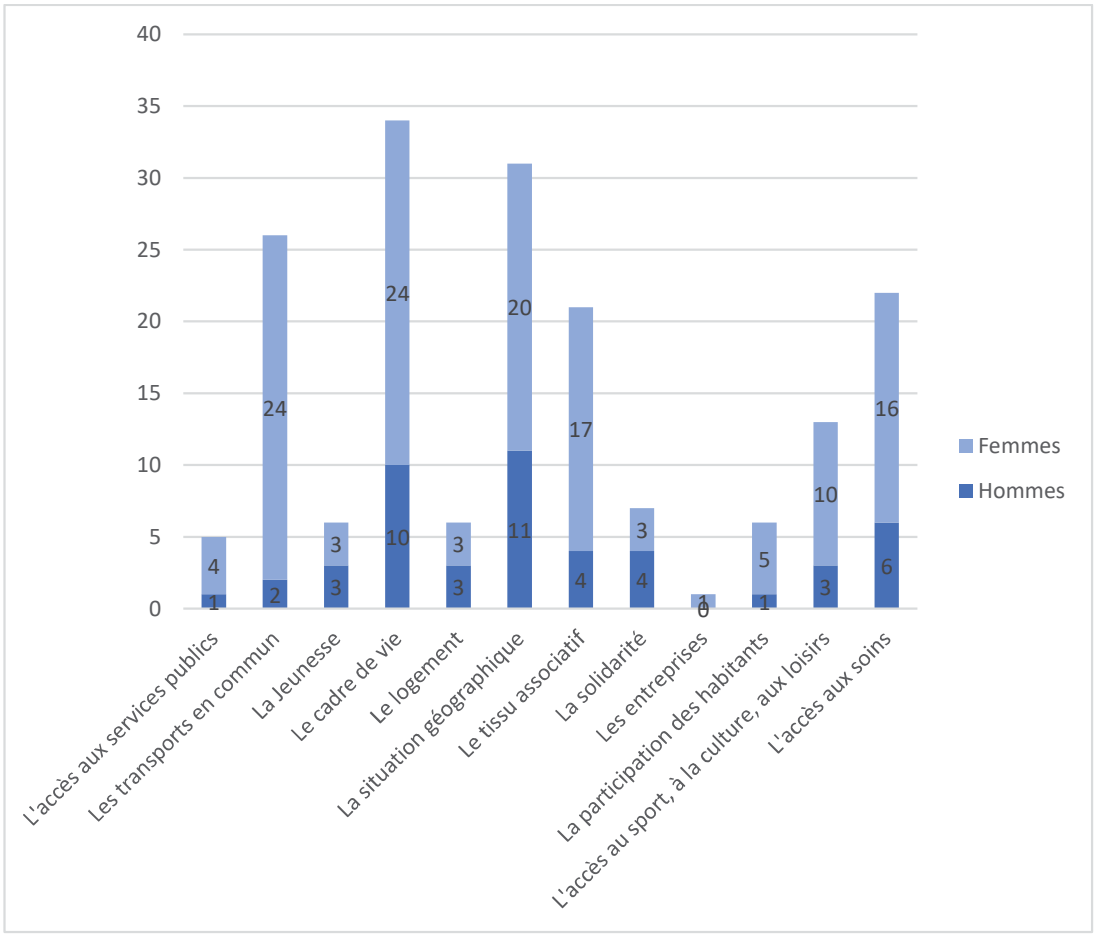
12 réponses étaient proposées à cette question avec des possibilités de choix multiples.

Cadre de vie et situation géographique (cette dernière est notamment mise en avant par les hommes) arrivent en tête, cités chacun par plus de 50% des personnes qui ont répondu (respectivement 56,6% et 51,6%).

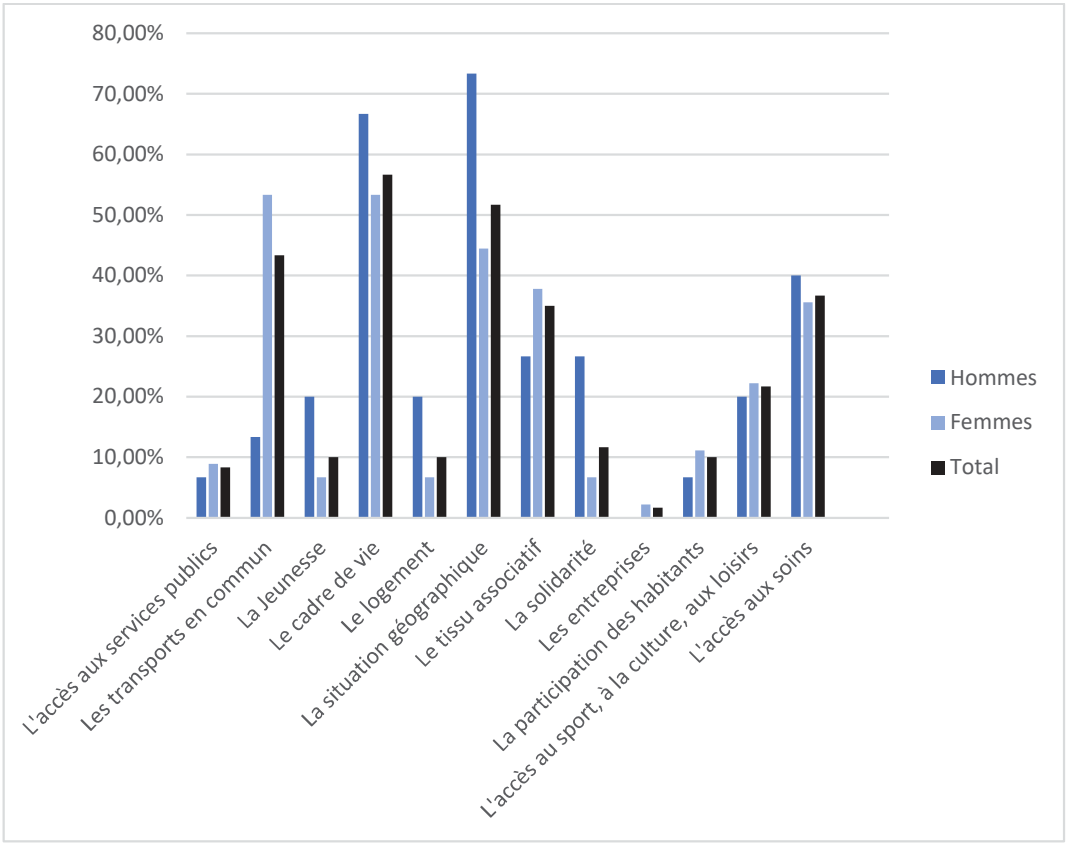
Les transports en commun, cités 26 fois (soit par 43,3% des répondants), essentiellement par les femmes, arrivent en troisième position devant l'acccès aux soins, cité 22 fois (36,6% des répondants) et le tissu associatif, cité 21 fois (35% des répondants).

L'accès aux sports, à la culture, aux loisirs apparaît 13 fois (21,6% des répondants), toutes les autres propositions revenant moins de 10 fois : la solidarité (7), la participation des habitants, le logement et la jeunesse (6), l'accès aux services publics (5) et les entreprises (réponse citée 1 fois).

Eléments du quartier les plus appréciés (nombre de réponses)



Eléments du quartier les plus appréciés ( % de réponses)



# Dans quels domaines avez-vous constaté le plus de changements ces dernières années ?

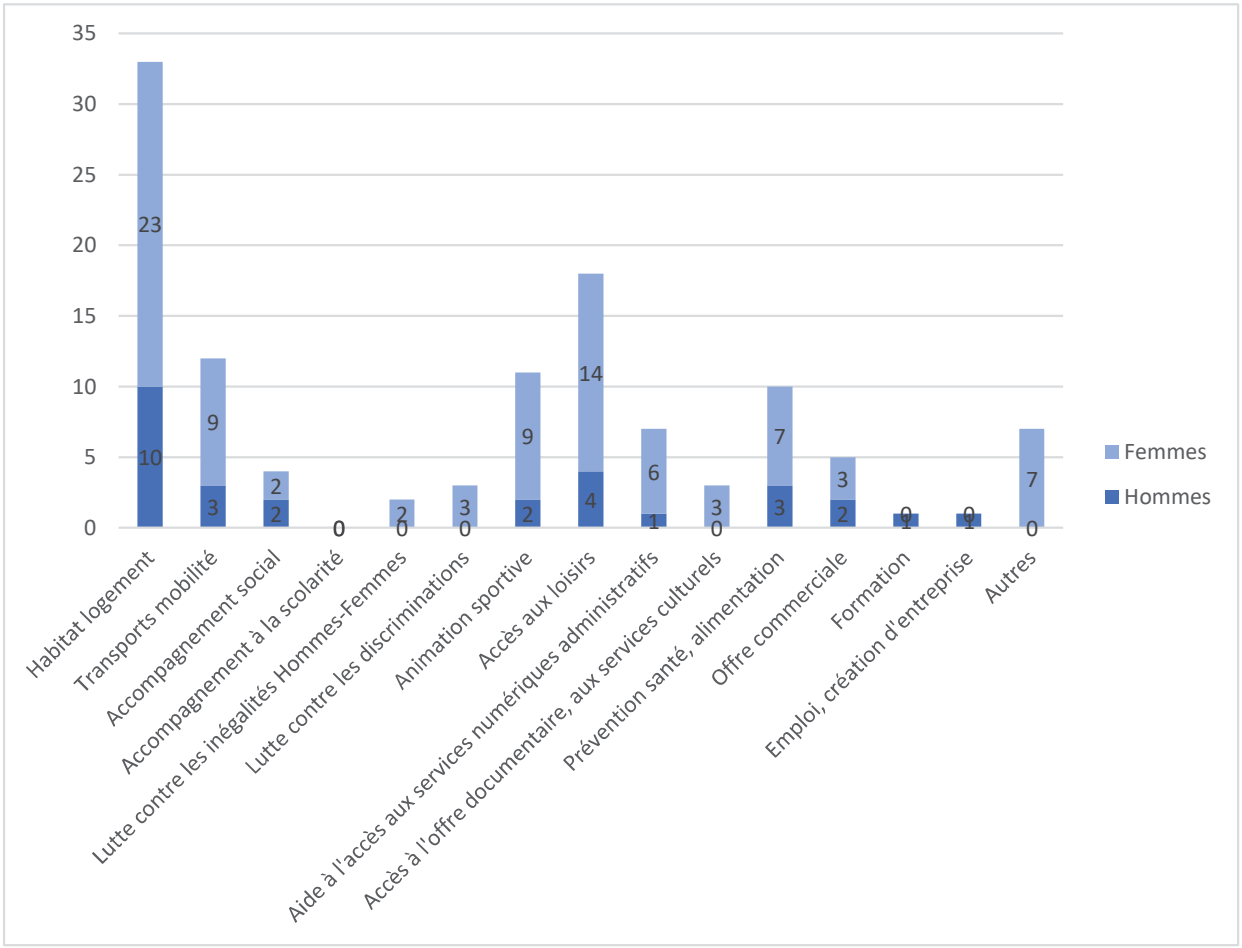
## Costes Rouges : 60 réponses

15 réponses étaient proposées à cette question avec des possibilités de choix multiples.

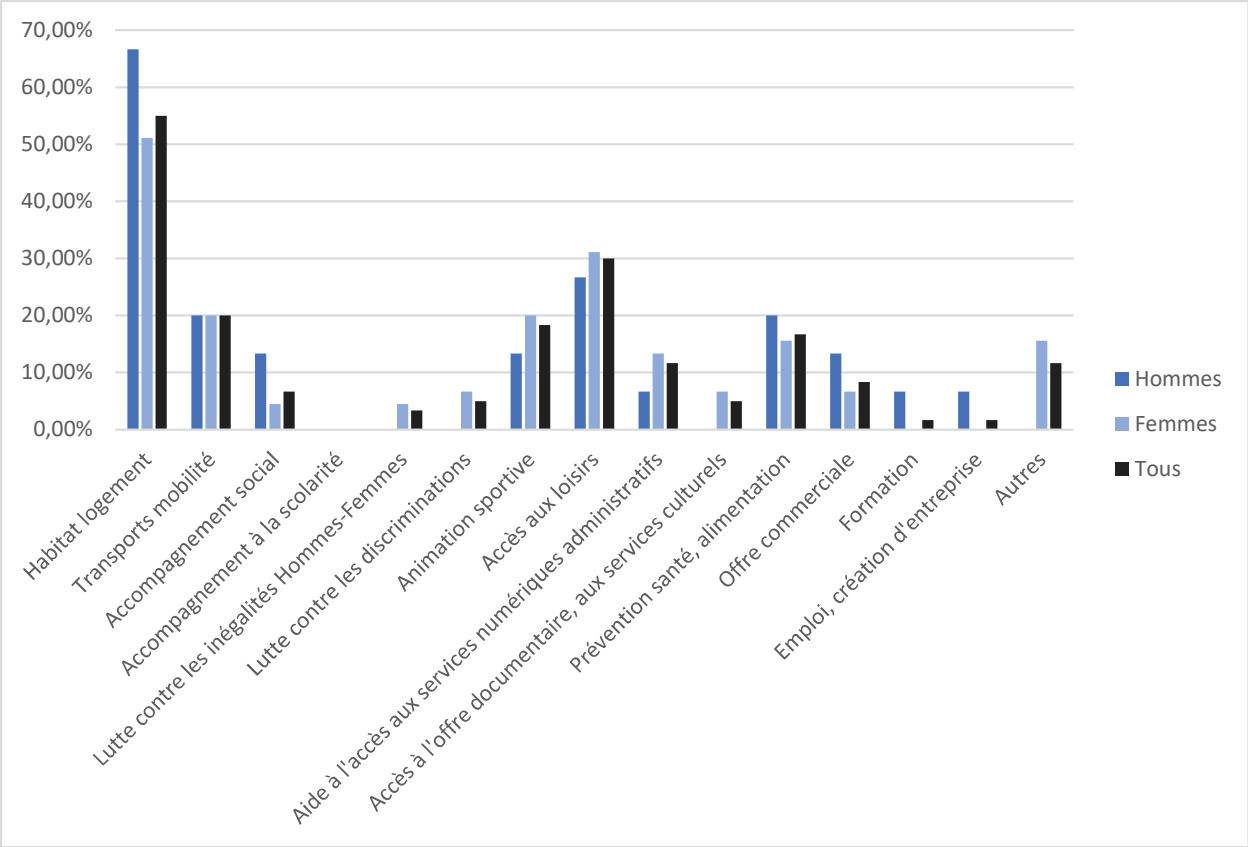
Le logement arrive largement en tête, cité 33 fois, soit par 55 % des personnes. Viennent ensuite l'accès aux loisirs, cité 18 fois (30% des répondants), les transports, cités 12 fois (20% des répondants), l'animation sportive, citée 11 fois (18,33% des répondants) et la prévention santé, alimentation, citée 10 fois (16,6% des répondants). L'aide à l'accès aux services numériques administratifs est citée 7 fois, soit par 11,6% des personnes qui ont répondu. Toutes les autres propositions sont citées 5 fois ou moins.

A noter que parmi les « Autres », il y a 6 personnes qui ne se prononcent pas.

Les domaines dans lesquels des changements sont perçus par les habitants (nombre de réponses)



Les domaines dans lesquels des changements sont perçus par les habitants (% des réponses)



# A votre avis, quelles actions sont prioritaires dans votre quartier ?

## Costes Rouges : 60 réponses

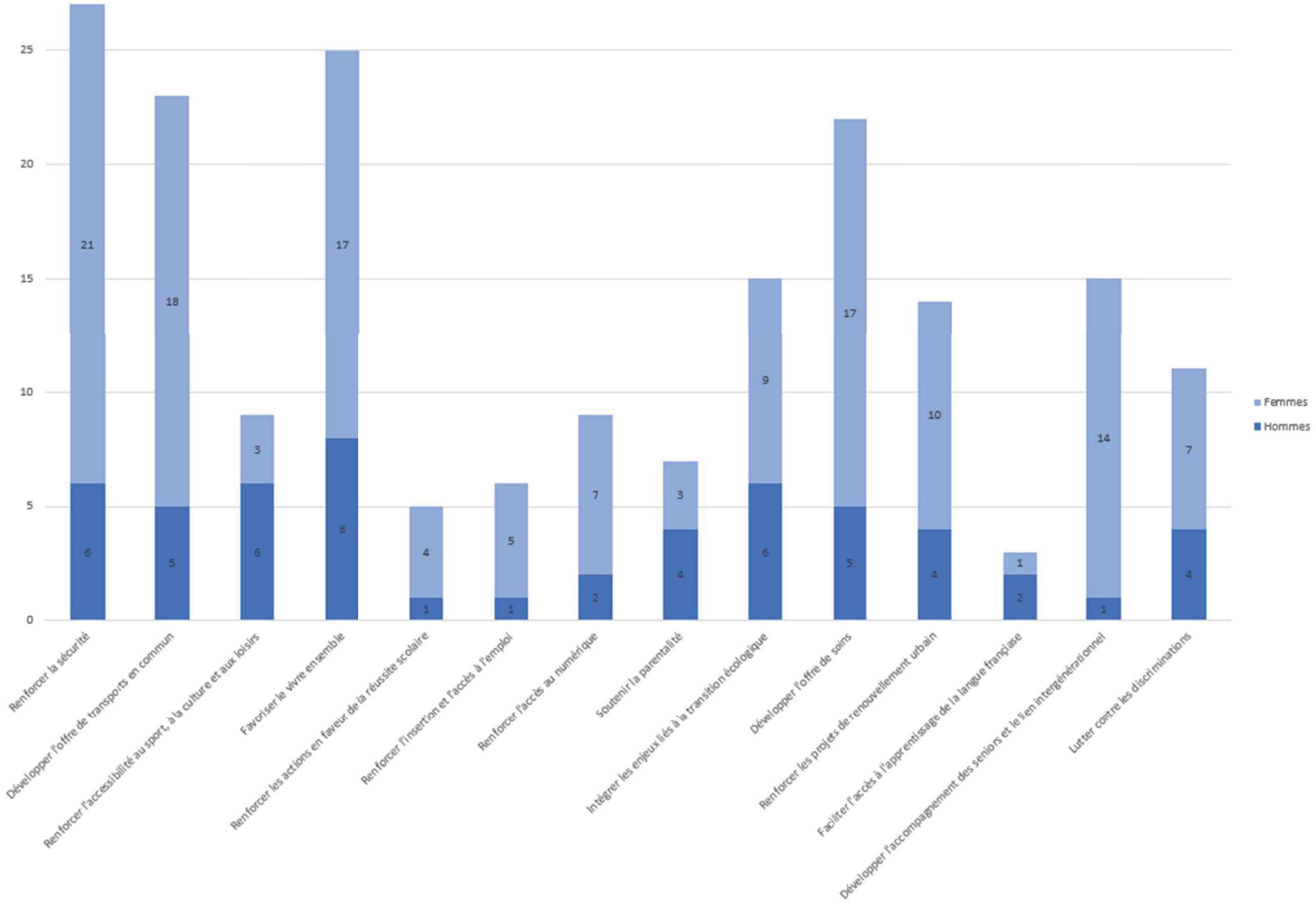
14 réponses étaient proposées à cette question avec des possibilités de choix multiples.

Quatre réponses se dégagent : **Renforcer la sécurité**, cité 27 fois (soit par 45% des personnes), **Favoriser le vivre ensemble**, cité 25 fois (par 41,6% des répondants), **Développer l'offre de transports en commun**, cité 23 fois (38,3% des répondants) et **Développer l'offre de soin**, cité 22 fois (soit par 36,6% des personnes).

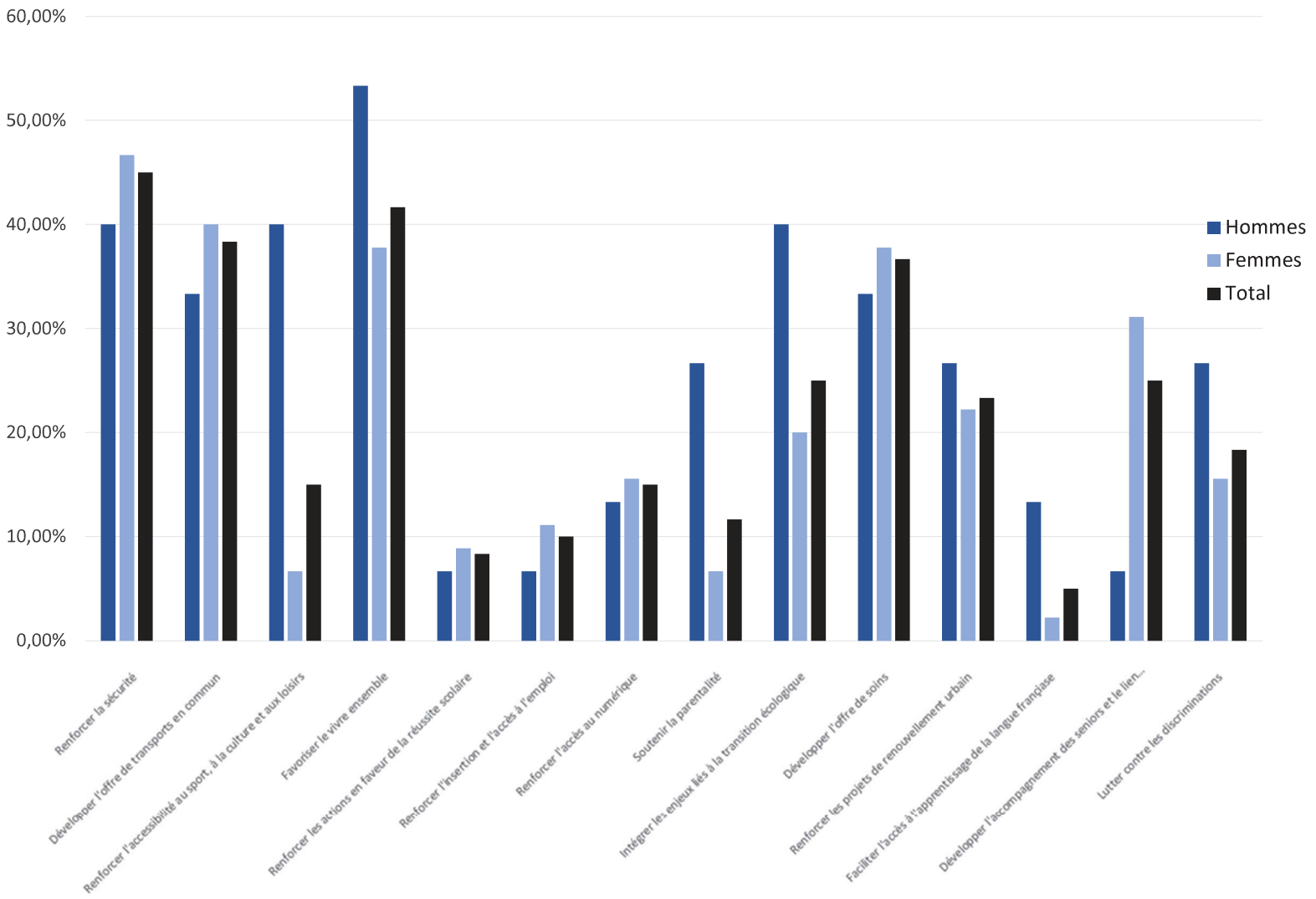
Viennent ensuite : Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel et Intégrer les enjeux liés à la transition écologique, réponses citées 15 fois, ce qui représente 25% des répondants, puis Renforcer les projets de renouvellement urbain (cité 14 fois, soit par 26,3% des répondants), et Lutter contre les discriminations (cité 11 fois, soit par 18,33% des peronnes).

Renforcer l'accessibilité aux sports, à la culture et aux loisirs et Renforcer l'accès au numérique sont des priorités pour 15% des répondants (cités 9 fois), Soutenir la parentalité pour 11 % (cité 7 fois), Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi pour 10% (cité 6 fois). Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire est mentionné 5 fois et Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française 3 fois.

**Les actions identifiées comme prioritaires pour le quartier (nombre de réponses)**



Les actions identifiées comme prioritaires pour le quartier (% des réponses)



# Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ?

## Costes Rouges : 33 réponses

33 personnes sur 60 (soit 55%) ont répondu à cette question facultative avec des propositions diverses. On note principalement :

- Développer l'offre de transport en commun : 8
- Amélioration voirie, création piste cyclables, parking : 7
- Développer l'offre de soins : 6
- Développer et soutenir les commerces (maintenir épicerie sociale) : 4
- Rénover quartier, améliorer l'habitat, les commerces, construire nouveau logement : 4
- Proposer animations culturelles et sportives : 3
- Une antenne de France service : 2
- Plus de contrôle routier : 2
- Plus de contact avec les élus
- Création de groupes thématiques
- Concertation avec les administrés (ateliers d'échanges projet et mise en œuvre...)
- Action en direction des jeunes
- Décloisonner le cœur de quartier
- Créer des espaces partagés
- Poubelles écologiques

# QUARTIERS 2030 – Concertations citoyennes

***Compte-rendu***

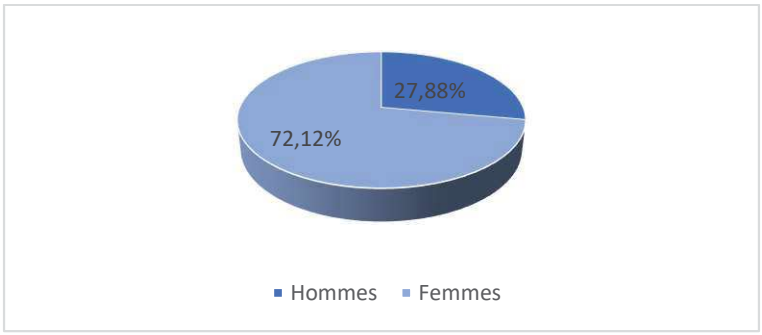
| | |
|---|---|
| Titre de la rencontre | Enquête par questionnaire, quartier de Camonil-Saint-Eloi-Ramadier |
| Date et horaires *(début et fin)* | Du 4 au 18 octobre 2023 |
| Les défis du quartier | Deux attentes se détachent nettement des réponses aux questionnaires diffusés : renforcer la sécurité et favoriser le vivre ensemble. Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi arrive en troisième position.<br><br>Suivent ensuite développer l'offre de transports en commun, développer l'offre de soins et renforcer les projets de renouvellement urbain, soutenir la parentalité, puis dans une moindre mesure renforcer l'accessibilité aux sports, à la culture et aux loisirs.<br><br>*Cf*. document 6 – Les actions prioritaires<br><br>D'autres défis peuvent se lire en creux dans les réponses à la question « Comment décrire votre quartier en trois mots ». Les mots ou expressions les plus cités font ainsi référence au sentiment d'insécurité (ce qui est conforme avec la réponse à la question sur les actions prioritaires), à l'environnement dégradé et au caractère peu agréable du quartier, voire à la circulation (*cf*. pour plus de détails le document 3 annexé). Un tiers des mots utilisés restent des qualificatifs positifs qui mettent notamment en avant l'aspect convivial et les bonnes relations de voisinage. On note néanmoins qu'une partie des participants considère que le quartier est en pleine évolution. |
| Les atouts du quartier | L'accès aux services publics et la situation géographique sont considérés comme les premiers atouts du quartier devant les transports en commun et la solidarité (Pour le détail des réponses, *cf*. document 4 annexé).<br><br>Malgré le fait que lorsqu'elles le décrivent en trois mots ce sont plutôt les aspects négatifs qui ressortent, les personnes qui ont répondu au questionnaire se sentent en grande majorité bien ou plutôt bien dans leur quartier (à 72% - cf. document 3 annexé) |
| Les projets du quartier | La septième question de l'enquête était une question ouverte : Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ? C'est à travers celle-ci que les personnes ont pu proposer des actions à mettre en place pour répondre aux défis du quartier. Thématiques les plus citées :<br>- Mettre en place des espaces de jeux pour les enfants, de loisirs et de culture<br>- Proposer du soutien scolaire, périscolaire et l'aide à la parentalité<br>- Renforcer le service de police par des rondes supplémentaire, la sécurisation des halls d'immeuble + lutter contre la drogue<br>- Favoriser le bien vivre ensemble par le biais de comités de quartier, des fêtes<br>- Actions de rénovation de l'habitat et urbaine (énergétique, phonique, espace vert)<br><br>*Cf*. document 7 – Question ouverte |
| La participation citoyenne dans le quartier | C'est également dans les réponses à la septième question du questionnaire que l'on trouve quelques propositions qui concernent la participation citoyenne. Une personne propose la tenue de réunions publiques, une deuxième souhaite des rencontres citoyennes, une troisième suggère de ne pas tout institutionnaliser, de faire confiance aux associations et de les soutenir. |

| | | |
|---|---|---|
| Typologie des participants | 75 femmes, 29 hommes, âgés pour près de 82% de 26 à 54 ans, essentiellement salariés pour près de 55% d'entre eux (voir document 1- Typologie) | |
| Nombre de participants | 104 participants pour environ 1 600 habitants dans le périmètre faisant l'objet d'une demande de classement en quartier prioritaire | |
| Présentation synthétique du document 1 annexé | Titre : | Camonil-StE-R - Typologie |
| | Description | Graphiques détaillés |
| Présentation synthétique du document 2 annexé | Titre | Camonil-StE-R - Ressenti et évolution |
| | Description | Comment se sentent les habitants dans leur quartier, comment a évolué la situation dans le quartier depuis 2015 selon eux |
| Présentation synthétique du document 3 annexé | Titre | Camonil-StE-R – Le quartier en trois mots |
| | Description | Principales réponses à la question « Comment décrire votre quartier en trois mots ? » |
| Présentation synthétique du document 4 annexé | Titre : | Camonil-StE-R - Ce qui est apprécié |
| | Description | Graphiques et réponses détaillées à la question « Aujourd'hui, qu'est-ce que vous appréciez le plus dans votre quartier ? » |
| Présentation synthétique du document 5 annexé | Titre | Camonil-StE-R – Les principaux changements |
| | Description | Graphiques et réponses détaillées à la question « Dans quels domaines avez-vous constaté le plus de changements ces dernières années ? » |
| Présentation synthétique du document 6 annexé | Titre | Camonil-StE-R – Les actions prioritaires |
| | Description | Graphiques et réponses détaillées à la question « A votre avis, quelles actions sont prioritaires dans votre quartier ? » |
| Présentation synthétique du document 7 annexé | Titre | Camonil-StE-R – Question ouverte |
| | Description | Principales réponses à la question « Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ? » |

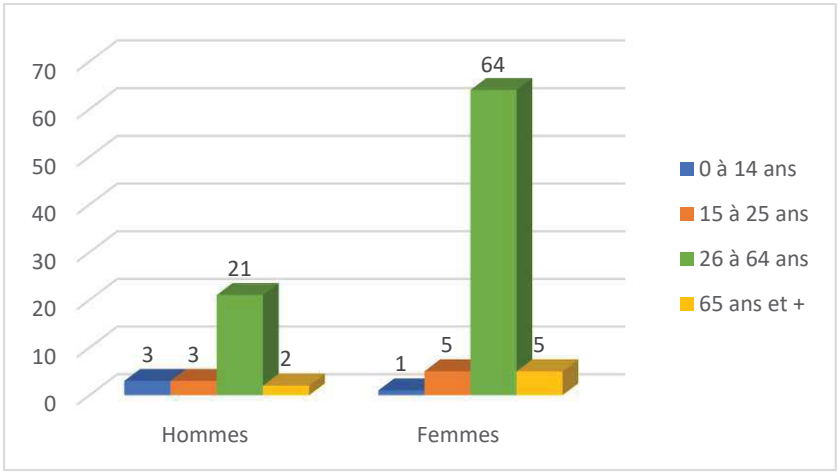
# Typologie des personnes ayant répondu au questionnaire

# Camonil-Saint-Eloi-Ramadier : 104 réponses

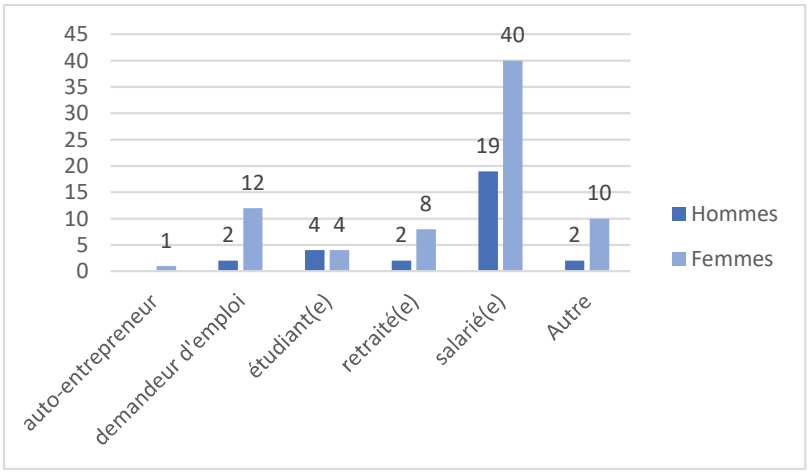
### Répartition hommes/femmes




### Classe d'âge




### Situation professionnelle

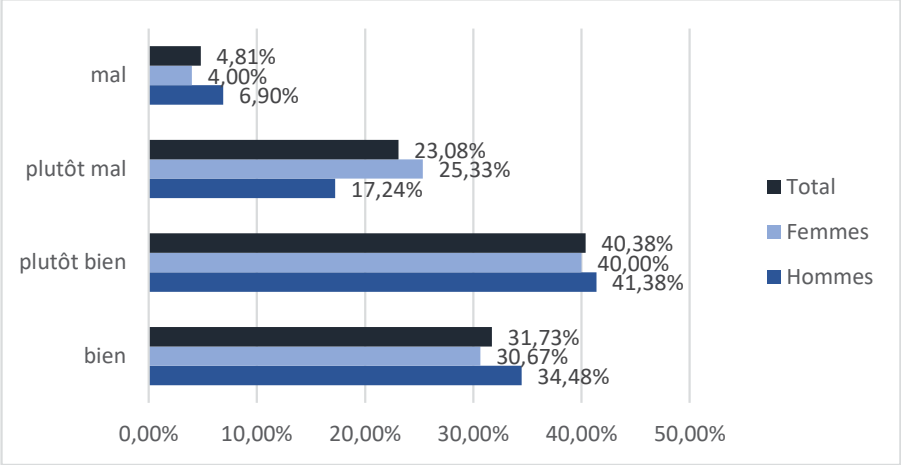



Dans la catégorie « autre », on trouve : 3 femmes (ou mères) au foyer, 1 homme et une femme en invalidité, une femme adulte handicapée, une stagiaire, une bénévole et 4 personnes (dont trois femmes) qui ne précisent pas.

## Comment-vous sentez-vous dans votre quartier ?

## Camonil-Saint-Eloi-Ramadier : 104 réponses

Une grande majorité des personnes qui ont répondu à l'enquête se sentent bien (31,73%) ou plutôt bien (40,38%) dans leur quartier. 23,08 % s'y sentent plutôt mal, 4,81% mal.

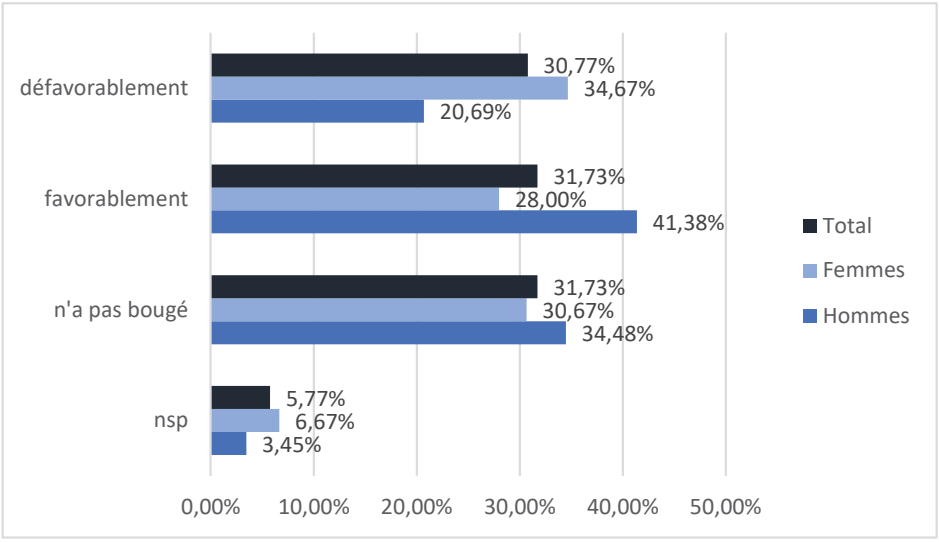



## Comment a évolué, depuis 2015, la situation générale du quartier selon les personnes qui ont répondu.

## Camonil-Saint-Eloi-Ramadier : 104 réponses

A la question de l'évolution de la situation générale du quartier depuis 2015, aucune tendance ne se dégage : 31,73% des personnes estiment que la situation n'a pas bougé, 31,73% qu'elle a évolué favorablement, 30,77% qu'elle a au contraire évolué défavorablement.

On note chez les hommes qui ont répondu une tendance à percevoir une évolution favorable (41,38%). Chez les femmes ayant répondu, l'écart est moins marqué et la tendance est plutôt à la perception d'une évolution défavorable (34,67%) que favorable (28%).



# Comment décrire votre quartier en trois mots ?

# Camonil-Saint-Eloi-Ramadier : 89 réponses

Il a été demandé aux personnes répondant aux questionnaires de décrire leur quartier en trois mots. 81% des participants (89 personnes, 64 femmes et 25 hommes) ont répondu à cette question facultative et ont fourni près de 190 mots. Parmi ces expressions environ 2/3 ont un caracère plutôt négatif et 1/3 ont un caractère plutôt positif.

Synthèse des principales réponses :

15 mots ou expression font référence à l'environnement dégradé (sale, mal entretenu, insalubre, abandonné), 15 au sentiment d'insécurité et au danger (2 mentions de la drogue), 13 au caractère bruyant.

Le quartier est jugé moche, laid, désagréable (12), triste et bétonné (8), pauvre (7), isolé (4), pollué (2) et manque d'animation, de vie (11).

Certains soulignent la forte circulation et le passage (10) et considèrent que le quartier est mal desservi (4).

Les points positifs concernent le climat social avec un quartier jugé agréable, convivial, sympathique, sociable, respectueux, avec des relations de bon voisinage (22). Il est jugé jeune, familial et cosmopolite (4), à la fois calme et tranquille (8), et dynamique, vivant, animé (5).

11 mentions sont relatives à un environnement vert, propre, bien, beau.

A noter que 9 mots ou expression font référence à un quartier en pleine évolution, en devenir, en transition.

# Aujourd'hui, qu'est ce que vous appréciez le plus dans votre quartier ?

# Camonil-Saint-Eloi-Ramadier : 104 réponses

12 réponses étaient proposées à cette question avec des possibilités de choix multiples.

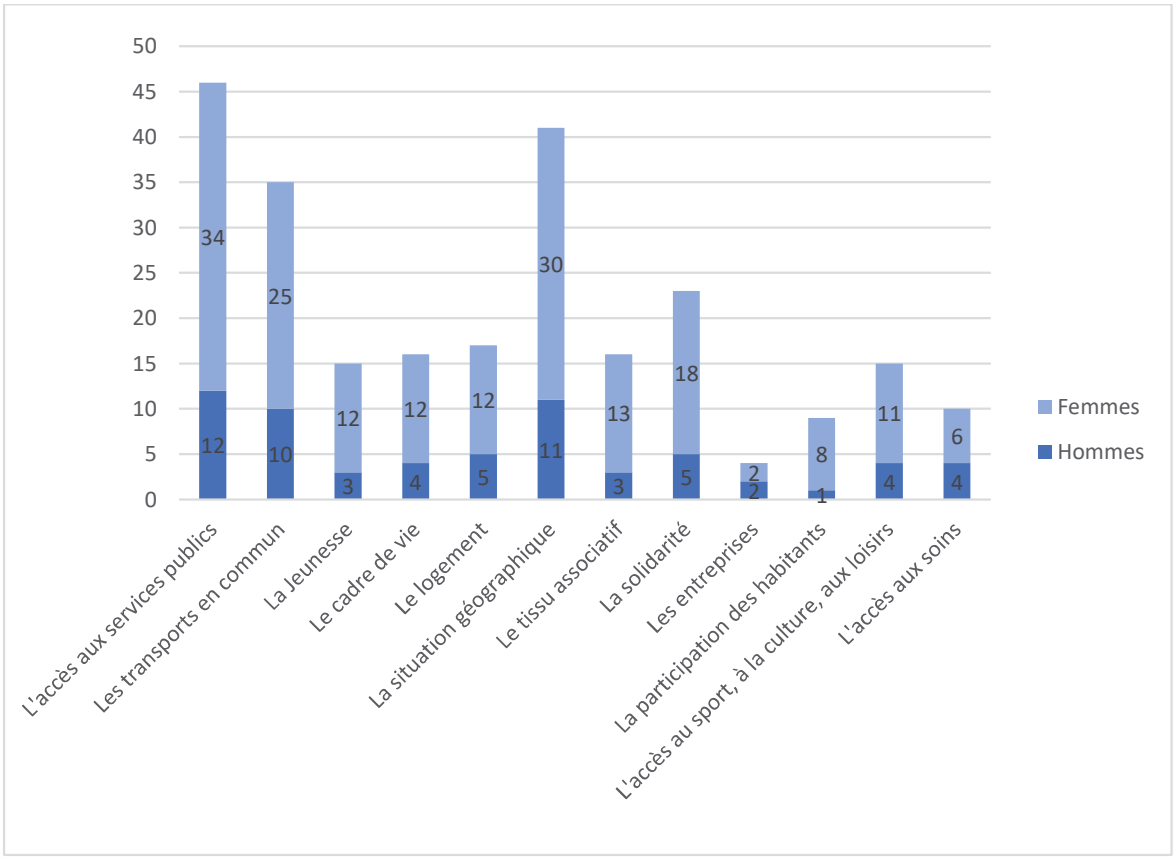
Plus d'un tiers des participants semblent particulièrement apprécier la qualité de l'accès aux services publics, (choisi 46 fois, par environ 45% des participants), la situation géographique de leur quartier (choisi 46 fois, par presque 40% des participants), ainsi que la desserte en transports en commun (choisi 35 fois, par plus de 30% des partipants).

L'ensemble des autres sujets ne semble pas solliciter d'intérêt majeur pour les participants, à l'exception de la solidarité (23 choix, soit 22% des participants) puisque seuls 14 à 16% des participants ont choisi ces réponses qui oscillent entre 15 à 17 mentions.

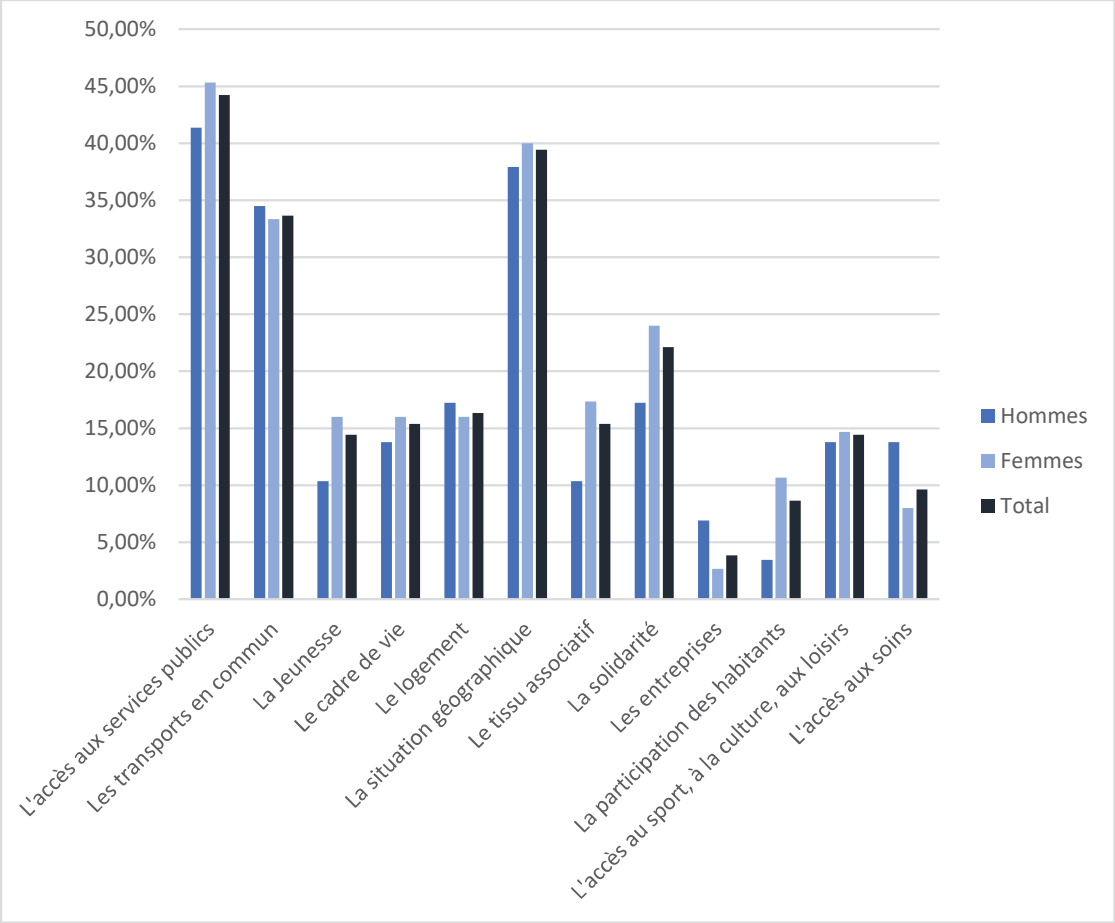
L'accès aux soins (10 choix), la participation des habitants (9 choix) et les entreprises/commerces (4 choix) sont les propositions qui ont suscité le moins d'intérêt puisque moins de 10% des participants les ont choisies.

Sur cette question, il n'y a pas de différence d'appréciation significative entre les hommes et les femmes, à de rares exceptions près (la solidarité est un peu plus citée par les femmes).

Eléments du quartier les plus appréciés (nombre de réponses)



Eléments du quartier les plus appréciés ( % de réponses)



# Dans quels domaines avez-vous constaté le plus de changements ces dernières années ?

## Camonil-Saint-Eloi-Ramadier : 104 réponses

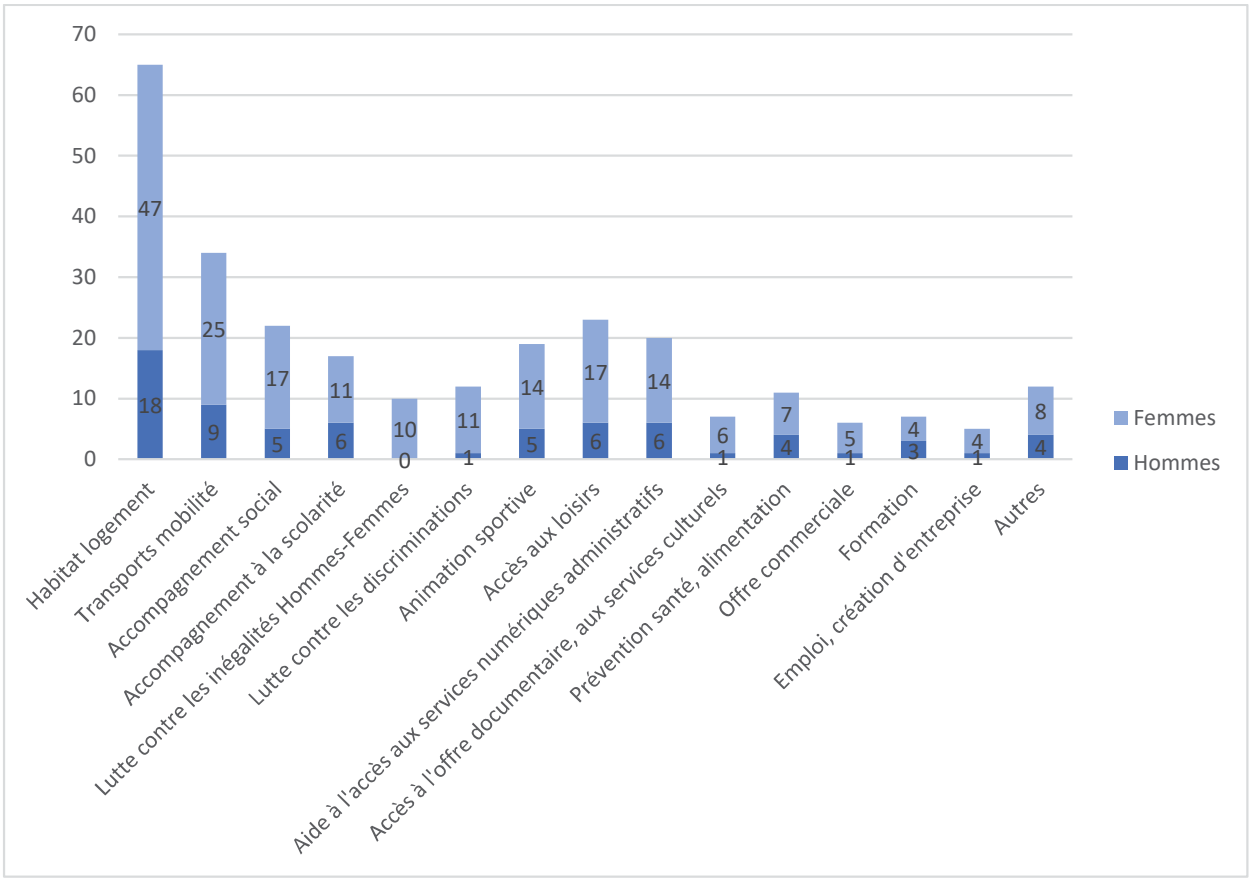
15 réponses étaient proposées à cette question avec des possibilités de choix multiples.

Le logement arrive largement en tête, cité 65 fois, soit par plus de 60 % des personnes. Loin derrière viennent ensuite les transports, cités 34 fois. L'aide à l'accès aux services numériques et administratifs, l'accompagnement social et l'accès aux loisirs sont cités entre 20 et 23 fois, juste devant l'animation sportive (19 fois) et l'accompagnement à la scolarité (17 fois). Toutes les autres propositions sont citées moins de 15 fois.

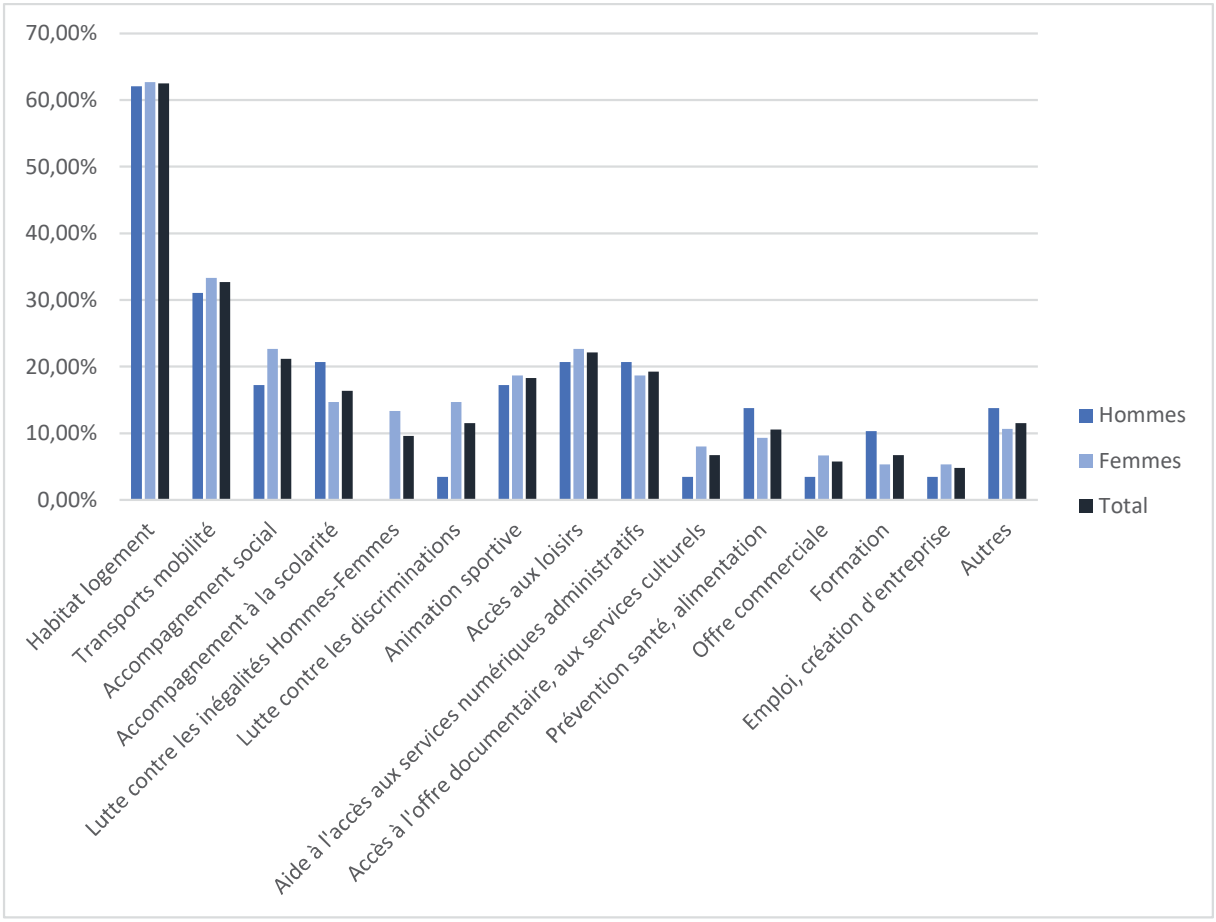
Parmi les personnes qui ont coché la réponse « Autre(s) », 3 personnes mentionnent France service, deux déplorent la dégradation des infrastructures, une la faiblesse de l'accompagnement aux devoirs à partir du collège, et une personne indique la diminution de l'offre en matière d'animations pour tous et de jeux pour les enfants.

Pour les réponses les plus cités, on note une certaine unanimité entre hommes et femmes. Pour la lutte contre les inégalités Hommes-Femmes, les 10 personnes qui ont coché cette réponse sont des femmes.

Les domaines dans lesquels des changements sont perçus par les habitants (nombre de réponses)



Les domaines dans lesquels des changements sont perçus par les habitants (% des réponses)



# A votre avis, quelles actions sont prioritaires dans votre quartier ?

# Camonil-Saint-Eloi-Ramadier : 104 réponses

14 réponses étaient proposées à cette question avec des possibilités de choix multiples.

Les personnes ayant répondu ont identifié deux sujets qui ressortent de manière significative parmi les actions prioritaires pour le quartier : **Renforcer la sécurité**, cité 58 fois, et **Favoriser le vivre ensemble**, cité 54 fois. Ces deux actions ont été considérées comme prioritaires par plus de 50% des personnes qui ont répondu.

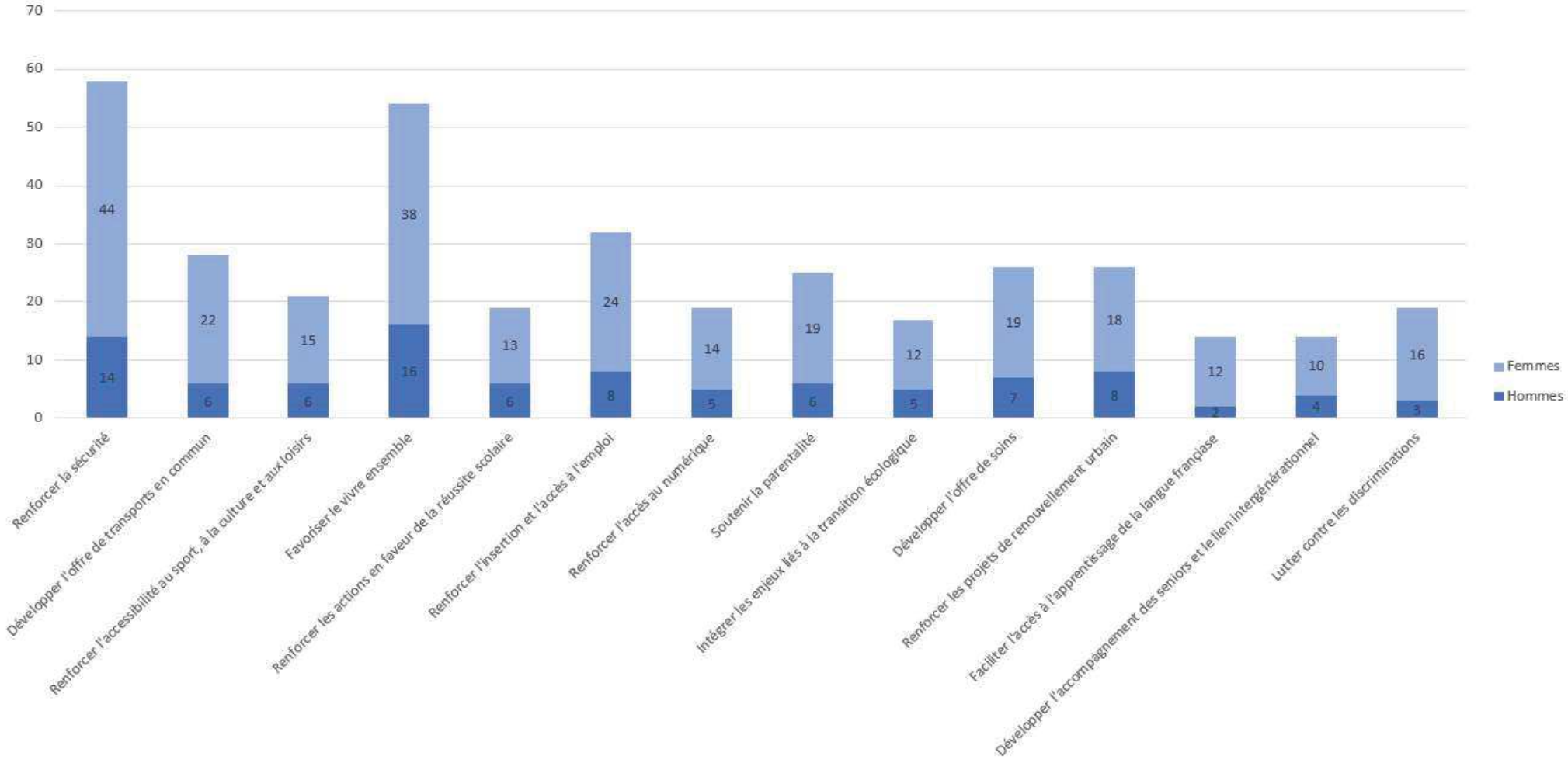
Près d'un tiers des personnes ayant répondu considèrent également **que renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi** est une priorité pour le quartier.

Environ un quart des répondants souhaitent mettre l'accent sur le développement de l'offre de transports en commun (28 réponses), de l'offre de soins, renforcer les projets de renouvellement urbain (26 réponses), soutenir la parentalité (25 réponses), puis dans une moindre mesure renforcer l'accessibilité aux sports, à la culture et aux loisirs (21 réponses).

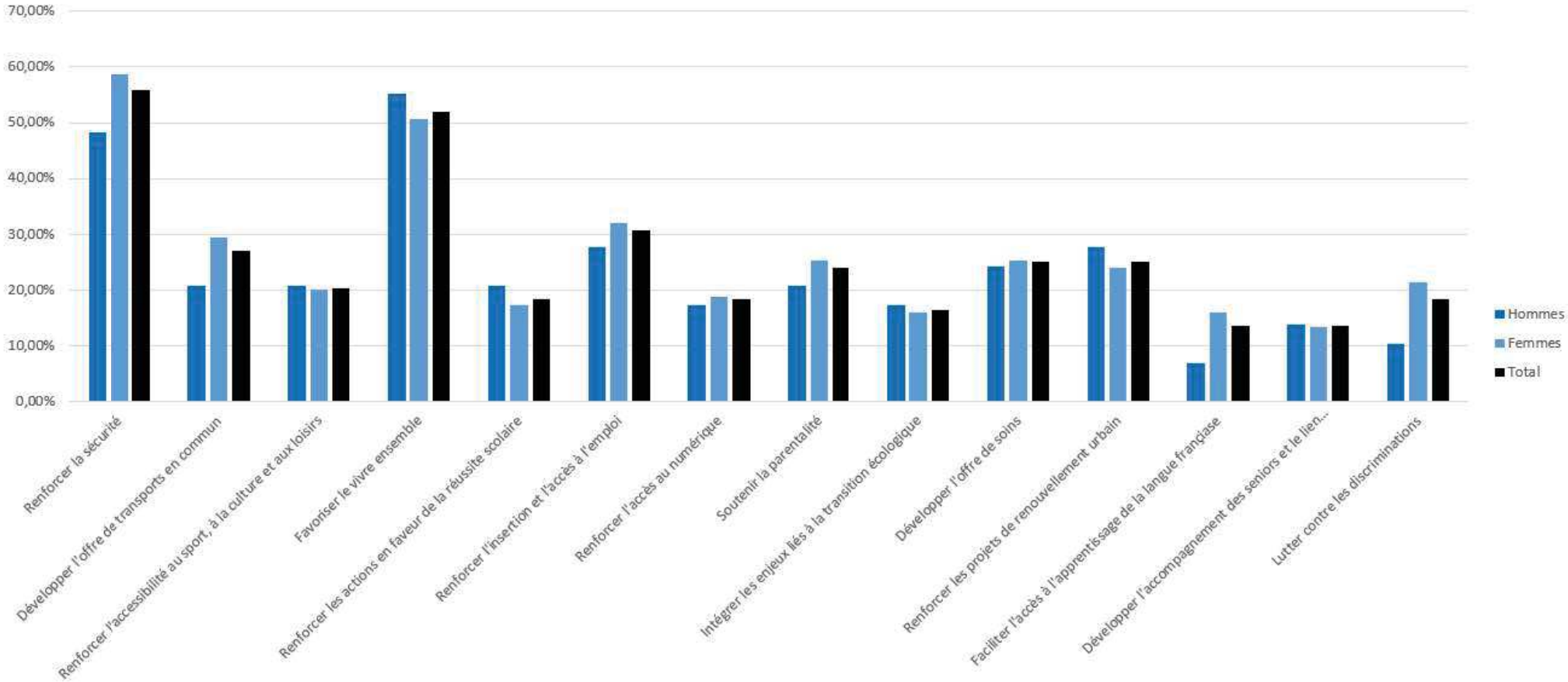
Les sujets suivants ont moins été mentionnés mais restent des actions prioritaires pour une partie des répondants (entre 14 et 19 réponses) : Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire, Renforcer l'accès au numérique, Intégrer les enjeux liés à la transition écologique, Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française, Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel, Lutter contre les discriminations.

On note que les réponses des hommes et des femmes sont plutôt convergentes avec cependant une demande un peu plus importante des femmes pour renforcer la sécurité et développer les transports en commun.

**Les actions identifiées comme prioritaires pour le quartier (nombre de réponses)**



**Les actions identifiées comme prioritaires pour le quartier (% des réponses)**



# Selon vous, que pourrait-on essayer de mettre en œuvre pour répondre à ces priorités ?

## Camonil-Saint-Eloi-Ramadier : 79 réponses

76% des personnes ayant rempli le questionnaire (79 personnes) ont répondu à cette question facultative avec des propositions diverses. On note principalement :

- Mettre en place des espaces de jeux pour les enfants, de loisirs et de culture : 13
- Proposer du soutien scolaire, périscolaire et l'aide à la parentalité : 10
- Renforcer le service de police par des rondes supplémentaire, la sécurisation des halls d'immeuble : 10
- Actions de rénovation de l'habitat et urbaine (énergétique, phonique, espace vert) : 9
- Favoriser le bien vivre ensemble par le biais de comités de quartier, des fêtes : 7
- Lutter contre la drogue : 6
- Plus de nouvelles technologie (vidéo surveillance, suivi des bus...) : 5
- Sécurisation des axes piétons et cyclable : 5
- Mettre en place des structures de lien social, intergénérationnelle, de convivialité : 4
- Mettre des éducateurs de rue, du personnel sur le terrain, des moyens humains : 4
- Plus de cadence de bus : 4
- Plus de logement adapté aux familles : 4
- Augmentation/Adaptation des horaires des services publics, des crèches : 3
- Proposer des solutions pour la garde d'enfant quand on travaille : 3
- Réunions publiques, rencontres citoyennes : 2
- Construire une maison de santé de quartier : 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

agence nationale de la cohésion des territoires



# L'AGENCE DANS VOTRE DÉPARTEMENT

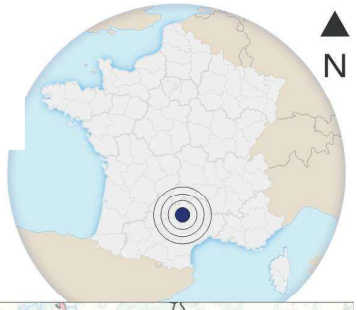
# Aveyron

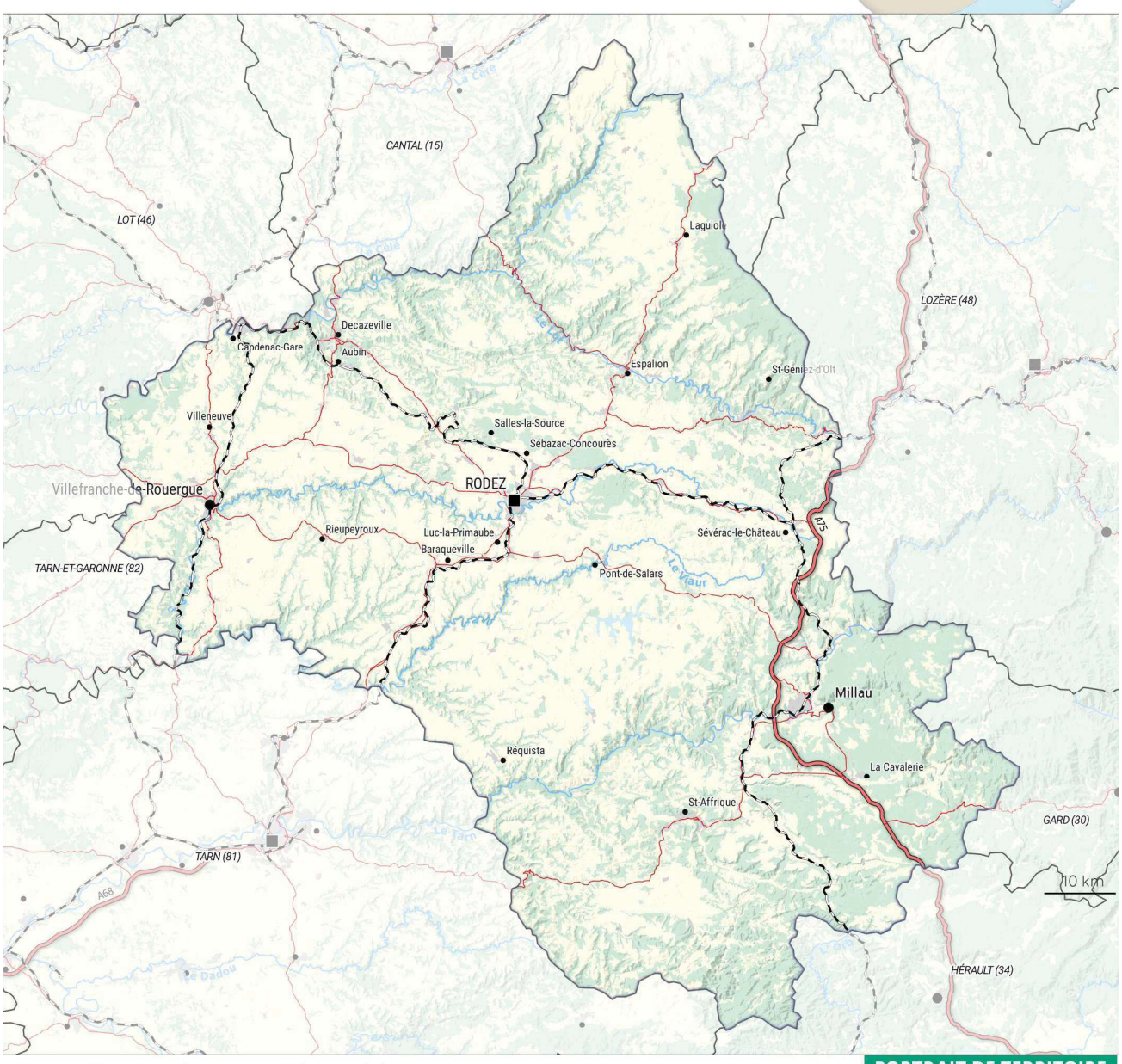
Avril 2024

# Contexte territorial

**285** **Communes**
sur 4 454 dans la région

**279 274** **Habitants**
sur 5 885 496 dans la région




**Occupation du sol**
- Espace bâti
- Espace agricole
- Espace boisé

**Réseau viaire**
- Autoroute
- Route
- Voie ferrée

**Repères**
- Cours d'eau
- Préfecture de département
- Sous-préfecture
- Chef-lieu de canton

**PORTRAIT DE TERRITOIRE**

scanner pour accéder au portrait de territoire détaillé

**Réalisation** : Cartographie ANCT pour l'Atlas des départements français (2021)
**Sources :** IGN, ADMIN EXPRESS® COG 2019, BD CARTO® BD ALTI® 2020 ; Corine Land Cover 2018 ; données routières OSM 2020

# Territoires et ruralités

## France services

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il permet à chaque citoyen, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien à moins de 30 minutes.

**26** **Espaces France Services fixes**
sur 303 dans la région

**6** **Espaces France Services itinérants**
sur 36 dans la région

**5** **Antennes France Services**
sur 33 dans la région

Argences en Aubrac, Arvieu, Baraqueville, Belmont-sur-Rance, Bozouls, Broquiès, Calmont, Campagnac, Capdenac-Gare, Cassagnes-Bégonhès, Colombiès, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, La Cavalerie, Laguiole, Laissac-Sévérac l'Église, Luc-la-Primaube, Marcillac-Vallon, Millau, Moyrazès, Mur-de-Barrez, Naucelle, Onet-le-Château, Réquista, Rieupeyroux, Rignac, Rivière-sur-Tarn, Rodez, Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Santin, Sévérac d'Aveyron, Vabres-l'Abbaye, Vézins-de-Lévézou, Villefranche-de-Panat, Villeneuve

# Action cœur de ville

Lancée en mars 2018, Action cœur de ville est une politique prioritaire du gouvernement de soutien au développement durable et à l'attractivité de villes moyennes, de métropole et d'outre-mer, qui exercent une fonction irremplaçable de centralité pour tout leur territoire.

**3** **Villes ACV**
sur 27 dans la région

## Engagements financiers de l'État et des partenaires financiers

**60,5 M€** **Total des engagements**
sur 740,6 M€ dans la région

**14,5 M€** **Engagements de la Banque des Territoires**
sur 238,2 M€ dans la région

**21,6 M€** **Engagements d'Action Logement**
sur 230,2 M€ dans la région

**12,4 M€** **Engagements de l'Anah**
sur 115,0 M€ dans la région

**12,1 M€** **Engagements de l'État**
sur 157,2 M€ dans la région

## Gouvernance locale

**1** **Ville avec co-financement ANAH**
sur 13 dans la région

Millau

**5** **Comités de projets locaux par commune**
sur 4 dans la région

**2** **Communes Terre de Jeux 2024**
sur 20 dans la région

Millau, Rodez

## Réinventons nos centres-villes

Ce dispositif de consultation propose aux villes volontaires bénéficiaires d'Action Cœur de Ville d'être soutenues pour favoriser l'émergence de projets innovants, engagés vers la transition écologique, favorisant l'inclusion sociale et valorisant le patrimoine local architectural, paysager et urbain.

**1** **Ville lauréate RCV**
sur 5 dans la région

Rodez

**1** **Ville retenue pour un accompagnement**
sur 5 dans la région

Millau

## Au cœur des territoires

L'objectif de ce dispositif, lancé en partenariat avec le Cnam, est de mettre en place une offre de formation professionnelle qui concoure au développement économique des villes moyennes, en ciblant en priorité les villes lauréates du programme Action Cœur de ville.

**0** **Villes lauréates « Au cœur des territoires »**
sur 3 dans la région

**0** **Antennes de formation du CNAM ouvertes**
sur 3 dans la région

## Territoires pilotes de sobriété foncière

Adressée aux collectivités bénéficiaires du programme Action Cœur de ville, cette démarche vise à définir des méthodes et des outils de sobriété foncière pour les territoires volontaires. Elle les accompagne dans leurs projets de développement urbain et de réduction de l'artificialisation.

**0** **Territoires pilotes de sobriété foncière**
sur 1 dans la région

**0** **Membres du Cercle des pionniers de la sobriété foncière**
sur 0 dans la région

**Vacance commerciale (2022)**

| Commune | Taux de vacance |
|---|---|
| Millau | 17,3 % |
| Rodez | 8,3 % |
| Villefranche-de-Rouergue | 25,3 % |

**Logements vacants (2022)**

| Commune | Taux de logements vacants |
|---|---|
| Millau | 6 % |
| Rodez | 3,1 % |
| Villefranche-de-Rouergue | 13,4 % |

## Petites villes de demain

Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire et les accompagner dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

**19 Communes PVD**

sur 224 dans la région

Baraqueville, Capdenac-Gare, Decazeville, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Laguiole, Laissac-Sévérac l'Église, Marcillac-Vallon, Mur-de-Barrez, Naucelle, Pont-de-Salars, Réquista, Rieupeyroux, Rignac, Saint-Affrique, Saint-Amans-des-Cots, Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Sévérac d'Aveyron, Villecomtal

## Villages d'avenir

Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

**71 Communes labellisées Villages d'avenir**

sur 350 dans la région

Agen-d'Aveyron, Aguessac, Argences en Aubrac, Arvieu, Belmont-sur-Rance, Brommat, Broquiès, Calmont, Camarès, Campagnac, Campuac, Cassagnes-Bégonhès, Centrès, Clairvaux-d'Aveyron, Colombiès, Combret, Condom-d'Aubrac, Conques-en-Rouergue, Cornus, Coupiac, Cransac, Espeyrac, Estaing, Firmi, Flagnac, Fondamente, Golinhac, Gramond, La Fouillade, La Loubière, La Salvetat-Peyralès, Lacroix-Barrez, Lanuéjouls, Le Bas Ségala, Le Fel, Le Nayrac, Livinhac-le-Haut, Lédergues, Montbazens, Montlaur, Montrozier, Mostuéjouls, Mouret, Moyrazès, Najac, Nant, Nauviale, Peyreleau, Privezac, Pruines, Rivière-sur-Tarn, Roussennac, Rullac-Saint-Cirq, Saint-Christophe-Vallon, Saint-Chély-d'Aubrac, Saint-Côme-d'Olt, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Sernin-sur-Rance, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Sainte-Radegonde, Salles-Curan, Sauveterre-de-Rouergue, Sébrazac, Vabres-l'Abbaye, Valady, Villeneuve, Viviez, Vézins-de-Lévézou

## Zones de revitalisation rurale

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des entreprises sur les territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales. Elles regroupent des territoires reconnus comme fragiles sur le plan socio-économique.

**285** **Communes en ZRR**
sur 3 317 dans la région

**0** **Communes partiellement en ZRR**
sur 0 dans la région

## Volontariat territorial en administration

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

**26** **Volontaires territoriaux en administration**
sur 161 dans la région

**19** **Collectivités VTA**
sur 108 dans la région

Argences en Aubrac (12), Aubin (12), CC Aubrac, Carladez et Viadène, CC Comtal Lot et Truyère, Laguiole (12), Montézic (12), Najac (12), Office de tourisme du Pays Ségali, 12, Ouest Aveyron Communauté, Pays Ségali Communauté, PETR du Haut Rouergue, PETR du Lévézou, Saint-Affrique (12), Saint-Amans-des-Cots (12), Saint-Hippolyte (12), Salmiech (12), SIVOM de la région de Saint-Amant-Tallende, Saint-Saturnin, SMAEP de Montbazens - Rignac, Villefranche-de-Panat (12)

## Avenir montagnes

Ce dispositif permet d'accompagner en ingénierie des territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique. Il est mis en œuvre sur le terrain par les commissariats de massif.

**0** **Territoires Avenir montagnes ingénierie**
sur 19 dans la région

**5** **Territoires Avenir montagnes mobilités**
sur 22 dans la région

CC Aubrac, Carladez et Viadène, Figeacteurs : la fabrique, PETR du Haut Rouergue, SM d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac, SM du Parc naturel régional des Grands Causses

## Territoires d'industrie

Ce programme est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Il vise à soutenir l'industrie face à différents enjeux : le développement des compétences, la mobilisation du foncier économique, la transition écologique et énergétique et la diffusion de l'innovation dans les territoires.

**1** **Territoire d'industrie**
sur 16 dans la région

Aurillac – Figeac – Rodez

## Contrats de relance et de transition écologique

Le CRTE est outil partenarial entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs du territoire pour la période 2020-2026. Il rassemble dans un même cadre les différents dispositifs portés par l'État et ses opérateurs à l'échelle d'un bassin de vie. Il s'appuie sur un projet de territoire partagé qui participe à la transition écologique et à la cohésion du territoire.

**6** **Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)**
sur 71 dans la région

CRTE du Parc naturel régional des Grands Causses, CRTE Ouest Aveyron, CRTE Rodez Agglomération, CRTE Aubrac, Carladez et Viadène, CRTE du Haut Rouergue, CRTE du Lévézou

# Politique de la ville

## Quartiers prioritaires de la ville

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis sur la base du critère de niveau de revenu des habitants. Ils constituent une géographie cible qui permet de concentrer l'ensemble des moyens d'intervention de la politique de la ville.

**5** **Quartiers prioritaires de la ville (QPV 2024)**
sur 108 dans la région

> Bastide, Tricot et Lapeyrade, Centre ancien et Beauregard, Costes Rouges, Quatre Saisons, Saint-Éloi et Camonil

**0** **Fabriques de territoire en QPV**
sur 15 dans la région

### Crédits (QPV 2015)

**150 000 €** **Crédits P147 (2022)**
sur 15,2 M € dans la région

**0 €** **Crédits pour les cités éducatives (2022)**
sur 2,7 M € dans la région

**0 €** **Crédits pour les cités de l'emploi (2022)**
sur 400 000 € dans la région

**50 000 €** **Dotation quartiers d'été 2022**
sur 2,0 M € dans la région

**1,5 M €** **Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)**
sur 163,5 M € dans la région

### Postes (QPV 2015)

**6** **Postes d'adultes relais (2022)**
sur 483 dans la région

**4** **Postes FONJEP (2022)**
sur 146 dans la région

**0** **Délégués du préfet (2022)**
sur 24 dans la région

## Nouveau programme national de renouvellement urbain

Lancé en 2014 par l'ANRU, le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires. Partenaire, L'ANCT veille à l'articulation des dispositifs politique de la ville dans le NPNRU.

**0** **Quartiers visés par le NPNRU**
sur 32 dans la région

## Éducation et petite enfance

**0** **Cités éducatives**
sur 10 dans la région

# Emploi, formation et développement économique

## Emplois francs

Ce dispositif permet aux employeurs de bénéficier d'une aide financière pour l'embauche de toute personne sans emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Il constitue une réponse concrète et innovante aux difficultés rencontrées par leurs résidents. En mars 2023, la barre des 100 000 bénéficiaires a été franchie.

**65** **Emplois francs**
sur 4 942 dans la région

**76,9 %** **Part en CDI**
sur 76,4 % dans la région

**29,2 %** **Part de femmes**
sur 43,3 % dans la région

**32,3 %** **Part de moins de 26 ans**
sur 27,4 % dans la région

**1,3 %** **Part de la région**

## Cités de l'emploi

Les 84 cités de l'Emploi permettent de mieux répondre aux besoins des habitants en mobilisant, au moment opportun, les dispositifs de droit commun. Par ailleurs, pour les besoins non couverts, ce collectif d'acteurs propose un suivi adapté aux besoins du public repéré.

**0** **Cités de l'emploi**
sur 4 dans la région

## Zones franches urbaines

**0** **Zones franches urbaines (ZFU)**
sur 5 dans la région

# Numérique

## France Très Haut Débit

Ce programme vise à donner accès à tous les Français au très haut débit fixe (minimum 30 Mbit/s) en 2022 et la généralisation de la fibre optique en 2025. Dans les territoires les moins denses, le programme accompagne techniquement et financièrement les collectivités dans le déploiement de réseaux d'initiative publique (RIP).

### Taux de déploiement

**91 %** **Taux de locaux raccordables toutes zones confondues**
198 239 sur un total de 217 846

**91,7 %** **Locaux raccordables en zone RIP**
145 492 sur un total de 158 747

**89,3 %** **Locaux raccordables en zone AMII**
52 747 sur un total de 59 099

### Communes

**0** **Communes en zones privées AMEL et fonds propres**
sur 462 dans la région

**276** **Communes en zone RIP**
sur 3 624 dans la région

**9** **Communes en zone AMII**
sur 366 dans la région

**0** **Communes en ZTD**
sur 2 dans la région

### Porteurs de projets

**Porteurs de projet en zone RIP**
SIEDA

**Porteurs de projet en zone AMII**
Orange

### Opérateurs

**Opérateurs en zone RIP**
Orange

**Opérateurs en zone AMII**
Orange

## France mobile

Ce programme met en œuvre le « New Deal » conclu en 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep et les quatre opérateurs mobiles pour généraliser la couverture 4G en Métropole en déployant des infrastructures de téléphonie mobile dans les zones non ou mal couvertes, afin de réduire la fracture numérique.

### Dispositif de couverture ciblée

**104** **Pylônes mobiles DCC (définis dans un arrêté)**
sur 831 dans la région

**69** **Pylônes DCC en service**
sur 479 dans la région

### 4G fixe

**1** **Pylône 4G fixe (défini dans un arrêté)**
sur 57 dans la région

**1** **Pylône 4G fixe en service**
sur 33 dans la région

# Inclusion numérique

## Conseillers numériques

Financés en partie par l'Etat, les Conseillers numériques ont 3 missions : accompagner les citoyens dans leurs usages numériques quotidiens, favoriser un usage critique du numérique et accompagner les citoyens vers l'autonomie dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

**25** **Postes validés en comité national de sélection**
sur 435 dans la région

**23** **Conseillers recrutés**
sur 379 dans la région

**0** **Conseillers en formation**
sur 0 dans la région

**18** **Conseillers en poste**
sur 311 dans la région

## Structures d'accueil

**23** **Structures d'accueil**
sur 315 dans la région

## Aidants connect

Aidants Connect est un service public numérique qui permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.

**47** **Structures candidates**
sur 477 dans la région

**47** **Structures habilitées**
sur 451 dans la région

**115** **Aidants à habiliter**
sur 1537 dans la région

**118** **Aidants formés**
sur 1403 dans la région

**138,6 %** **Aidant(s) à habiliter par rapport à l'objectif d'embauches**
115 sur un total de 83

# Hubs territoriaux

Fruit d'un partenariat entre la Banque des Territoires et l'ANCT, les Hubs territoriaux ont pour objectif de pallier l'absence de structures intermédiaires entre les échelons locaux et nationaux en matière d'inclusion numérique. Ils fédèrent et animent les écosystèmes de l'inclusion numérique.

**1** **Hub territorial**
sur 1 dans la région

RhinOcc

# Tiers lieux

Ce programme a pour but de favoriser le maillage des territoires en tiers-lieux, de faciliter leur organisation en réseau, d'accompagner les transitions écologiques, sociales et économiques et de développer des services d'intérêt général adaptés aux territoires.

**3** **Fabriques de territoire**
sur 33 dans la région

Association de préfiguration Station A, SCIC PINGPONG COWORK, SCOP Laëtis

**1** **Manufacture de proximité**
sur 15 dans la région

Manufacture Occitane du Cycle

## Incubateur des territoires

**0** **Collectivités accompagnées**
sur 11 dans la région

**191** **Bases adresses locales (BAL)**
sur 2658 dans la région

# Appui opérationnel et stratégique

## Fonds de reconquête commerciale

Ces fonds facilitent la réalisation de projets immobiliers structurants en contribuant à restaurer une qualité et une diversité de l'offre nécessaire à l'attractivité des territoires. Ils ciblent en priorité des territoires fragiles, souvent bénéficiaires des programmes portés par l'ANCT.

**1,3 M€** **Subventions demandées au FRLA**
sur 8,4 M€ dans la région

**3** **Communes concernées par le FRLA**
sur 26 dans la région

## Accompagnement sur mesure

L'ANCT propose une approche « sur mesure » et réellement différenciée pour accompagner les projets des collectivités territoriales en difficulté, en fonction de leurs enjeux spécifiques. L'ANCT facilite leur accès aux différentes formes, publiques ou privées, d'ingénierie stratégique, juridique, financière et technique.

**14** **Projets validés**
sur 191 dans la région

**Projets validés**

| Nom du projet | Porteurs |
|---|---|
| Accompagnement foncier éco TI Aurillac-Figeac Rodez | |
| Appui au développement touristique et de valorisation du patrimoine culturel et naturel du Viaduc du Viaur | |
| CA Rodez Agglomération - Mise en place d'un accompagnement à l'identification et l'accélération de projets porteurs pour le territoire | |
| CC Comtal Lot et Truyère - Préparer un développement économique vertueux dans le cadre de l'élaboration du PLUi | |
| CRTE Aubrac Carladez et Viadène | |
| CRTE Rodez Agglomération | |
| CRTE du Haut Rouergue Territoire | |
| CRTE du Parc naturel régional des Grands Causses | |
| Etude plan de déplacement - Aguessac- Aveyron (5j) | Aguessac (12) |
| PETR Centre Ouest Aveyron | |
| PETR du Lévézou | |
| Quartier la Bastide - Villefranche-de-Rouergue | Villefranche-de-Rouergue (12) |
| Syndicat Mixte Tarn - Dourdou- Rance: partenariat | |
| Syndicat Mixte Tarn - Dourdou- Rance: partenariat | |

**401 694 €** **Montant total de l'accompagnement**
sur 5,4 M € dans la région

## Fabriques prospectives

Les Fabriques prospectives, offre d'ingénierie de l'ANCT, permettent à des territoires d'être accompagnés afin de travailler sur leur transition (écologique, démographique, économique...). Pendant un an, chaque Fabrique regroupe 4 à 8 territoires volontaires accompagnés par un prestataire qualifié.

**1** **Collectivités ayant participé à des Fabriques Prospectives**
sur 10 dans la région

> CC Decazeville Communauté - Territoires industriels et capital social (2019)

# EN PRATIQUE

## Comment saisir l'ANCT ?



**ÉLU LOCAL** → **PRÉFET**
Délégué territorial de l'ANCT

Le projet est complexe

Le préfet met en place un groupe projet dédié pour trouver des **solutions sur mesure** avec l'Agence

Le projet s'inscrit dans un programme national de l'Agence

L'Agence applique la **méthodologie du programme**

Le projet fait l'objet d'un contrat ou d'un pacte territorial

L'Agence mobilise son **ingénierie et un appui renforcé** pour la réalisation des actions

**MISE EN ŒUVRE LOCALE**



**Retrouvez** *la liste des délégués territoriaux dans les départements sur le site Internet de l'ANCT*

## Pour le diagnostic de votre territoire et vos projets, l'Agence est pleine de ressources !

L'Agence nationale de la cohésion des territoires dispose de plusieurs sites annexes avec des données, des indicateurs, des analyses territoriales et des cartes : un panel d'outils pour réaliser vos propres diagnostics territoriaux et vous aider dans la réalisation de vos projets.

OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES — observatoire-des-territoires.gouv.fr

ONPV Observatoire national de la politique de la ville — onpv.fr

SIG ville — système d'information géographique de la politique de la ville — sig.ville.gouv.fr

cartotheque.anct.gouv.fr

Publications thématiques

Rendez-vous sur notre rubrique dédiée :
agence-cohesion-territoires.gouv.fr > ressources

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

anct — agence nationale de la cohésion des territoires

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Fait à : Rodez

Le : 12 AOUT 2024

Pour l'Etat,
Le Préfet de l'Aveyron,

Charles GIUSTI

Pour Rodez Agglomération,
Le Président,

Christian TEYSSEDRE

Pour la Région Occitanie
La Présidente,

Carole DELGA

Pour le Département de l'Aveyron,
Le Président,

Arnaud VIALA

Pour la Commune d'Onet-le-Château,
Le Maire,

Jean-Philippe KEROSLIAN

Pour la Commune de Rodez,
Le Maire,

Christian TEYSSEDRE

Signataires complémentaires au 30 septembre 2024

Pour Rodez Agglo Habitat,
Le Directeur Général,

Stéphane BULTEL

RODEZ AGGLO HABITAT oph

Pour Polygone,
Le Directeur Général,

Aurélien TISSIER

Interrégionale
POLYGONE
S.A. H.L.M
1, Av. Georges Pompidou
15000 AURILLAC - Tél. 04 71 46 24 24

Pour SMC Habitat,
Le Directeur Général,

Philippe DURIEUX